

Crise

Comment rebondir

Le marché de l'emploi n'est guère accueillant pour les jeunes diplômés. Faut-il, malgré tout, en forcer les portes ? Ou attendre la reprise en poursuivant ses études ? Ou encore négocier un complément de formation en entreprise ?



**Cadres à temps partiel,
l'équation impossible**

édito

Préparer l'avenir

Serait-ce déjà la fin de la crise ? Les carnets de commandes des entreprises se remplissent, la Bourse grimpe, les banques, réputées en quasi-faillite il y a un an, annoncent des résultats record et paient les bonus rubis sur l'ongle, la croissance chinoise, locomotive de l'économie mondiale, repart.

Au risque de jouer les rabat-joie, il convient de prendre ces signaux pour ce qu'ils sont ; les acteurs économiques veulent revenir le plus vite possible au « *business as usual* », quitte à refaire les mêmes erreurs que celles qui ont conduit à la crise : gaspillage des ressources, profits financiers à court terme sans lien avec l'économie réelle. Et celle-ci, justement, reste en berne. Le nombre de faillites s'accélère, le chômage continue à monter. La reprise n'est que « technique » : après des mois de ralentissement, voire d'arrêt, de la production, les

stocks

de marchandises sont épuisés, il faut produire... mais tout juste pour répondre à la demande. Et celle-ci n'est tirée que par les milliards de dollars, d'euros, de yuans, déversés par tous les gouvernements de la planète sous forme de plans de relance, d'aides sociales, de subventions aux entreprises en difficulté, de primes à la casse et de crédits aux banques... La plupart de ces aides n'auront qu'un temps, leurs effets se dissiperont bientôt, sans que la consommation et

l'investissement privés n'aient l'air, pour l'instant, de vouloir prendre le relais.

La traduction directe de cette morosité est la dégradation de la situation des jeunes diplômés sur le marché du travail : moins d'embauches, plus de précarité, des emplois moins qualifiés et moins rémunérés. Or, embaucher un jeune de haute qualification reste le plus sûr indicateur de la confiance d'une entreprise (et d'une économie) dans son avenir, beaucoup plus que les soubresauts des cours de Bourse ou les variations du résultat trimestriel. C'est un investissement coûteux au départ, un pari sur le développement d'une technologie, d'un service ou d'un marché.

Ce manque de perspectives pèse aussi sur les politiques publiques, tout au moins en Europe. Une fois installé à la Maison Blanche, Barack Obama a annoncé une série de mesures peu commentées qui, mises bout à bout, signifient pourtant un doublement du budget fédéral de recherche et développement (R&D) entre 2006 et 2016. En additionnant le Recovery Act (plan de relance, annoncé le 17 février) et le budget de l'année 2009, les dépenses consacrées aux universités et à la recherche vont atteindre 162 milliards de dollars (110 milliards d'euros) en 2009. La National Science Foundation, qui finance la recherche universitaire, voit dès cette année croître ses moyens de 50 % (3 milliards de dollars supplémentaires) ; les National Health Institutes, qui financent la recherche biomédicale, de 36 % (+ 10,4 milliards en deux ans) ; le Department of Energy, de 20 % (+ 3,5 milliards) ; la NASA, de 400 millions, etc. C'est le budget de R&D le plus important de l'histoire des Etats-Unis. Alors que chercheurs et professeurs français et européens, se battent quotidiennement avec des budgets en peau de chagrin, où est l'équivalent d'un tel élan ?

Antoine Reverchon



Sommaire



Crise : comment rebondir ? page 8

- ▶ 1) Je poursuis mes études page 10
- ▶ 2) Je cherche (quand même) un premier job page 15
- ▶ 3) Je négocie une formation dans mon entreprise page 18
- ▶ 4) Je crée mon auto-entreprise page 20

- ▶ Les prépas black blanc beur de la République page 26
- ▶ Quand les facs jouent à l'école page 30

- ▶ Cadre à temps partiel, une équation impossible page 36
- ▶ Maman bosse page 38
- ▶ « Etre un homme décalé apparaît en France comme un profil suspect » page 39

Etudier, à quel prix ? page 40

- ▶ Grandes écoles, petits tarifs page 42
- ▶ Les fins de mois sereines des élèves fonctionnaires page 45
- ▶ Comment quitter père et mère ? page 46
- ▶ Chers Etats-Unis page 48
- ▶ La jungle des prêts étudiants page 50

- ▶ La bande dessinée, diplôme en poche page 54
- ▶ Les forçats de la fac page 56
- ▶ Liban : la guerre civile, une histoire refoulée page 60

- ▶ La cyberuniversité n'est pas pour demain page 62
- ▶ « Nous offrons aux enseignants une plate-forme de diffusion de contenus pédagogiques » page 65
- ▶ Stanford-sur-écran page 66



3000

C'est le nombre d'étudiants aidés par le Secours populaire à Lille. A la rentrée universitaire, l'association a ouvert une antenne sur le campus de l'université Lille-I pour accueillir les étudiants en difficulté sociale ou économique. « Depuis

un an, on est passé de 2 000 à 3 300 personnes à la banque alimentaire et on s'est rendu compte que, parmi ces personnes, il y avait 300 étudiants », selon le secrétaire général de la fédération du Nord du Secours populaire, Jean-Louis Callens.

Charia à la fac

En Arabie saoudite, le roi Abdallah a relevé de ses fonctions le cheikh Saad Al Chithri, un responsable religieux membre du haut conseil de l'enseignement. Al Chithri avait critiqué la liberté d'enseignement prônée dans la nouvelle Université des sciences et technologies Roi-Abdallah (King Abdallah University of Science and Technology, Kaust), recommandant d'y installer des comités de la charia (la loi islamique). Il s'était en outre opposé à la mixité décidée dans cette université, inaugurée en septembre.

HEC, la course en tête

En 2009, 79 % des affectés à HEC étaient aussi admis à l'Essec et 89 % à l'ESCP Europe. Mais HEC n'a enregistré que 5 désistements en faveur de l'Essec (11 en 2008), tandis que l'ESCP Europe n'en comptait aucun.

Pénurie de médecins

Le 1^{er} janvier, la densité des médecins en activité en France métropolitaine était de 290,3 médecins pour 100 000 habitants, contre 300,2 en 2008. Remplaçants inclus (5 % du total), elle est tombée à 312, contre 322 un an auparavant. Première cause du déclin, le numerus clausus (le nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine), qui a chuté de 8 500 en 1971 à 3 500 au début des années 1990, avant d'être relevé peu à peu. Mais « ce n'est que d'ici douze ans que sortiront les médecins issus du numerus à 7 500 », remarque l'ordre. La Picardie est la région la moins bien lotie, avec 238 médecins pour 100 000 habitants, suivie par le Centre et la Haute-Normandie. A l'inverse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (375), Ile-de-France et Languedoc-Roussillon concentrent le plus de praticiens. 46 % des nouveaux inscrits au tableau de l'ordre choisissent la médecine générale. Quelque 20 % des nouveaux inscrits sont étrangers.



Une chaîne télé étudiante

« Ma chaîne étudiante » (MCE) a été lancée le 28 octobre à 20h30. Elle vise les quatre millions de lycéens et étudiants de 16 à 29 ans. Informations et conseils sur les filières, stages, bons plans de la vie étudiante, tribunes : les étudiants, lycéens et enseignants disposant d'une « box » Internet ou du câble ont désormais une chaîne rien que pour eux. Disponible dans un premier temps sur toutes les « box » haut débit (Orange, Free, Neuf SFR...), les réseaux câblés et sur un site Internet gratuit (Mctv.fr), MCE envisage d'être candidate à la diffusion sur la télévision numérique terrestre (TNT). MCE, financée par les recettes publicitaires, dont le budget annuel va s'établir aux alentours de 4 millions d'euros, devrait atteindre l'équilibre financier d'ici trois à quatre ans, selon Pierre Azoulay, son président et fondateur.

HEC a la cote

CHOIX D'AFFECTATION DES ADMIS À HEC

	Sigem* 2004	Sigem 2005	Sigem 2006	Sigem 2007	Sigem 2008	Sigem 2009
Intégrant HEC	382	380	380	380	380	380
Admis à l'Essec	287	250	278	279	271	294
Admis à l'ESCP	314	302	313	330	325	334
Désistements pour l'Essec	11	15	13	11	11	5

SOURCE : Sigem (le Sigem est le système centralisé de gestion des affectations des écoles de management recourant aux épreuves de la banque commune d'épreuves (BCE) et/ou de la banque ECRICOME).

Entreprises cherchent joueurs

Les « business games » semblent traverser la crise sans encombre. La plupart des multinationales qui avaient lancé ces jeux d'entreprise pour faire connaître leurs métiers continuent la partie. Carrefour lance un nouveau jeu, le « Positive game », pour les élèves d'écoles de commerce et d'ingénieurs françaises : un défi en ligne, (finale en février 2010), devrait permettre d'identifier de beaux potentiels dans trois

domaines de compétence – finance, marketing et management. C'est une « façon d'instaurer une relation dynamique avec les étudiants » et de capter l'attention de ceux qui ne sont pas forcément attirés par le monde de la grande distribution. Pour François de Wazières, directeur international du recrutement de L'Oréal, « la crise occulte momentanément la guerre des talents, mais il serait contre-productif de couper dans cet investissement pour attirer les meilleurs ». Pionnière avec « Brandstorm », créé

en 1993, l'entreprise lancera en janvier 2010 un nouveau « business game » qu'elle annonce « révolutionnaire ». Ces jeux, moyen de séduire les futurs diplômés avec des missions fictives, sont coûteux – entre 100 000 et 1 million d'euros –, particulièrement s'ils visent à accroître la notoriété internationale de l'entreprise. Ce qui est le cas du « Défi Bouygues Construction » et du « Ace manager » de BNP-Paribas, qui rassemblent des milliers de participants dans le monde.

Nathalie Quéruel

40 000
L'Essec vient de mettre en service « MyESSEC Apps by Google », une plateforme de communication et de travail collaboratif partagée par

la communauté Essec, soit plus de 40 000 étudiants, diplômés et professeurs. Google Apps Education compte presque 120 000 utilisateurs en France (plus de 5 millions dans le monde).

60 %
En 1972, à l'époque de la libération des femmes, la population étudiante américaine était à 60 % masculine. C'est aujourd'hui

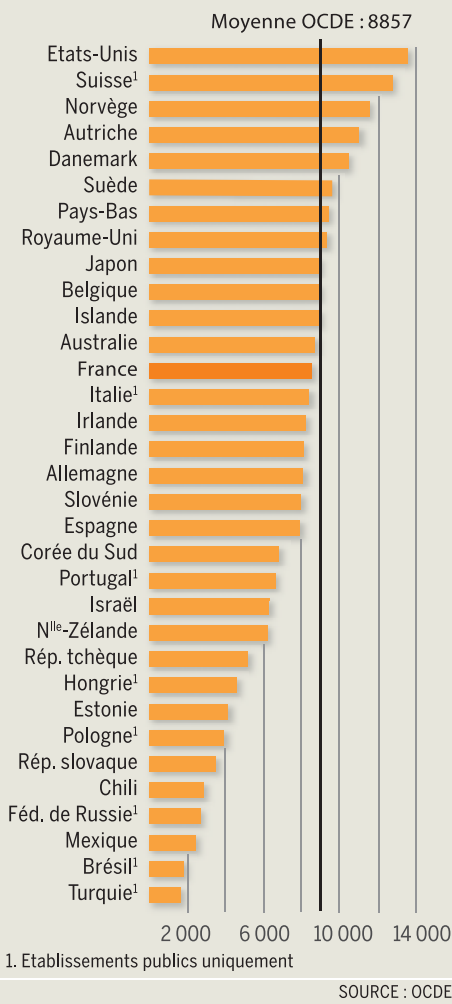
l'inverse, selon un sondage du magazine *Time* paru le 15 octobre. De même, seulement 10% des étudiants en droit et en médecine étaient des femmes, contre près de la moitié en 2009.

Investir dans les études pour sortir de la crise

Les dépenses annuelles par élève - au titre des établissements d'enseignement, du primaire au supérieur varient du simple au sextuple entre les Etats-Unis et la Turquie. Ces dépenses constituent un enjeu que traduit la corrélation entre ces dépenses et le PIB par habitant. Investir dans les études supérieures va aider les Etats à sortir de la récession et procurer aux diplômés de meilleurs revenus et une meilleure protection contre le chômage, estime le rapport annuel de l'OCDE sur l'éducation publié début septembre. « *Regards sur l'éducation 2009* » calcule ce que rapporte à un individu une éducation supérieure, en prenant en compte plusieurs facteurs : le coût de l'éducation, le manque à gagner pendant qu'il est étudiant et les revenus plus élevés que lui procure son niveau d'études. Ainsi, pendant sa vie professionnelle, un homme diplômé d'université peut s'attendre à gagner 186 000 dollars (130 000 euros) cumulés de plus qu'un homme diplômé de l'enseignement secondaire, selon une moyenne des trente Etats membres de l'OCDE. C'est aux Etats-Unis que l'avantage salarial est le plus élevé. Un homme diplômé de l'enseignement supérieur peut en effet gagner, pendant la durée totale de sa carrière, plus de 367 000 dollars de plus qu'un diplômé de l'enseignement secondaire. Cet avantage atteint 229 000 dollars pour les femmes. (www.oecd.org/edu/rse2009).

Frais d'éducation

DÉPENSES PAR ÉLÈVE/ÉTUDIANT, en dollars convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat



L'Insead à Abou Dhabi

L'Insead lancera son programme Global Executive MBA pour dirigeants (Gemba) sur son campus d'Abou Dhabi lors de la rentrée universitaire 2010-2011. Les participants établis au Moyen-Orient suivront des cours fondamentaux sur le campus d'Abou Dhabi pendant la première moitié du programme, avant de rejoindre un groupe international pour plusieurs modules communs avec des participants de Gemba en Europe et en Asie.

Chaire sur l'énergie

HEC et EDF ont créé en octobre une chaire d'enseignement et de recherche sur les « nouveaux business models dans l'énergie ». La chaire se donne pour mission de mettre en place des travaux de recherche et des modules d'enseignement pour traiter de façon globale toutes les facettes de l'activité d'énergéticien et appréhender ses évolutions possibles. Placée sous l'égide de la Fondation européenne pour les énergies de demain (FEED) et de la Fondation HEC, la chaire propose aux étudiants d'HEC cours et conférences basés sur une approche pratique des problématiques actuelles liées à l'énergie.

Mieux logés à Evry

Une convention de partenariat signée le 22 octobre entre la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne (Caece) et l'université Evry-Val d'Essonne (UEVE) prévoit la livraison de plus de 300 nouveaux logements pour étudiants d'ici à 2011. 115 logements situés dans une résidence du village d'Evry doivent être disponibles fin 2009 et 202 chambres à proximité immédiate de l'université le seront pour 2011. Des chiffres à comparer aux 163 000 chambres mises à disposition en France par les Crous.

Enquête d'insertion

Le ministère de l'enseignement supérieur a envoyé le 26 octobre à toutes les universités un questionnaire pour qu'elles collectent des informations sur l'insertion professionnelle de leurs anciens étudiants, afin de savoir s'ils ont trouvé un travail trente mois après l'obtention de leur diplôme. Ces données permettront d'aider les étudiants à choisir leur voie. Les universités contacteront, à partir du 1^{er} décembre, leurs diplômés 2007 de licences professionnelles, titulaires de BTS/DUT et masters.

Chine : l'armée recrute 130 000 étudiants

En Chine, près de deux millions de nouveaux diplômés, soit 32 % du total des 6,11 millions d'étudiants venant d'achever leurs études, sont sans emploi, selon des statistiques du ministère de l'éducation, en raison de la crise économique. L'enseignement supérieur chinois a enregistré 6 millions de nouveaux inscrits en 2008 contre 1,08 million en 1998... Pour améliorer

la situation des diplômés et le niveau de ses cadres, l'armée chinoise recrutera cet hiver 130 000 étudiants. Les volontaires recevront 24 000 yuans (2 300 euros) de remboursement sur leurs frais de scolarité ou leurs prêts étudiants. La Chine réduira cependant les effectifs de son armée de terre de 700 000 hommes au cours des deux ou trois prochaines années, dans le cadre de la modernisation de sa défense.



Touchés de plein fouet par les difficultés économiques, les diplômés à la recherche d'un premier emploi doivent parfois réduire leurs prétentions. Ou choisir de prolonger leurs études.

Crise : comment rebondir ?

Dans un marché du travail terni par la crise, les jeunes diplômés ne sont pas épargnés. « *Leur situation est préoccupante et tout laisse à penser qu'elle le sera plus encore pour la promotion qui va arriver sur le marché à la fin du premier semestre 2010* », indique Eric Verhaeghe, président de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

Les promotions des jeunes diplômés 2008 et 2009 se trouvent dans une configuration inhabituelle pour cette catégorie traditionnellement privilégiée. Le nombre d'offres pour cadres débutants a baissé de 38 % depuis janvier (5 000 offres étaient proposées en septembre 2009, contre 7 220 en septembre 2008), selon l'APEC. Et « *seulement 23 % des entreprises qui ont l'intention de recruter au quatrième trimestre 2009 prévoient d'embaucher des jeunes diplômés, soit près de deux fois moins qu'à la même période l'année dernière. Depuis la création du Baromètre APEC en 2002, cette proportion n'était jamais descendue sous la barre des 25 %* », indique la note de conjoncture de l'APEC du quatrième trimestre, publiée le 20 octobre. Les diplômés de 2008 embauchés en 2009 l'ont été à 54 % en contrat à durée indéterminée, un recul de 7 points par rapport à l'an dernier. La part de ceux qui estiment que leur poste correspond à leur formation est passée de 70 % pour la promotion 2007 à 65 % pour la promotion 2008. Certains occupent des « *emplois qu'ils*

considèrent comme des jobs d'attente », précise l'APEC dans son étude sur la situation des jeunes diplômés de 2008 publiée le 2 octobre, qui souligne que « *36 % des jeunes diplômés se déclarent insatisfaits des perspectives d'évolution de l'entreprise* ».

La crise a imposé à certains une modification de leur orientation professionnelle. C'est le cas de Guillaume Doddi, 24 ans, étudiant en 3^e année d'école de commerce à Grenoble : « *A la base, je comptais devenir commercial dans une banque. Mais la crise financière m'a fait changer de filière. J'ai signé en août 2008 un contrat de commercial chez Danone, qui m'assurait une opportunité d'embauche en contrat à durée indéterminée pour août 2010. J'avais eu une première expérience dans l'agroalimentaire, je me suis dit qu'à moyen terme c'était le meilleur choix. Je pense capitaliser dans l'agroalimentaire pendant au moins cinq ans. Après on verra...* »

Alors, que faire ? S'efforcer tout de même de chercher un emploi sur ce marché certes en berne, mais où les opportunités existent quand même ? Ou s'offrir un an de formation supplémentaire en attendant la reprise, en prolongeant ses études ?

L'année 2009 a été marquée par la crise et le blocage des universités. Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants n'ont pas eu cours pendant plus de dix semaines. La colère des étudiants et des enseignants-chercheurs s'est exprimée dans la rue contre la réforme universitaire

voulue par le gouvernement. Les examens ont été perturbés, posant la question de la qualité des diplômes. Le contexte n'invitait donc pas à prolonger son séjour à l'université plutôt que d'entrer sur le marché du travail.

Nadège Blanchet, 22 ans, à Chambéry, a pourtant fait le choix de poursuivre ses études : « *J'ai passé le concours des grandes écoles pour faire un master en marketing management. Après un cursus bac + 3, j'ai préféré poursuivre jusqu'à bac + 5 pour accroître mes chances de trouver un emploi, car je crois que plus on a de diplômes, plus on a de chances sur le marché du travail. Je ne sais pas si c'est l'effet de la crise mais, au mois de mars, les entreprises renvoyaient tous les curriculum vitae. Elles ont en fait attendu septembre pour publier leurs annonces de recrutement.* »

La conjoncture économique a également poussé Nadège à faire le choix de l'alternance, « *car le prix de mes études est élevé. Ça n'a pas été simple, je n'ai aucune promesse d'embauche à la sortie, mais c'était le meilleur moyen de financer ma formation* », explique-t-elle. Ironie du sort, l'emploi de Nadège est un poste de... conseillère en formation, chargée du recrutement.

Quant à ceux qui ont néanmoins choisi d'affronter le marché du travail, ils ont dû diminuer leurs prétentions salariales. Perrine Arnould, 24 ans, diplômée de l'École de commerce de Dijon, a dû

« Après deux mois de chômage, c'était psychologiquement important d'entrer en poste rapidement »

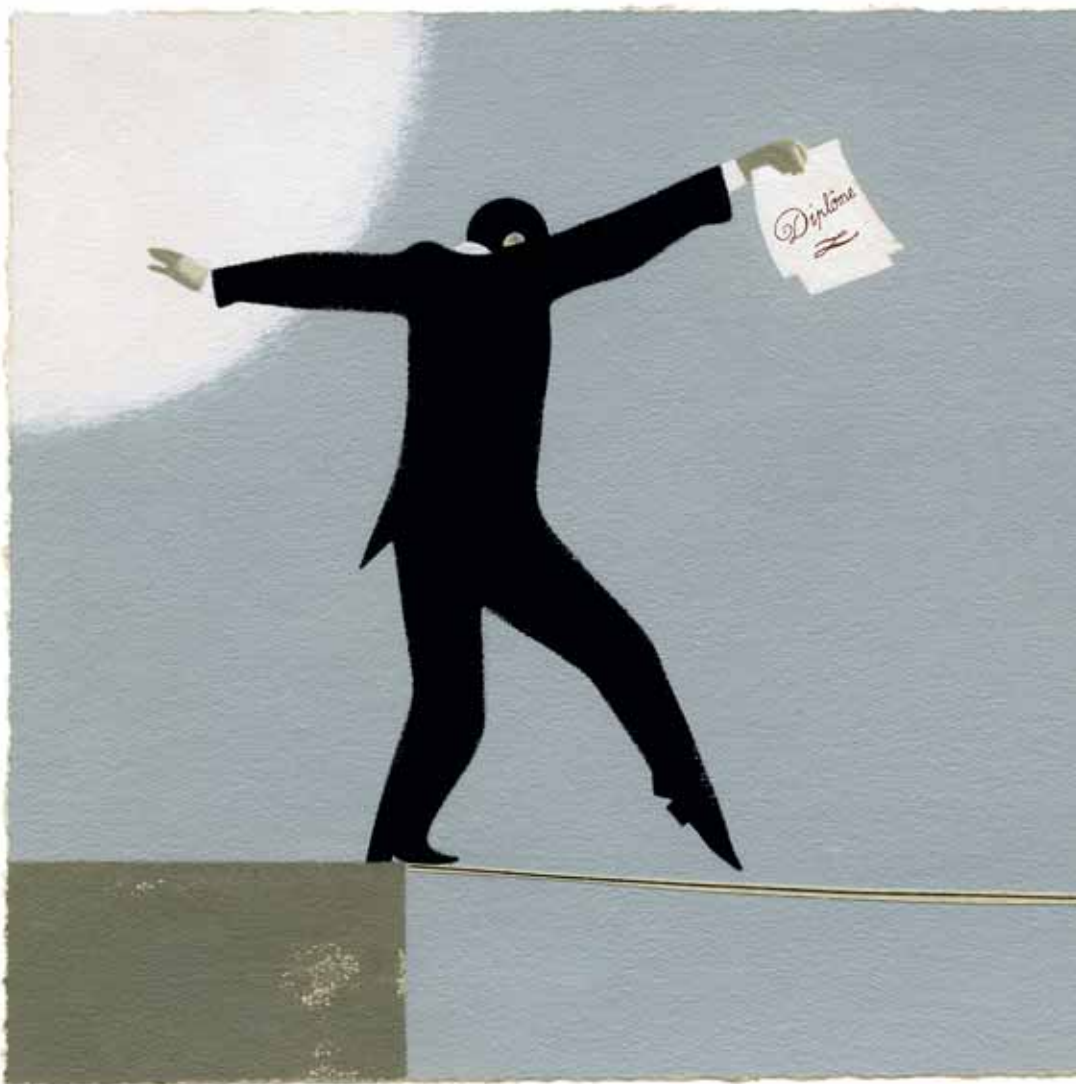
accepter une rémunération inférieure à celle de sa première expérience de dix-huit mois chez EDF. Elle n'avait pas pu y être embauchée, car les postes à pourvoir exigeaient une expérience de cinq ans. Elle a donc cherché ailleurs. « *Mais après deux mois de chômage, c'était psychologiquement important d'entrer en poste rapidement, même en contrat à durée déterminée, confie-t-elle. Il faut savoir faire des compromis.* » Mais elle n'a jamais envisagé de reprendre ses études. « *A bac + 5, j'estime que j'ai un bagage honorable et, franchement, après dix-huit mois sur le marché du travail, on n'a pas forcément envie de retourner sur les bancs de l'école.* »

Selon un sondage IFOP réalisé en octobre pour Passerelle ESC (banque de recrutement) auprès de 802 lycéens et étudiants, 72 % d'entre eux pensent qu'ils devront revoir à la baisse leurs prétentions salariales (62 % en 2008) et 70 % (55 % en 2008) et accepter une offre d'emploi qu'ils n'auraient pas acceptée en période de prospérité économique.

Anne Rodier

1) Je poursuis mes études

Plutôt que d'affronter un marché du travail en berne, il peut être plus sage de muscler son CV en attendant la reprise. Double diplôme, année de spécialisation, semestre à l'étranger... différentes formules s'offrent aux « éternels étudiants ».



A lors que plus de 30 % des étudiants qui sont sortis de l'enseignement supérieur avec un bac + 4 en 2008 n'ont toujours pas trouvé d'embauche un an plus tard, selon les chiffres de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC), la tentation de « rester au chaud » à l'école et à l'université en attendant que les choses se tassent sur le front de l'emploi est assez forte. Cela a d'ailleurs été le cas lors de chaque crise économique. Au début des années 1990, comme au début des années 2000 – les deux précédentes périodes de ralentissement économique –, pourtant moins prononcé qu'aujourd'hui –, l'allongement des études a été la réponse des diplômés. Les élèves des grandes écoles peuvent ainsi choisir de poursuivre en « mastère spécialisé » – à ne pas confondre avec le diplôme de master délivré par les universités et certaines écoles : une année de formation pointue, depuis « acheteur manager international » jusqu'à « transport de fret et intermodalité ». Cette formation, payante (les tarifs varient fortement selon la spécialité et l'école), comprend des enseignements théoriques, un pro-

jet personnel de recherche en entreprise et une soutenance de mémoire professionnel. Ce titre est labellisé par la Conférence des grandes écoles. Pour l'année 2008-2009, 121 écoles membres de la Conférence proposent 418 mastères spécialisés. Ces mastères permettent ainsi à des diplômés d'école de gestion d'obtenir une spécialisation technique dans une école d'ingénieurs, et inversement. Cette double compétence semble fortement appréciée par les employeurs... tout au moins quand ils recommencent à recruter. Autre possibilité offerte aux diplômés des grandes écoles, l'inscription en MBA (master of business administration) proposé par nombre d'écoles de gestion. Mais il convient de vérifier que le programme, extrêmement coûteux, est accrédité par des organismes internationaux comme l'Association to Advance Collegiate Schools of Business (AACSB, américain) ou l'European Foundation for Management Development (l'EFMD, européen), ce qui est rarement le cas. Mais ce sont les diplômés des universités qui doivent, plus que les diplômés des grandes écoles, se poser la question de la poursuite d'études. Ils constituent en effet le noyau dur (76 %) des jeunes diplômés en recherche d'emploi, indique l'APEC. La gamme des compétences qu'ils peuvent acquérir au-delà de leur diplôme pour mieux préparer leur future insertion professionnelle est aussi plus large. « *De nombreux jeunes des filières lettres, sciences humaines ou langues viennent nous voir en ayant l'impression qu'ils n'ont pas leur place en entreprise, constate Colette Gluck, directrice du service commun universitaire d'information d'orientation et d'insertion professionnelle (Scuio-IP) de Cergy-Pontoise, ils ont pourtant des atouts auxquels les recruteurs sont sensibles. Ils savent s'exprimer et rédiger correctement, et les méthodes de travail et les outils qu'ils ont acquis sont applicables à tous les secteurs d'activité. Il leur faut juste se spécialiser, insister sur les langues, faire de la gestion de projet ou du développement personnel pour être à même de manager une équipe ou de conduire une réunion.* »

Les titulaires d'un master universitaire peuvent, pour acquérir de telles compétences, se tourner vers plusieurs solutions.

Ils peuvent tout d'abord tenter d'intégrer, par la voie des admissions parallèles, les écoles de commerce et d'ingénieurs ou les instituts d'études politiques, dont les diplômés sont beaucoup plus valorisés sur le marché du travail que le seul diplôme universitaire.

Depuis 2009, les écoles supérieures de commerce (ESC) ont ouvert leur concours Passerelle 2, commun à seize ESC, aux étudiants en Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives), en formation artistique, en philosophie ou en langue. Une fois admis, ils peuvent intégrer directement la deuxième année du programme « grande école ». La plupart des grandes écoles de com-

merce qui ne sont pas forcément membres du réseau Passerelles, telles HEC ou l'Essec, recrutent également une partie de leurs effectifs à partir d'un concours spécifique, ouvert aux universitaires.

Les onze écoles d'ingénieurs du réseau Polytech (ce sont les écoles d'ingénieurs internes aux universités) sont, quant à elles, accessibles aux scientifiques, soit à partir de la licence, soit aux titulaires d'un master, sur dossier et entretien. Mais la plupart des grandes écoles d'ingénieurs proposent elles aussi des voies d'accès aux universitaires. Enfin, les instituts d'études politiques offrent un accès sur concours à partir de la licence, permettant d'intégrer la première année de master.

Une autre possibilité de poursuivre ses études tout en renforçant son CV est de partir à l'étranger pour compléter sa formation française. Selon une enquête IFOP-Systran de 2009, un cadre sur deux est mal à l'aise lorsqu'il est confronté à une langue étrangère. La compétence linguistique reste donc un critère discriminant pour les recruteurs, a fortiori s'il s'agit d'une langue rare (chinois, portugais du Brésil...).

Le passage par l'étranger fait de plus en plus sou-

Une centaine de masters Erasmus mundus offrent une gamme suffisamment large de spécialisations pointues en deux années, dans au moins deux pays différents

vent partie du cursus normal des grandes écoles, mais rien n'empêche d'ajouter à son cursus une année de spécialisation dans une université réputée dans son domaine. Surtout si celle-ci est partenaire de son école d'origine.

Les universitaires éprouvent plus de difficultés à s'expatrier. Seuls 4,5 % des étudiants s'incrivent à un programme d'échange Erasmus. Cependant une centaine de masters Erasmus mundus offrent une large gamme de spécialisations pointues en deux années dans au moins deux pays différents. Les cours se déroulent uniquement en anglais et les candidats doivent postuler directement sur le site du programme.

Parmi les destinations hors Erasmus, l'Australie n'est guère choisie par les étudiants. Les formations y sont pourtant moins chères (10 000 euros par an de frais d'inscription) qu'aux Etats-Unis. Même les plus prestigieuses sont accessibles sur dossier et entretien. Par exemple, en intégrant l'Australian National University de Canberra, jumelée avec Harvard, un étudiant peut obtenir un double diplôme, alors qu'il n'aurait jamais été accepté directement à Harvard !

Catherina Catsaros

Ruée sur les amphes au Royaume-Uni

De nombreux diplômés anglais, confrontés à un marché du travail en berne, prolongent leur cursus dans une université qui peine à les accueillir dans de bonnes conditions.

Londres, correspondante

Les universités britanniques n'ont jamais été aussi populaires qu'en ces temps de récession. Pour cette nouvelle année scolaire, elles ont reçu des demandes d'inscription en hausse de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Les étudiants déjà pourvus d'une licence, voire d'un master qui, en des temps économiques plus porteurs, seraient allés sur le marché du travail, se sont montrés particulièrement intéressés. Ainsi, les candidatures des plus de 25 ans, tout comme celles des 21-24 ans, ont littéralement bondi de 20 %.

Au total, à la mi-septembre, selon des chiffres publiés par l'UCAS (*Universities and Colleges Admissions Service*), elles avaient accepté 465 862 candidatures, contre 430 836 l'année précédente. Désireux de contenir des déficits publics en forte hausse, le gouvernement avait initialement

limité à 3 000 le nombre de places supplémentaires, pour lesquelles les universités recevraient des fonds publics en 2009-2010. En juillet, au vu de la ruée des jeunes vers les études supérieures, il a finalement accepté de revoir à la hausse ses engagements, pour atteindre le chiffre de 13 000. Mais le premier ministre britannique a limité les 10 000 nouvelles places aux cursus scientifiques et économiques « *qui forment les jeunes aux métiers du futur* ». Et, s'il s'est engagé à augmenter en conséquence sa participation aux bourses et aux emprunts bonifiés des nouveaux étudiants, il s'est refusé à accorder des crédits aux universités qui seraient concernées. Nombre d'entre elles, notamment les plus prestigieuses comme Oxford ou Cambridge, n'ont pas voulu profiter de l'opportunité, arguant que cela leur coûterait trop cher.

Cela étant dit, comme le montrent les chiffres,

de 20 % à 25 % des deniers publics.

Dans ce contexte, certains d'entre eux ont d'ores et déjà dit qu'ils iraient chercher l'argent là où il est, c'est-à-dire auprès des étrangers non européens qui paient en moyenne 10 000 livres par an pour étudier au Royaume-Uni. Jusqu'à la licence, les frais de scolarité des étudiants britanniques sont plafonnés à 3 225 livres par an. Imperial College London affirme perdre 2 500 livres par étudiant britannique à ce niveau, Cambridge quelque 6 000 livres... Le débat sur la hausse des frais de scolarité est relancé.

V. M.

les universités britanniques ont finalement dépassé le nombre des 13 000 étudiants supplémentaires. Elles ont accepté quelque 35 000 inscriptions de plus que l'année précédente. Reste désormais à savoir si les fonds publics seront plafonnés, comme annoncé, ou pas.

Pour l'heure, les diplômés 2009, qui peuvent poursuivre leurs études en attendant des temps meilleurs, ont eu une rentrée chaotique. Face à la hausse des demandes qui intervient au même moment qu'une réorganisation administrative, l'organisme public qui gère les prêts bonifiés de l'Etat aux étudiants a pris du retard. Ainsi, mi-septembre, à moins d'une semaine de la rentrée, 100 000 étudiants n'avaient pas encore reçu leur argent. Quant aux universités, elles ont du mal à offrir des prestations normales. Des cours ont été planifiés le soir, pour tenter de désengorger les amphithéâtres. Les lits manquent et des logements de fortune ont été improvisés en attendant que les choses rentrent dans l'ordre.

Les diplômés 2009 qui n'ont pu ou voulu s'offrir une nouvelle année de fac arrivent sur un marché du travail particulièrement déprimé. Endettés en moyenne à hauteur de 20 000 livres, il leur faut trouver un emploi, alors que le chômage

Des cours ont été planifiés le soir, pour tenter de désengorger les locaux. Les lits manquent et des logements de fortune ont été improvisés

touche près d'un jeune sur cinq, et que le taux de chômage global est de 7,9 %. Et même s'ils s'en sortent mieux que leurs congénères sans qualification, leur avenir n'est pas rose. Selon la *Higher Education Careers Services Unit* (Hecsu), quelque 10 % des près de 400 000 diplômés de 2009 sur le marché du travail devraient encore être au chômage six mois après avoir quitté l'université. En 2008, ils étaient 8 % dans ce cas et 6 % en 2007.

Alors que la Grande-Bretagne est officiellement en récession depuis l'été 2008, les entreprises ont considérablement diminué – de plus d'un quart – leurs embauches de jeunes diplômés cette année. Les seules banques d'investissement ont, par exemple, allégé de 56 % leurs recrutements de juniors.

Dans ce contexte, les universités, dont la réputation dépend largement du succès de leurs étudiants sur le marché du travail, ont mis en place des cellules de crise pour aider leurs étudiants à trouver un emploi, aux noms parfois éloquentes : « *Credit Crunch Challenges* » pour l'université de Bedfordshire, « *Riding the Recession* » à la London School of Economics...

Virginie Malingre

Welcome aux étudiants étrangers

Les universités britanniques pourraient offrir plus de places aux étudiants étrangers et réduire leur accès aux jeunes Anglais. Alors que Gordon Brown, le premier ministre britannique, comme David Cameron, son concurrent conservateur à la prochaine élection prévue d'ici à mai 2010, veulent tous deux réduire les dépenses publiques, les présidents d'université craignent une baisse

Le marché est moins ouvert aux débutants, c'est vraiment la nouveauté de cette crise par rapport aux précédentes », souligne Pierre Lamblin, directeur du département Etudes et recherche de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC). S'il est fréquent que les jeunes soient les premiers à se faire licencier en temps de crise, l'actuel ralentissement économique a en outre entraîné une appétence des entreprises pour le recrutement de profils confirmés. L'entrée sur le marché du travail est encore plus difficile pour la promotion 2008 des jeunes diplômés, déjà touchée de plein fouet par la chute brutale du marché de l'emploi cadre. En effet, entre janvier et août 2009, le nombre d'offres publiées par l'APEC a baissé de 38 %. Les jeunes diplômés, en juin dernier, étaient 32 % à rechercher un emploi : c'est neuf points de plus que ce qu'avait connu la promotion précédente. L'ensemble des disciplines est touché, dans des proportions diverses.

C'est dans le génie civil et le BTP que le taux d'emploi a le plus régressé (- 28 points). 64 % des diplômés de la filière finance, banque, assurance occupent un emploi, contre 83 % de ceux de la promotion 2007. L'informatique et les technologies multimédia, ainsi que les métiers du secteur médical, paramédical et social s'en sortent mieux : les taux d'emploi y sont supérieurs à 80 %. A cette baisse de l'offre s'ajoutent des conditions d'emploi moins favorables. La proportion de jeunes accédant au statut de cadre régresse de 6 points par rapport à la précédente promotion. Et la part des CDI est elle aussi en baisse.

Dans ce contexte, comment tirer son épingle du jeu ? En valorisant les premières expériences professionnelles, à commencer par les stages. En effet, quatre jeunes diplômés en emploi sur dix déclarent avoir eu une proposition d'embauche suite à



2) Je cherche (quand même) un premier job

Malgré la crise, il existe des opportunités d'emploi plus rares, plus ciblées. L'atout majeur d'un candidat à l'emploi est une expérience acquise par les stages, une présence sur le Web et une originalité... toute professionnelle.

un stage. Les cursus en alternance recueillent ainsi les faveurs des recruteurs. « *Placer un jeune diplômé chez nos clients est très compliqué, sauf un jeune diplômé qui a de l'alternance sur son CV* », déclare l'un des responsables RH d'une grande entreprise à l'APEC. Celle-ci vient en effet de rendre publique une étude sur la « *perception croisée des outils et techniques de recherche en période de crise* », menée auprès des jeunes diplômés et des entreprises. Ces dernières insistent sur leur volonté « *d'avoir un recrutement beaucoup plus ciblé, plus qualitatif que quantitatif* ».

Prêts à tout ?

Pour inverser la tendance, les jeunes diplômés seraient-ils prêts à tout pour se faire remarquer ? Certains n'hésitent pas à se transformer en hommes-sandwichs, à se mettre en vente sur le site d'enchères eBay, comme Yannick Miel, qui s'est fait finalement recruter par Martin Hirsch, le haut-commissaire aux solidarités actives. D'autres proposent de payer leur recruteur ! Déjà, dans les années 1980, Eric Besson avait, après avoir raté l'ENA, acheté une demi-page de pub dans *Le Monde* pour proposer ses services aux entreprises. Aujourd'hui, ceux qui rivalisent de créativité utilisent les outils du Web 2.0. De plus en plus de candidats s'essaient à la dernière mode d'autopromotion, le CV vidéo. Dans l'espoir de détonner, voire de créer un buzz, ils vendent leurs talents à travers des clips, des minifilms, des chansons, etc. Tentatives qui connaissent des fortunes diverses. Quelques vidéos sont ainsi devenues la risée du Web. « *Il faut être prudent sur ce que l'on met en ligne. Cela peut se retourner contre son auteur, et ce de façon durable : on a tendance à oublier que cela reste visible*, avertit Jean-Pascal Szelerski, directeur des services Web à l'APEC. *Peu de recruteurs*

ont le temps de visionner des vidéos. » Si ces tentatives restent assez marginales, travailler son identité numérique est en revanche devenu un passage incontournable de la recherche d'emploi. A commencer par sa présence sur les réseaux sociaux. Mais, là encore, méfiance. « *Aujourd'hui, les jeunes diplômés utilisent les réseaux sociaux avec une grande facilité, mais cela ne garantit pas*

S'inscrire sur des communautés Internet, des forums, des blogs est une façon de mener un travail de veille

pour autant qu'ils en ont la meilleure approche, poursuit Jean-Pascal Szelerski. *Beaucoup se disent qu'ils vont facilement entrer en contact grâce au principe "les amis de mes amis sont mes amis". Encore faut-il savoir ce qu'on veut leur dire, et comment on se fait recommander pour passer d'un niveau à un autre de relations.* » Attention donc aux échanges trop informels, et à bien séparer ce qui relève de la vie privée, par exemple les photos personnelles. Malgré les avertissements répétés sur ce point, « *on connaît encore davantage de gens qui y ont perdu leurs chances avec un employeur potentiel que de personnes qui y ont trouvé du travail* ».

En parallèle, les communautés, qui sont des espaces d'échanges sur un même sujet, ne doivent pas être négligées. Être inscrit à des hubs (communautés Internet), des forums, des blogs est une façon de mener un travail de veille. « *Par exemple, une communauté d'agronomes permettra à un jeune ingénieur agronome de voir de quoi parlent*

les professionnels, quelles sont les nouvelles technologies. Cela permet d'être en phase avec les attentes des entreprises. »

A qui envoyer son CV ? Que mettre sur son profil dans les réseaux sociaux ? C'est pour répondre à ce type de questions que l'APEC a lancé en octobre Novapec, un site dédié aux jeunes diplômés (<http://jd.apec.fr>), avec des modules d'e-learning, des vidéos de conseils sur les choses à faire ou ne pas faire avec un recruteur, des exercices de mise en situation...

D'après l'étude de l'APEC, beaucoup se lancent à la recherche d'un emploi avec un manque de « *personnalisation de leur projet professionnel et de leur candidature*. » « *On rencontre des jeunes diplômés qui nous disent avoir envoyé 3 000 CV. Or ce type de démarche a très peu de chances de porter ses fruits ; en revanche, elle risque à coup sûr de décourager*, note Jacky Chatelain, le directeur général de l'APEC. *Il faut cibler sa recherche. Et, surtout, il est essentiel de montrer sa connaissance de l'entreprise et sa motivation.* » Éléments souvent négligés par les diplômés, à commencer par la lettre de motivation, jugée inutile et désuète. Pourtant, les recruteurs y voient un bon moyen de se démarquer et de « *susciter la curiosité et l'envie* ».

Enfin, les recruteurs jugent les attentes de certains diplômés en décalage avec la réalité du marché. « *Il faut savoir faire preuve de souplesse face à une opportunité. Et savoir saisir celles qui permettent de mettre un pied dans le monde de l'entreprise* », ajoute Jacky Chatelain. Une logique que de nombreux diplômés adoptent désormais, acceptant des postes d'« *attente* » qui ne correspondent pas à leur niveau de qualification. Cette année, seuls 65 % des jeunes cadres estiment que leur emploi est en adéquation avec leurs compétences.

Catherine Pétilion

@Jobdecrevard : un emploi à tout prix, mais pas à n'importe quel prix

Tout commence avec l'annonce d'un plan de licenciements dans son entreprise. Thomas, cadre logistique, prospecte les offres d'emploi. « *J'ai été frappé par le décalage entre le salaire et l'importance des compétences demandées* », raconte ce trentenaire, diplômé bac + 5, en poste depuis 2000. Quand de plus en plus de recruteurs jugent les attentes des jeunes diplômés en matière

de poste et de salaire « *en décalage avec la réalité* », Thomas lui, ne l'entend pas de cette oreille. « *Diplômé ou pas, plus personne n'est épargné. Toutes les couches sont touchées. Et désormais de nombreuses entreprises cherchent des cadres low cost* », déplore-t-il. Devant la profusion d'offres d'emploi précaires ou mal payés – trouvées sur différents sites – il se met à les micro-blogger. C'est ainsi que @Jobdecrevard fait son arrivée sur Twitter début septembre, souhaitant la « *Bienvenue dans un monde de crevards* ». En quelques jours, @Jobdecrevard entre dans le trio de tête des comptes les plus populaires de la twittersphère européenne.

« *Même si c'est un réseau influent, Twitter a une audience limitée en volume, reconnaît son auteur. C'est un peu une tempête dans un verre d'eau, mais le succès rapide montre qu'il y a une réalité importante derrière.* » Aujourd'hui, plus de 1 500 personnes suivent son compte Twitter et lui envoient quotidiennement les annonces « *de jobs sous-payés grâce à la crise*. » « *On réfléchit à la façon de passer à l'étape supérieure : de voir de quelle manière on pourrait jouer un rôle d'observatoire des mauvaises pratiques.* » C'est un peu ainsi qu'avait débuté la mobilisation du collectif Génération précaire autour des stages.

C. P.

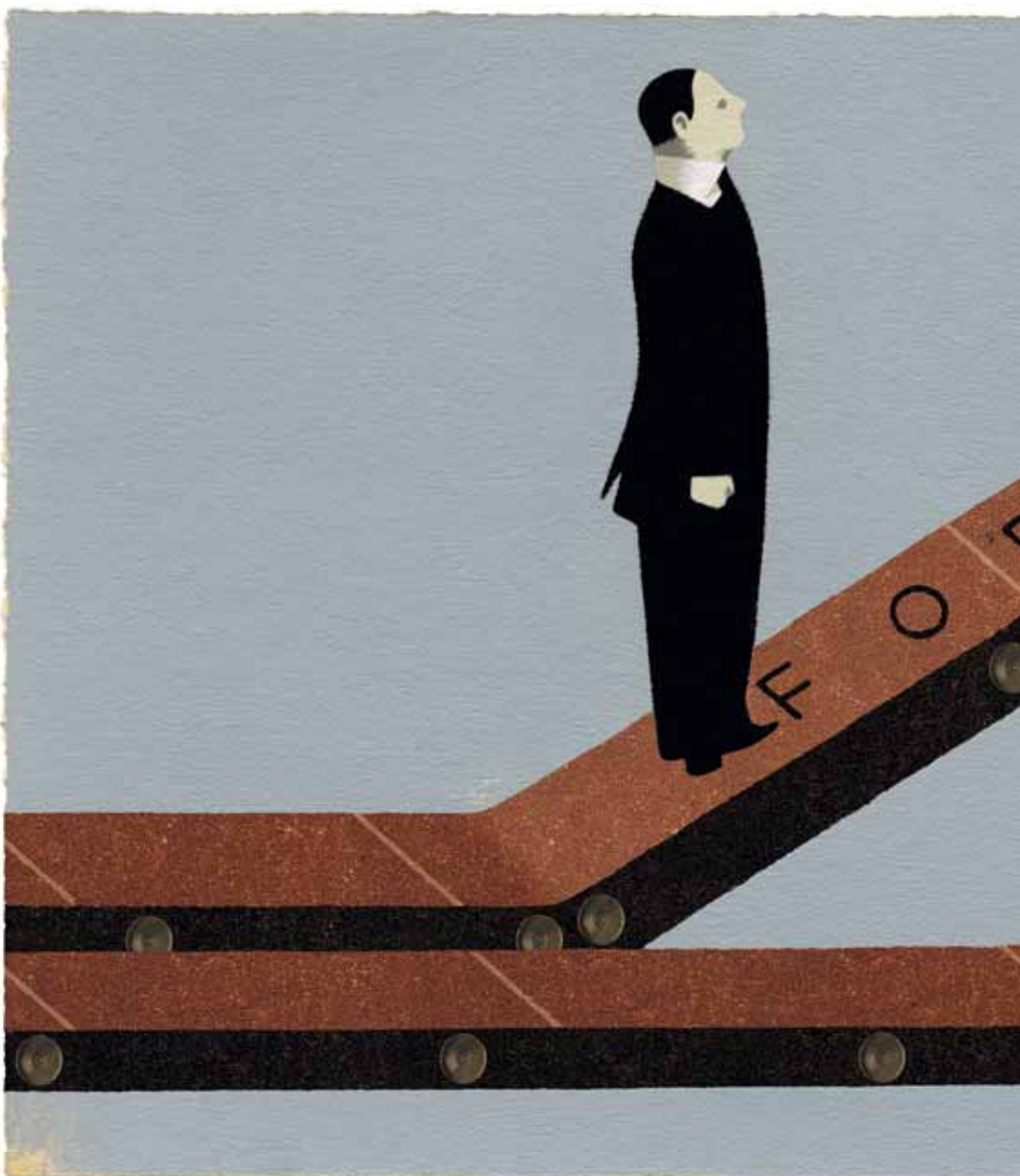
3) Je négocie une formation dans mon entreprise

Plutôt que d'attendre le couperet d'un licenciement, mieux vaut tenter d'obtenir l'accès à une formation, pour rendre ses compétences indispensables... ou préparer sa reconversion.

Les jeunes diplômés qui ont décroché un emploi peu après leur sortie de l'école ou de l'université en 2007, 2008 ou 2009 peuvent s'estimer chanceux. Mais ils ne sont pas à l'abri de la crise pour autant ! Selon le principe « *last hired, first fired* » (dernier embauché, premier viré), ils sont parmi les plus fragiles face aux restructurations que mènent les entreprises à tour de bras. Inquiétude légitime : selon l'Association pour l'emploi des cadres, un tiers des jeunes diplômés [de la promotion 2008 ayant trouvé un emploi] sont inquiets de la situation de leur employeur et un tiers estiment également que leur poste ne correspond pas à leur qualification.

Pourquoi alors ne pas tenter de négocier avec son employeur un départ en formation continue, qui permet à la fois à l'entreprise de trouver une alternative à la réduction d'effectifs et à l'intéressé de compléter la gamme de ses compétences ?

A priori, les jeunes cadres ne sont pas les moins bien servis en matière d'accès à la formation, au contraire. « *Plus on est jeune et diplômé, plus on se forme* », constate Michel Théry, chef du département formation et certification au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq). En 2006 (dernière étude complète), 67 % des cadres de moins de 30 ans s'étaient formés, contre 44 % seulement de l'ensemble des salariés des secteurs public et privé. De plus, ce sont traditionnellement les grandes entreprises qui offrent le plus volontiers à leurs salariés l'accès à la formation. Or, selon l'APEC, 57 % des diplômés du supérieur de 2008 ayant un emploi travaillaient dans les entreprises de plus de 500 salariés, et 39 % dans celles de plus de 5 000 salariés. « *Les jeunes cadres gardent une sorte de priorité en matière d'accès à la formation continue, car ils sont considérés comme étant encore dans une phase d'apprentissage. Comme l'entreprise va plutôt investir sur eux, ils ne doivent pas hésiter à faire des demandes*, conseille Christina Gierse,



responsable de Vocatis, un site Internet consacré à l'accompagnement de l'évolution professionnelle édité par le groupe Studyrama. *Il est possible de négocier avec son manager un départ en formation en compensation de l'absence de perspectives d'augmentation de salaire, par exemple.* »

Mais les choses ne sont pas si simples, estime Marc Ferracci, maître de conférences à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, spécialiste des questions de formation. Car la première année en emploi reste une période probatoire, pendant laquelle « *le jeune diplômé doit prouver qu'il constitue un investissement de qualité pour l'employeur. Les entreprises peuvent donc avoir des réticences à autoriser une formation pour des jeunes dont la compétence ou la productivité n'est pas encore identifiée.* »

De plus, la crise soumet l'employeur à des exigences contradictoires. Il doit à la fois « *couper dans les budgets formation pour maîtriser sa trésorerie et envoyer ses employés en formation afin d'amortir le ralentissement de l'activité* », analyse Marc Ferracci. « *La crise est un moment paradoxal, où les jeunes cadres ont peut-être davantage de temps pour se former, mais où les budgets peuvent être réduits*, confirme Annick Preux, responsable du centre APEC Franche-Comté. *Il est donc nécessaire de bien se préparer en amont pour, au moment de l'entretien professionnel, exprimer un souhait de formation cohérent par rapport aux besoins de son entreprise et à ses propres capacités, quitte à moins mettre en avant son projet personnel d'évolution* », ajoute-t-elle. Bref, c'est la relation employé-employeur qui demeure déterminante pour s'assurer l'accès à une formation complémentaire.

Pour décrocher l'accord de son employeur, esti-

Le jeune diplômé doit prouver qu'il constitue un investissement de qualité pour l'employeur

me Christina Gierse, « *il vaut mieux privilégier le développement de ses compétences techniques pour monter en expertise dans sa fonction, plutôt que son projet personnel d'évolution professionnelle* ». Mais, pour Philippe Caïla, directeur général de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), « *ce qui manque le plus aux titulaires de diplômes universitaires, ce sont les formations de compétences transverses. Il garantit les compétences techniques, mais l'employeur ne sait pas si le candidat est*

employable ». Ce sont donc ces compétences transversales, le plus souvent managériales, qu'une formation peut permettre d'acquérir, et que nombre de grandes entreprises offrent d'ailleurs à toute jeune recrue de niveau cadre dans le cadre de son « parcours d'insertion ».

A priori, la plupart des dispositifs d'accès à la formation ne sont pas accessibles aux nouveaux arrivants : les salariés ne sont éligibles au plan de formation de l'entreprise que sous conditions d'ancienneté (le plus souvent un an) ; le droit individuel à la formation (DIF), cumulable à raison de 20 heures par an, est également accordé au bout d'un an d'ancienneté ; le congé individuel de formation (CIF), qui permet d'accéder à des formations longues, ne peut être pris qu'après deux ans d'ancienneté pour les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) et 12 mois sur les cinq dernières années pour les salariés en contrat à durée déterminée (CDD).

Toutefois, note Annick Cohen-Haegel, consultante à l'organisme de formation Cegos, « *les jeunes cadres peuvent jouer la carte du DIF même s'ils n'ont pas forcément énormément d'heures au compteur. Il leur faut être actifs et curieux s'ils veulent décrocher une formation, en se renseignant par exemple auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé [OPCA, chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle et de définir la politique de formation par métier] de leur branche sur les formations prioritaires dont le financement est facilité* », afin, bien sûr, de faire valoir cet argument auprès d'un employeur éventuellement réticent... La loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, adoptée le 14 octobre dernier, institue d'ailleurs la « portabilité » du DIF : désormais, un salarié peut faire valoir ses heures cumulées chez un employeur auprès d'un nouvel employeur au cours des deux années suivant l'embauche. « *C'est une carte pour les jeunes, puisque ce sont eux qui connaissent les transitions les plus fréquentes dans leurs premières années de vie professionnelle, surtout en période de crise* », estime M. Ferracci.

Phénomène nouveau, né de la crise : l'utilisation du CIF par les CDD. « *Alors que, pendant des années, les crédits disponibles sur ce dispositif étaient peu consommés, ils sont maintenant quasi totalement utilisés*, note M. Théry. *Ses bénéficiaires sont le plus souvent des jeunes diplômés qui ont enchaîné des CDD ne correspondant pas à leur niveau de diplôme. Alors ils rejouent la carte de la formation.* » Mais le salarié doit alors, le plus souvent, financer une partie de sa formation. « *La moitié des candidats au CIF sont éconduits pour des questions d'argent* », observe Michel Théry.

Nathalie Quéruelet et Anne Rodier

4) Je crée mon auto-entreprise

Depuis le début de l'année, le statut d'auto-entrepreneur rencontre un succès considérable. Si les démarches d'inscription sont très simples, le dispositif semble plutôt une solution d'attente et n'échappe pas aux risques de la précarité.

Je suis allé à la chambre de commerce et d'industrie sans même savoir quels papiers étaient nécessaires. On m'a juste demandé ma carte d'identité, et voilà : un mois après, je recevais la confirmation de mon inscription comme auto-entrepreneur. Rien à voir avec les lourdeurs administratives que j'avais en tête », raconte Benjamin. Il y a quelques mois, tout juste licencié d'un emploi dans la finance, il décide de se lancer dans l'importation de produits bio. Il entend alors parler du statut d'auto-entrepreneur, instauré par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008, et entré en vigueur en janvier dernier.

Ce nouveau statut permet de démarrer une activité avec des démarches simplifiées, à plein temps ou à titre secondaire. Précisément, selon une étude réalisée au printemps par le pôle d'expertise itinérant Caravane des entrepreneurs (www.caravanedesentrepreneurs.com), 44 % des inscrits ont fait leur choix « pour la simplicité et l'inscription en ligne ». Il faut dire que

Le régime est particulièrement intéressant pour les activités intellectuelles, qui ne nécessitent pas de gros achats de matériel

quelques minutes suffisent à remplir les formulaires disponibles sur www.lautoentrepreneur.fr. Outre ces formalités d'installation allégées, « l'une des principales vertus est de créer sans risque financier », ajoute François Hurel, aujourd'hui à la tête de l'Union des auto-entrepreneurs (UAE). Car si l'auto-entrepreneur ne fait pas de chiffre d'affaires, alors il n'a pas de charges sociales ou fiscales à payer. Mais gare à ne pas voir trop grand : le chiffre d'affaires maximal est limité à 80 000 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets... et à 32 000 euros HT pour les prestations de services. A noter en outre qu'il n'est pas possible de récupérer la TVA. « Le régime est particulièrement intéressant pour les



Une activité dédiée en majorité aux services

STATUT DE L'AUTOENTREPRENEUR AU MOMENT DE LA CRÉATION DE L'ACTIVITÉ, en %

Salarié	38
En recherche d'emploi	35
Retraité	8
Inactif	5
Fonctionnaire	3
Chef d'entreprise	3
Etudiant	2
Autres	6

ACTIVITÉ EXERCÉE, en %

Prof. libérale	20
Commerce	16
Bâtiment	15
Serv. à la personne	7
Dépan. informat.	6
Jardinage	3
Informatique	2
Bricolage	1
Animation soirée	1
Photographe	1
Sites internet	1
Autres services	18
Autres	10

SOURCE : BAROMÈTRE-CIEL-AUTOENTREPRENEUR

activités intellectuelles, qui ne réclament pas de gros achats de matériel », commente Lysiane Yvon, de l'Association pour la création d'entreprise (APCE). « En permettant de cumuler les revenus issus d'autres activités, ce statut a la vertu de rassurer les personnes qui veulent se lancer par paliers, ajoute François Hurel. Un auto-entrepreneur n'est pas un entrepreneur au rabais. C'est comme aller dans le petit bain avant d'aller dans le grand bain. »

Défendu grâce à une grande campagne orchestrée par le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat et des PME, Hervé Novelli, qui le décrit comme une « arme antichômage et anticrise », le dispositif a fait des émules.

Une note de l'Insee parue le 19 août indique que sur les 318 000 créations d'entreprises enregistrées du 1^{er} janvier au 31 juillet, il y avait 179 340 « auto-entreprises », soit près d'une sur deux. Pour le mois de septembre, l'Insee dénombrait plus de 32 000 nouvelles entreprises créées sous ce régime.

Pour beaucoup, c'est là une possibilité juridique de toucher des revenus complémentaires, afin d'augmenter des salaires ou des retraites insuffisants. D'autres comptent sur ce statut pour développer davantage leur activité. « En passant par une société de portage pour me faire payer, il ne me restait pas grand-chose à l'arrivée, explique Valérie, traductrice indépendante. Ça m'a simplifié la vie et je vais toucher plus, car les charges sont moins élevées. J'attends de voir si cela me permettra d'avoir plus de contrats et de mettre de l'argent de côté. »

Reste que, pour le gros des troupes, devenir auto-entrepreneur, c'est avant tout espérer trouver un

emploi. 64 % de ceux interrogés par la Caravane des entrepreneurs souhaitaient créer leur propre activité. Et plus de la moitié étaient au chômage. Devenir son propre patron en deux clics, ne rien payer si on ne gagne rien serait donc une aubaine, en cette période de crise où les opportunités d'embauche se font rares ? Pourtant, de l'auto-entrepreneuriat à « l'auto-précariat », il pourrait bien n'y avoir qu'un pas. S'il est un risque qui guette de nombreux inscrits, c'est que l'activité ne démarre pas, c'est de ne pas réussir à gagner

La simplicité du dispositif a ses revers, à commencer par la solitude et le manque d'accompagnement

de quoi assurer sa couverture sociale... de devenir en somme « le précaire de soi-même ». Selon les chiffres rendus publics en septembre par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), la caisse nationale de l'Urssaf, 70 000 des nouveaux auto-entrepreneurs étaient inscrits dès le premier trimestre 2009. Parmi eux, peu nombreux sont ceux à avoir déclaré un chiffre d'affaires (et donc à s'être acquittés des contributions et cotisations sociales) : 12 800 au premier trimestre et 30 000 au deuxième. Ils ont déclaré en moyenne 4 200 euros par trimestre.

A large échelle, on peut s'interroger sur l'éventuelle incidence de ce type de dispositif sur le financement de la protection sociale, assuré par l'ensemble des cotisations. A plus court terme,

c'est la couverture sociale de ceux qui gagnent peu et n'ont pas ouvert de droits par ailleurs qui pourrait poser problème. Car la simplicité du dispositif a ses revers. A commencer par la solitude et le manque d'accompagnement. « Je me suis inscrit il y a quelques mois, mais depuis ma motivation baisse. Je n'ai pas encore fait de chiffre d'affaires. Aujourd'hui, je manque d'encadrement et d'argent pour que cela démarre vraiment », reconnaît Benjamin. Un cas qui est loin d'être isolé. Seuls 30 % des auto-entrepreneurs ont fait une étude de marché et 21 % un budget prévisionnel. Surtout, 96 % d'entre eux n'ont pas été accompagnés avant la création.

Rien à voir avec l'entreprise

C'est notamment ce manque de perspectives que met en avant Evelyne Serverin, directrice de recherche au CNRS, et membre de l'Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles (Irrerp), dans « Etre entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008 : les impasses d'un modèle productif individuel », un travail consacré avec la sociologue Nadine Levratto aux mécanismes du dispositif. « Cela n'a rien à voir avec l'entreprise. C'est une logique semblable à celle du revenu de solidarité active (RSA). D'une certaine manière, les dispositifs sont reliés entre eux, bien qu'ils concernent des segments différents de la population. Etre entrepreneur de soi-même, ce n'est pas être entrepreneur du tout, tranche-t-elle. L'idée de l'entreprise est de se développer, or ce régime est fait pour ne pas grossir. En tout cas, on ne peut pas présenter comme une politique d'emploi ce qui est en fait une politique de revenus. »

A certains égards enfin, la promotion du dispositif s'inscrit dans un ensemble de phénomènes d'externalisation des tâches et de diminution de la part des relations salariales – et donc des droits et devoirs qu'elles impliquent de part et d'autre. Isabelle est consultante en communication. Un jour, un de ses clients lui a annoncé qu'il ne souhaitait plus la rémunérer en salaire. « M'inscrire comme auto-entrepreneur pour lui faire des factures était le seul moyen de poursuivre la collaboration. L'Urssaf m'a fait remarquer que cela pourrait être requalifié en contrat de travail. Salariat déguisé ou pas, je n'avais pas les moyens de dire à ce client qu'il précarisait ses intervenants », explique la jeune femme, qui a préféré saisir cette possibilité de rémunération. « J'ai conscience du fait que je ne cotise pas ou peu, mais je ne prévois pas l'avenir. Et cela me permet de sauver de l'argent à court terme. De toute façon, après trois mois sans travailler, je n'avais pas vraiment le choix. »

De son côté, Hervé Novelli a annoncé la mise en place, avant la fin de l'année, d'un « comité d'évaluation du régime de l'auto-entrepreneur ».

Catherine Pétilion

Les prépas black blanc beur de la République

A l'instar des grandes écoles du privé, les écoles de fonctionnaires manquent de diversité.

En ouvrant des classes préparatoires accessibles « sous conditions de ressources », elles espèrent convaincre davantage d'étudiants de milieux modestes de se présenter à leurs portes.

Ouverts à tous, mais hypersélectifs, les concours administratifs ne garantissent pas la diversité dans le recrutement des fonctionnaires. Ce sont les étudiants les plus diplômés mais aussi et surtout ceux bénéficiant d'une culture adéquate qui réussissent. Selon une étude de l'Insee publiée en 2006, plus du quart des agents de l'Etat et des collectivités territoriales ont un parent fonctionnaire (32,5 % des cadres), contre 17,8 % dans l'ensemble

de la population active occupée. Les enfants dont les deux parents sont d'origine maghrébine ne représentent que 0,6 % des salariés du public, contre 1 % de ceux du privé.

« Il existe aujourd'hui 170 écoles de fonctionnaires, et rares sont celles qui mettent le pied à l'étrier aux candidats les moins favorisés », déplorait Nicolas Sarkozy lors d'un discours sur l'égalité des chances, prononcé le 17 décembre 2008 à l'Ecole polytechnique. Le président de la République

fixait un objectif : « En 2009, chaque ministère créera des classes préparatoires intégrées à ses écoles et dotées d'objectifs de réussite. Ces classes préparatoires devront accueillir un effectif représentant au moins 30 % des postes mis au concours. »

Aussitôt dit, presque aussitôt fait. A la rentrée 2009, la plupart des écoles de la fonction publique d'Etat et hospitalière ont inauguré leur « prépa » sur le modèle de celles créées par l'Ecole nationale supérieure de la

police nationale (ENSP) en 2006 et par l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) en 2008.

L'ENA, les IRA (instituts régionaux d'administration), les écoles de la justice, de la police, de Bercy (douanes, impôts, Trésor, concurrence et répression des fraudes) se sont conformés à la volonté présidentielle, de même que les écoles de formation des inspecteurs du travail ou des directeurs d'hôpitaux.

En revanche, les écoles de la fonction publique territoriale sont à la traîne. L'ouverture de prépas dans ces établissements se heurte encore à des questions de financement.

L'objectif de ces classes préparatoires intégrées (CPI) est d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi issus de milieux modestes à préparer les concours externes de la fonction publique, avec un soutien pédagogique et une aide financière : une « allocation diversité » de 2 000 euros, cumulable avec les bourses de l'enseignement supérieur. Pour accéder aux CPI, les candidats doivent remplir des conditions de ressources et justifier des diplômes leur permettant de se présenter au concours (le bac pour les concours de la catégorie B, bac + 3 pour la catégorie A). Ils sont sélectionnés sur la base de leur parcours académique, de leur

Police, douanes, inspection du travail...

Voici les écoles qui disposent d'une classe préparatoire intégrée, par ministère

– Ministère du budget et de la fonction publique : Ecole nationale d'administration (ENA), Instituts régionaux d'administration (IRA de Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes).

– Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : Ecole des douanes, Ecole des impôts et du Trésor public, Ecole du cadastre,

Ecole de la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF).

– Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (police) : Ecole nationale supérieure de la police nationale (ENSP), Ecole nationale des officiers de police (Ensop).

– Ministère de la justice : Ecole nationale de la magistrature (ENM), Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP),

Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), Ecole nationale des greffes (ENG).

– Ministère de la santé et des sports : Ecole des hautes études en santé publique.

– Ministère du travail : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), pour la préparation au concours externe d'inspecteur du travail.



Illustrations Rocco

motivation et de critères sociaux. Ils bénéficient du statut d'étudiant pendant la durée de leur préparation.

« Beaucoup s'autocensurent vis-à-vis des concours administratifs, en particulier ceux de la haute fonction publique », souligne Pierre Coural, conseiller au cabinet du ministre du budget et de la fonction publique.

Si les effectifs de ces classes restent modestes (400 candidats tous ministères confondus), les objectifs sont ambitieux. Chaque école a un pro-

gramme pédagogique axé sur son propre concours. Ils prévoient des enseignements fondamentaux et des cours de méthodologie, ainsi que des « ministages ». « Pour certains, le fonctionnement de l'Assemblée nationale, du Sénat ou d'une préfecture est un peu abstrait. C'est pourquoi une partie non négligeable de la préparation est consacrée à des visites d'ac-

culturation », note Pierre Coural. Les candidats sont par ailleurs suivis par un tuteur, généralement un élève

de l'école qui leur apporte sa propre expérience.

« Nous ne serons pas favorisés au moment du concours, mais nous bénéficions d'un appui particulier dans la préparation. Pour moi, c'est que du positif », témoigne Hayet Dai-khiy, étudiante à la CPI de l'Institut régional d'administration de Bastia. Titulaire d'un master 2 en droit communautaire, elle a travaillé pendant un an dans le milieu associatif, avant de se lancer dans les concours des

IRA, à la recherche d'un métier « plus juridique ». En s'inscrivant au Centre de préparation à l'administration générale d'Aix-en-Provence, elle découvre l'existence de la CPI. « Ça n'a pas été une mesure très médiatisée, il fallait vraiment être dans l'optique de passer les concours pour s'y intéresser », souligne-t-elle.

Sa camarade Rahel Kwanya Dunou souligne les avantages de la préparation. « L'important, c'est d'être encadré. Je ne me serais pas lancée seule. Nous avons des cours spéciaux de méthodologie, ainsi qu'un programme de préparation conçu par la Documentation française. »

Difficile d'aller plus loin sans remettre en cause le principe du concours, symbole de l'égalité républicaine

Les CPI permettront-elles vraiment à des jeunes de condition modeste de passer le cap du concours et d'accéder aux plus hauts emplois de la fonction publique ? Les résultats obtenus par les premières prépas, comme celle ouverte par l'École nationale de la magistrature début 2008 à Paris, sont plutôt encourageants. « Sur quinze étudiants, la première année, sept ont décroché un concours de la fonction publique, dont trois sont entrés à l'ENM », rappelle le directeur de l'école, Jean-François Thony.

Forte de ce succès, l'ENM a ouvert deux CPI supplémentaires, l'une à Bordeaux, l'autre à Douai, et prépare actuellement 45 étudiants. Ils restent bien isolés parmi les 700 000 candidats inscrits chaque année aux concours de la fonction publique.

« Si on veut faire une vraie différence, il faut aller beaucoup plus loin », reconnaît Jean-François Thony. Mais il est difficile de le faire sans remettre en cause le principe du concours, symbole de l'égalité républicaine, et sans aller vers une politique de quotas. Une option que Nicolas Sarkozy semble avoir écartée pour l'instant.

François Schott

Ce sont quinze étudiants issus de milieux sociaux modestes qui ont intégré le 5 octobre la première classe préparatoire au concours externe de l'ENA. L'École nationale d'administration, comme une dizaine d'autres établissements ministériels, a ouvert cette prépa pour se conformer à l'objectif gouvernemental d'une plus grande diversité dans la fonction publique. « L'ENA est évidemment emblématique », a souligné le ministre du budget et de la fonction publique, Eric Woerth, lors de l'inauguration officielle de la classe, début octobre à Paris. « Cette classe préparatoire est à l'image de ce que nous voulons faire partout dans la fonction publique. »

Les élèves, onze filles et quatre garçons, ont été sélectionnés aux mois de juin et juillet parmi 150 candidatures sur la base de critères sociaux (tous sont boursiers), de leur niveau d'études et de leur motivation. Ils se prénomment Keiza, Naïma, Edouard, Christophe, Yacine, Basma ou encore Soraya, et viennent de toute la France, y compris de ses cités et de ses territoires d'outre-mer.

Brillants et profanes

« Ils ont tous obtenu un master avec mention », précise Bernard Boucault, le directeur de l'ENA. « Ce sont des élèves brillants mais ils arrivent dans un monde qui leur est étranger. La prépa doit leur permettre de se battre à armes égales avec les autres candidats au concours. »

Dalila Rahmouni, 24 ans, est originaire de Grenoble. Issue d'un milieu « normal mais modeste », la jeune fille a déjà un beau parcours derrière elle : Sciences Po Paris, et un master de droit. Elle n'a pas hésité longtemps avant de postuler. « J'ai appris l'existence de la classe préparatoire intégrée dans les journaux et j'ai tout de suite été très enthousiaste car le plus important pour réussir ce genre de concours, c'est d'être bien accompagné », témoigne-t-elle.

Son camarade Edouard Bord, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, sait que ce ne sera pas facile. « J'appartiens à un milieu qui n'est pas le vivier habituel de recrutement des hauts fonctionnaires », remarque-t-il. Mais il reste confiant :



L'ENA veut élargir le vivier des élites

L'École nationale d'administration est devenue le symbole de la reproduction sociale.

Elle mise sur sa classe préparatoire intégrée ouverte aux boursiers pour casser cette image.

« Nous avons un an pour nous préparer. Le concours est en septembre (2010) et nous serons accompagnés jusqu'au dernier moment. »

Une maquette pédagogique « très dense » leur a été concoctée par la direction des études. Elle reprend les grandes épreuves du concours : droit, économie, culture générale, questions européennes. Les cours

sont assurés par des diplômés de l'école en poste dans les ministères, d'où le choix de Paris comme lieu unique de préparation.

Un système de tutorat a été mis en place avec les élèves qui suivent actuellement leur scolarité à l'ENA. « Nous avons eu beaucoup de volontaires », se félicite Bernard Boucault.

Une partie importante de la préparation est axée sur l'acquisition des « codes » de la haute fonction publique, qui peuvent faire toute la différence lors du concours. Théâtre, musées et opéra sont au programme, ainsi que des sorties

La préparation est axée sur l'acquisition des « codes » de la haute fonction publique

dans les ministères, les assemblées, les grands corps de l'Etat et les collectivités territoriales.

« La moitié des épreuves de l'ENA consistent à faire des propositions pour résoudre des problèmes concrets, il faut par conséquent que les étudiants puissent toucher du doigt le fonctionnement d'une administration. Notre objectif n'est pas de les formater, mais de faire en sorte qu'ils se positionnent déjà comme des hauts fonctionnaires », explique Jean Lessi, l'un des deux coordinateurs pédagogiques de la classe.

« Les prépas classiques apportent beaucoup de méthode pour passer les concours. Nous apportons d'autres éléments, qui sont parfois des non-dits, et qui peuvent être fondamentaux lorsqu'on passe un grand oral », ajoute Edouard Gefray, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui a accepté de superviser la préparation des étudiants.

L'exercice a ses limites, à commencer par le nombre restreint d'étudiants qui bénéficient de cette préparation. « Compte tenu du nombre de places ouvertes au concours externe – environ quarante chaque année –, nous ne pouvons pas avoir une ambition démesurée. Il faut garder un certain équilibre au concours », estime Bernard Boucault.

Il va donc falloir se battre pour intégrer la classe préparatoire de l'ENA, qui, avec un taux de sélectivité de un pour dix, constitue en soi... un concours.

François Schott

Quand les facs jouent à l'école

« School of Economics » à Toulouse, Collège de droit à Assas, licences « bidiplôme » à Paris-VI... Les filières sélectives essaient de rapprocher les « meilleurs » étudiants des « meilleurs » chercheurs.



Le projet, dévoilé au mois de septembre, est encore un peu confidentiel, mais il pourrait bien porter en germe une petite bombe pour l'enseignement supérieur français : l'université Toulouse-I Capitole, de réputation mondiale en économie, s'appête à ouvrir en son sein une « grande école » dans sa discipline reine. En d'autres termes, dès 2011, les meilleurs étudiants de classes préparatoires et de deuxième année de licence pourront, s'ils sont admis, poursuivre leur formation dans ce temple français de l'économie, pour y décrocher un master voire, par la suite, un doctorat. Cette

Ecole d'économie de Toulouse (EET) sera adossée au très prestigieux laboratoire de recherche connu sous le nom de Toulouse School of Economics (TSE), pour ne plus faire qu'une seule entité dédiée à la formation et à la recherche.

Sélection, réputation, haut niveau : la future institution a tout pour séduire la crème des étudiants et concurrencer ainsi les plus prestigieuses grandes écoles. Mieux : elle en a aussi les moyens financiers puisqu'elle bénéficiera de la manne de la Fondation Jean-Jacques Laffont, riche d'un capital de 60 millions d'euros. « Cet argent servira notamment à recruter des ensei-

gnants-chercheurs, ce qui nous permettra de mieux encadrer les étudiants en donnant davantage de cours en petits groupes », explique Bruno Sire, président de l'université Toulouse-I Capitole. « Le problème en France, reprend-il, c'est que l'élite des lycéens est aspirée vers les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs via le système des classes préparatoires. Elle ne rencontre donc jamais l'élite des enseignants-chercheurs qui elle, se trouve dans les universités. Il nous faut ramener ces très bons élèves vers l'université, car notre pays a besoin d'améliorer sa capacité d'innovation. »

Toulouse-I entend prendre le

meilleur des deux systèmes : la sélection et l'encadrement, propres aux grandes écoles, la qualité du corps professoral et la gratuité des études, chères à l'université. « Nous utilisons le terme de "grande école à l'université" car nous visons l'excellence, mais en donnant sa chance à tout le monde : en amont de l'EET, nous créons une sorte de "prépa intégrée" sans sélection à l'entrée, qui correspondra aux années de L1 (licence) et L2 », poursuit Bruno Sire. En fin de L2, un numerus clausus de 250 places sera institué, figurant l'entrée à l'EET. « Nous garderons les meilleurs élèves de nos deux premières années, et nous compléterons avec un recrutement externe en classes préparatoires scientifiques et commerciales. » Quant aux autres, ils auront la possibilité de poursuivre en licence, dans un autre département de la fac (administration économique et sociale, informatique, droit, etc.).

Le champ concurrentiel de TSE s'annonce multiforme. Seule dans sa

« Nous formerons aussi des cadres pour les entreprises, notamment les banques et les compagnies d'assurance »

catégorie, cette « grande école de l'économie » devrait marcher sur les plates-bandes des meilleures écoles de commerce, notamment les plus axées « finance » (HEC, Essec, Edhec...), mais aussi et surtout sur le public très matheux de l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (Ensae), voire celui de l'Ecole normale supérieure de Cachan. « En matière de recherche et d'attractivité internationale, TSE est la seule institution française capable de rivaliser avec l'Insead », la fameuse « business school » de Fontainebleau, estime Stéphan Bourcieu, professeur de stratégie et directeur de l'ESC Dijon. Mais pour qu'il y ait match au sommet, encore faudrait-il que TSE se positionne sur les



mêmes segments de formation que l'école de Fontainebleau – le MBA par exemple –, ce qui avait été évoqué il y a quelques années mais ne figure plus parmi les projets des Toulousains. « Notre objectif premier avec cette école est d'alimenter la recherche en économie, avec une vision large du spectre disciplinaire : macroéconomie, mais aussi finance, analyse économique du droit ou du marketing, etc. », ajoute Bruno Sire. Nous formerons aussi, comme les grandes écoles, des cadres pour les entreprises, notamment les banques et les compagnies d'assurance. »

Reste une question : comment Toulouse-I a-t-elle réussi à créer un cursus sélectif, mot honni à l'université ? Preuve que rien n'est impossible avec un peu d'ingéniosité, l'EET prendra en fait la suite d'un ancien IUP (institut universitaire professionnalisé) qu'elle avait intelligemment conservé, en le transformant en licence à numerus clausus...

L'exemple de TSE n'est pas le seul : à Paris aussi, certaines universités se sentent pousser des ailes. A la tête de Paris-II Panthéon-Assas depuis 2006, l'ambitieux président Louis Vogel vient d'ouvrir au sein de son université un « collège de droit », une filière qu'il veut sélective et prestigieuse. « Au niveau licence, nous offrons dorénavant trois parcours différents : le classique, le "progressif", qui est un parcours de remise à

niveau destiné aux étudiants les plus faibles, et le collège de droit, explique M. Vogel. Ce dernier recrute sur mention très bien au bac ou sur test juridique et il faut ensuite 13 sur 20 de moyenne pour passer à l'année supé-

Les premières « law schools » françaises, sur le modèle anglo-saxon

rieure. Cela représente un surplus de 75 heures de cours par rapport au parcours classique et sera sanctionné par un diplôme universitaire (DU) ». Un stratagème qui permet de contourner l'interdiction de sélection en première année de licence, pierre angulaire du système universitaire. « L'idée du collège de droit est de revenir à de vrais cours de droit, où l'on apprend à réfléchir par soi-même, à convaincre, à débattre. Nous n'admettons que 120 étudiants dans ce cursus pour atteindre cet objectif », poursuit Louis Vogel.

L'ambition va au-delà : elle consiste aussi à apporter, en sus du droit, un enseignement de culture générale. Au sein du collège, l'étudiant aura ainsi le choix entre trois spécialités, l'une axée sur l'international et le

droit comparé, l'autre sur l'économie-gestion, la dernière sur les fondamentaux du droit (philosophie, histoire, sociologie du droit). En somme, un cursus plus complet, qui lorgne vers l'approche pluridisciplinaire de type Sciences Po. « La différence, c'est que la formation Sciences Po est généraliste avec une petite spécialisation à la fin. A Paris-II, c'est l'inverse », souligne M. Vogel. Mais au final, nul doute que les lycéens attirés par la matière droit-sciences politiques rangeront le collège de droit d'Assas dans le même lot que les IEP : des filières sélectives, prestigieuses et de qualité, offrant donc de bons débouchés professionnels. Et la concurrence sera encore un peu plus frontale en cycle master : forte de son expérience en licence, Paris-II entend ouvrir sur le même modèle une « école de droit » (M1-M2), soit exactement ce que vient d'annoncer Sciences Po-Paris... Derrière ces initiatives en rafale, Richard Descoings, directeur de Sciences Po-Paris, et Louis Vogel poursuivent en réalité la même stratégie : créer les premières law schools françaises sur le modèle anglo-saxon, composantes incontournables d'une université de rang international.

Des licences d'élite à l'UPMC

Une logique similaire est à l'œuvre dans la première université française du classement de Shanghai, l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC). Pour conserver son rang, celle-ci doit réussir à rabattre vers elle ces étudiants brillants que les classes préparatoires scientifiques lui soufflent. Avec une méthode audacieuse : ouvrir des licences bi-diplômantes de prestige en partenariat avec d'autres institutions : Sciences Po (pour les doubles licences sciences et sciences sociales et sciences de la vie et sciences sociales), Paris-IV Sorbonne (licences sciences et musicologie, sciences et philosophie, et sciences et histoire), Paris-III Sorbonne-nouvelle (licence sciences et humanités) et l'Institut national des langues et civilisations orientales (licence sciences et civilisation chinoises). Originaux et novateurs, ces parcours sont sélectifs – sur dossier et entretien, avec une forte préférence pour les titulaires de mention très bien – et ciblent un nouveau public. « Ces cur-

sus d'excellence attirent des étudiants qui ne venaient jamais chez nous en première année auparavant, se réjouit Patrick Porcheron, vice-président en charge des formations à l'UPMC. Notre but est de renforcer les têtes de classe, d'avoir des leaders, de créer de l'émulation. Cela change l'ambiance des cours, ainsi que l'implication des professeurs, qui avaient tendance à boudier les premiers cycles... » A plus long terme, l'UPMC compte aussi récupérer en master certains de ces étudiants acculturés au système universitaire. « Nous voulons les fidéliser, au lieu de les récupérer après une école d'ingénieur. Nous sommes dans une perspective de création d'un réseau d'anciens, avec un sentiment d'appartenance fort, comme dans une école », poursuit

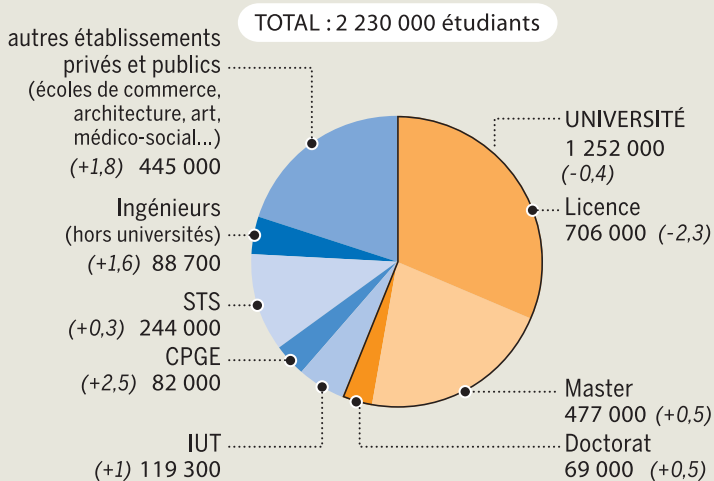
« Nous voulons créer un réseau d'anciens, avec un sentiment d'appartenance fort, comme dans une école »

M. Porcheron, lui-même issu de l'École normale supérieure. Car l'une des forces des écoles, c'est l'esprit de promotion qu'elles insufflent à leurs élèves, et qui se perpétue tout au long de leur carrière. Les capacités des établissements en matière de placement de leurs diplômés en sont transformées, grâce au phénomène de réseau et d'autoreproduction, ainsi que les relations avec les entreprises, sources de financements... Les universités parviendront-elles à enclencher ce cercle vertueux ? Pour M. Porcheron, l'ambition va au-delà : « En France, les disciplines sont très cloisonnées et nos chercheurs ont peu l'habitude de faire le lien entre leurs savoirs et les besoins de la société. Nous formons de bons spécialistes, des opérationnels de la recherche, mais peu de créateurs en prise avec les réalités économiques et sociétales. Former des étudiants dès leur première année, alors qu'ils sont encore ouverts et malléables, c'est avoir la capacité de modifier tout leur état d'esprit. C'est important pour la suite. »

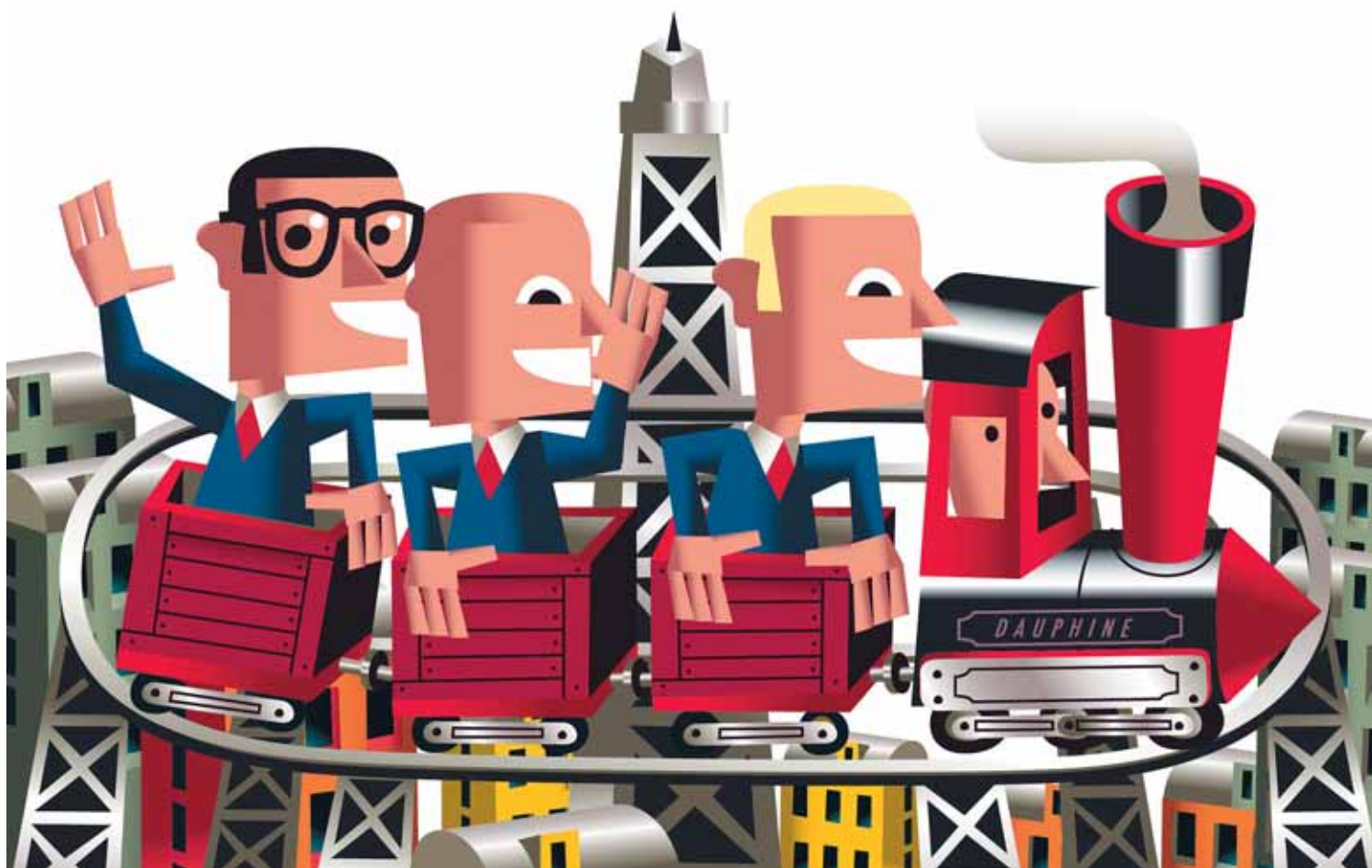
Sarah Piovezan

Enseignement supérieur

RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À LA RENTRÉE 2009 et évolution 2008-2009 (en %)



SOURCE : PRÉVISIONS DU MESR



Grandes manœuvres à Dauphine

L'université du 16^e arrondissement de Paris, élitiste et relativement petite, jouit d'un statut à part qui lui permet de cultiver une image de grande école. Une logique qu'elle pousse plus loin aujourd'hui, avec un défi de taille : prendre le meilleur des deux systèmes. Pas toujours facile.

Laurent Batsch, le président de Paris-Dauphine, peut être satisfait : il vient de remporter une petite victoire. Lui qui réclamait un traitement équivalent « à celui de Sciences Po » a obtenu gain de cause. Dorénavant, certains masters de Dauphine ne seront plus des « diplômes nationaux de master », comme c'était le cas jusqu'ici, mais des « diplômes d'établissement de grade master ». Une peccadille ? Pas si sûr. Derrière ce jargon d'ini-

tié, c'est une nouvelle source de financements qui s'ouvre à Dauphine. Car en s'affranchissant du carcan des diplômes nationaux, l'université de l'Ouest parisien n'aura plus à en suivre les règles, notamment en ce qui concerne les frais de scolarité fixés chaque année par le gouvernement. C'est Dauphine elle-même qui décidera du prix de ses diplômes. « Pour nous, c'est une façon d'assumer notre autonomie et de revendiquer

notre qualité, explique Laurent Batsch. Ce que les étudiants et les recruteurs viennent chercher ici, c'est avant tout la marque Dauphine. » Comme à Sciences Po ou dans les grandes écoles, les frais de scolarité, qui pourront être modulés en fonction de critères sociaux, vont devenir une recette réelle de l'université, grâce à laquelle elle pourra financer son développement. Un véritable tournant. Pour l'heure, cette nouvelle législa-

tion ne sera appliquée qu'aux seuls masters de gestion, et Laurent Batsch, prudent, s'est engagé à ne pas augmenter les tarifs en 2010. Mais l'avenir est incertain... et certains s'en inquiètent déjà. « Cette politique encourage l'Etat à se désengager du financement des facs, et va dans le sens d'une transformation de Dauphine en grande école !, s'insurge Jacques Richard, professeur de comptabilité élu au conseil d'administration de l'université. Je m'oppose à cette privatisation, qui induirait une relation de clientèle avec les étudiants et une dépendance vis-à-vis du monde des affaires. »

Créée en 1969 par des pionniers des toutes nouvelles sciences de gestion, Paris-Dauphine affiche pourtant déjà beaucoup de points communs avec les écoles. La sélection d'abord, qu'elle a pratiquée dans l'illégalité pendant plus de vingt ans avant de régulariser sa situation grâce au statut de « grand établissement », obtenu en 2004. Les méthodes d'enseignement ensuite, avec un bannissement des cours en amphithéâtre au profit des petits groupes et

l'adoption de pédagogies actives, comme l'étude de cas ou les jeux. La qualité des liens avec le monde de l'entreprise et enfin la priorité donnée à l'insertion professionnelle des diplômés. « Mais ce qui faisait notre singularité à l'époque ne nous différencie plus assez aujourd'hui », reconnaît Bernard Colasse, l'un des professeurs de Dauphine. Nous ne sommes plus les seuls à délivrer un enseignement en sciences de gestion à la fac et notre avance en recherche est battue en brèche par certaines grandes écoles de commerce, comme HEC, qui en ont fait leur priorité. Cela doit nous conduire à réviser notre stratégie. » En d'autres termes : Dauphine ne peut plus se contenter de se reposer sur ses lauriers.

Etre visible dans le monde

Les chantiers sont nombreux, et pour l'instant assez peu avancés. Le premier d'entre eux : la taille. Avec ses 8 000 étudiants, Dauphine est une « petite » université. Et, à l'heure où ses camarades parisiennes se regroupent pour être plus visibles et recevoir les subsides du Plan Campus (un programme doté de 5 milliards d'euros présenté en Conseil des ministres le 6 février 2008 par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur), elle reste isolée. Depuis que sa participation à Paris Universitatis (alliance de huit grandes universités parisiennes) a fait long feu, elle n'appartient plus à aucun projet de PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) ou d'al-



liance stratégique. « Le système actuel d'évaluation de la recherche, basé sur du quantitatif, oblige à réfléchir à notre petite taille, qui peut être un handicap, analyse encore Bernard Colasse. A moyen terme, la question des alliances va se poser, mais il faut qu'elle respecte notre champ d'activité. A Paris, nous avons un peu raté le coche : HEC est partie dans Paristech, le pôle Aubervilliers se fera sans nous et nous n'avons pas montré assez de détermination à construire Paris Universitatis. Nous devons donc trouver d'autres partenaires. » Autre professeur de Dauphine, Dominique Roux partage la même vision : « Pour être visibles dans le monde, il nous faut atteindre environ 20 000 étudiants. Et, pour cela, nous ne pouvons pas rester seuls comme nous le sommes aujourd'hui. Il nous faut vite trouver un partenaire, soit en France, soit avec une université étrangère. » C'est cette dernière option qui a les faveurs de l'équipe présidentielle, mais aucun nom n'est encore sorti du chapeau. « Nous sommes en train de cartographier tous nos accords internationaux, pour repérer les institutions avec lesquelles nous avons déjà beaucoup en commun, comme New York University », explique Elyès Jouini, vice-président chargé de la recherche. « Nous voulons trouver un partenaire stratégique fort, avec qui nous ferons des doubles diplômes, une école doctorale commune, et développerons ensemble

une marque et une offre de formations », expose Laurent Batsch, qui assure que deux discussions sont déjà en cours.

Trouver de nouveaux locaux

Autre défi pour Dauphine, corsetée dans les anciens bâtiments de l'OTAN dans le 16^e arrondissement

Dernier grand challenge : le renouvellement de 30 % du corps professoral en cinq ans

de Paris, où elle étouffe : trouver de nouveaux locaux pour lui permettre de croître. « Nous pourrions facilement passer à 12 000 ou 13 000 étudiants sans toucher à la qualité de la sélection. Mais, pour cela, nous devons trouver une autre implantation », note Elyès Jouini. C'est dans cette perspective que le déménagement de certains masters à la Défense, dans les bâtiments du pôle Léonard-de-Vinci, a été décidé. « Cette localisation nous permet de nous rapprocher des entreprises et des institutions financières », reprend M. Jouini. A terme, Dauphine compte y loger l'ensemble de son pôle Finance, soit environ 1 500 étu-

dants. Pas vraiment une réponse aux gros besoins de l'université... « A la Défense, nous avons saisi une opportunité. Mais délocaliser une dizaine de masters là-bas (sur cinquante) cela ne fait pas une stratégie », observe Bernard Colasse. Dernier gros challenge de Dauphine : dans les cinq prochaines années, 30 % de son corps professoral devra être renouvelé. Soit une centaine de recrutements à effectuer, sur un marché hyperconcurrentiel. Comment, dans un tel contexte, Dauphine pourra-t-elle conserver son magistère intellectuel ? « Là, il y a un vrai enjeu, reconnaît Elyès Jouini, mais la guerre n'est pas perdue d'avance. Nous sommes en train de faire la même mue que les écoles de commerce, en instaurant de nouvelles règles. » A savoir des dispositifs d'incitation (décharges de service, primes à la publication...), que les écoles ont beaucoup développés ces dernières années. « Elles font mieux que nous en la matière », reconnaît Bernard Colasse. Certains notent même des départs de professeurs de Dauphine pour des business schools qui, s'ils restent limités à quelques individus, n'en constituent pas moins un signal d'alarme. « Cela ne se voyait jamais avant », avoue l'un d'eux. L'attrait des conditions de travail privilégiées et des salaires proposés commence à peser lourd dans la balance...

Sarah Piovezan

La fac en chiffres

- Paris-Dauphine, c'est :
- 7 500 étudiants en formation initiale ;
- Plus de 500 étudiants en thèses de doctorat ;
- 1 500 stagiaires en formation continue ;
- 450 professeurs et chercheurs ;
- Plus de 1 500 intervenants professionnels par an ;
- 320 personnes chargées de l'administration

Cadre à temps partiel, l'équation impossible

On les pense moins impliqués, dépourvus d'ambition, parfois même peu fiables.

Le regard de l'entreprise sur ces managers qui ont choisi cette respiration n'est pas tendre.

A tel point que seuls 5 % des cadres du privé ont osé franchir le pas.

Pour vivre heureux au bureau, vivons cachés. A en croire les observateurs du monde de l'entreprise, les cadres désireux de passer moins de temps au sein de leur société seraient de plus en plus nombreux à préférer « bricoler » leur emploi du temps plutôt que de prendre officiellement un temps partiel. « Ils posent des journées ou demi-journées de RTT, par exemple le mercredi après-midi, tout en restant joignables, explique Cécile Guillaume, maître de conférences en gestion à l'université de Lille. L'évolution des technologies et l'émergence du télétravail facilitent l'adoption d'un tel choix. Cela revient à réaliser un temps partiel déguisé, sans risquer d'être stigmatisé en retour. » Car le grand problème est celui-là : les cadres renonçant volontairement à leur plein temps sont souvent mal vus au sein de l'entreprise.

De fait, la pratique est peu répandue. Selon l'Insee, la population des cadres et professions intellectuelles supérieures comptait, en 2007, 10 % de temps partiels, contre 17 % pour l'ensemble des actifs français. En s'intéressant aux seuls cadres du privé, ce taux tombait à 5 %.

Un mouvement profond en faveur d'un meilleur équilibre vie profes-

sionnelle-vie privée se fait pourtant jour depuis plusieurs années parmi les jeunes cadres. Cette évolution est également perceptible du côté de certaines entreprises. Elles sont, par exemple, plus de 80 à avoir affiché par l'intermédiaire d'un programme spécifique leur intérêt pour leurs salariés pères de famille. Il ne s'agit toutefois que de frémissements. Le temps partiel reste une option peu prisée et demeure essentiellement l'affaire des femmes. Parmi les

cadres du secteur privé, 13,3 % d'entre elles avaient adopté en 2007 ce mode de travail contre seulement 1,7 % de leurs collègues masculins. L'entourage professionnel ne les y incite pas. « Un manager aura du mal à faire accepter un tel choix, estime Martine Le Boulaire, directeur d'études à Entreprise & Personnel. Son temps partiel et le réinvestissement de sa vie privée iront, dans l'imaginaire collectif, de pair avec une moindre implication dans son

travail. » « Les hiérarchies sont la plupart du temps réticentes à la diffusion du temps partiel chez les cadres, poursuit Isabelle Bonnet-Polese, qui a soutenu une thèse sur le sujet en 2003. Elles évoquent, en premier lieu, les problèmes d'organisation du travail et de coordination qui viennent complexifier et augmenter des charges de travail déjà très lourdes. » Dans un contexte de compétition intense entre cadres, afficher son souhait de réduire son temps de

« Encore moins opportuniste » par temps de crise

Il fut un temps où il fallait tout faire pour attirer les nouveaux talents. Et où l'un des arguments possibles était de proposer des temps partiels à 80 % payés 85 %.

Seuls les secteurs épargnés par la crise peuvent encore se payer le luxe d'avoir, aujourd'hui, de telles préoccupations. Pour les autres, la question n'est pas prioritaire. D'ailleurs, les salariés sont moins enclins

à en faire la demande dans un contexte économique tendu. « Les cadres cherchent alors à limiter les prises de risque », indique Marc Thiollier, directeur général adjoint d'Accenture France. Et comme le temps partiel est perçu comme mal vu par l'employeur... En outre, « le travail des cadres s'est intensifié avec la crise, relève une sociologue. La pression sur les effectifs est réelle, le moment est donc encore moins opportuniste pour demander son temps partiel ». Une réflexion se développe pourtant : et s'il devenait, même chez les

cadres, un outil de flexibilité en réponse à la crise ?

« On le méconnaît comme tel, mais il pourrait être pour les entreprises un outil conjoncturel d'ajustement, pour une période donnée », estime Martine Le Boulaire, d'Entreprise & Personnel. Un peu comme peut l'être le chômage partiel chez les ouvriers. L'idée fait son chemin à l'étranger, particulièrement en Suède ou en Grande-Bretagne. Des pays où la propension des salariés à la flexibilité est bien supérieure à celle de leurs homologues français.

F. D.



présence dans l'entreprise peut également se heurter à l'incompréhension des collègues. Lesquels montreront parfois du ressentiment vis-à-vis du bénéficiaire du temps partiel : « *Le travail non effectué et les urgences sont susceptibles de leur incomber alors que leur charge de travail est déjà lourde* », résume

M^{me} Bonnet-Polese. Des tensions peuvent donc naître.

Ce n'est qu'une des multiples difficultés que peuvent rencontrer les bénéficiaires des temps partiels. « *Leur manager, leurs équipes, leurs collègues n'intègrent pas nécessairement ce [nouvel emploi du temps] et les sollicitent, souvent involontaire-*

ment, par téléphone ou par courriel, constate Marc Thiollier, directeur général d'Accenture France. *Sollicitation qui est difficile à éviter et peut être culpabilisante pour le salarié. Que faire ? Répondre à la demande pour assumer ses responsabilités professionnelles mais négliger sa famille, ou refuser de répondre et donner*

l'impression que l'on n'est pas engagé dans son travail ? »

L'arrêt du temps complet freine par ailleurs considérablement l'édification d'une carrière. Il apparaît peu aisé de se faire recruter en exigeant un temps partiel. Et en interne, les stéréotypes sur la « moindre fiabilité » des salariés absents de l'entre-

L'encadrement d'une équipe sera plus difficile avec des absences répétées

prise une journée par semaine bloquent clairement leur promotion. Le cadre à temps partiel apparaîtrait par ailleurs comme moins ambitieux au regard de la hiérarchie. « *Il aura aussi moins de chances de travailler sur des sujets pointus ou de construire des réseaux avec des collègues ou des mentors* », ajoute Isabelle Bonnet-Polese.

Au-delà des préjugés, certains postes à responsabilité sont effectivement plus difficiles à assumer à temps partiel. C'est là que le distingo entre cadres opérationnels et fonctionnels prend tout son sens. Les premiers ont des responsabilités managériales. Et l'encadrement d'une équipe sera forcément plus difficile avec des absences répétées. « *Il est compliqué pour une personne à la tête de 100 salariés dans une centrale nucléaire de ne pas épouser le rythme de ses équipes* », résume Michel Yahiel, président de l'Association nationale des DRH. « *C'est vrai que le poste n'est pas toujours adapté*, reconnaît une cadre qui a eu, plusieurs années, un temps partiel. *J'ai d'ailleurs progressivement opté pour des absences par demi-journées, afin de limiter la désorganisation occasionnée.* » Le temps partiel des professions intellectuelles et de recherche ou des cadres d'expertise (finance, conseil, etc.) entraînera en revanche peu de perturbations en interne.

Celles-ci seront d'autant moins importantes que, de manière générale, le passage à temps partiel provoque rarement un désengagement du salarié. S'il apparaît que sous un certain seuil (moins de 60 % d'un

temps complet), le lien avec l'entreprise se distend, il n'en est rien dans la grande majorité des cas. Les nouvelles contraintes horaires du cadre l'obligent à une meilleure organisation de son travail et, parfois, lui imposent une pression plus grande pour respecter les délais. La réduction du temps de travail obtenue, certains cadres se sentent même redevables et mettent un point d'honneur à prouver qu'ils sont capables d'assumer professionnellement la situation nouvelle.

Le temps partiel, moteur d'une meilleure gestion des ressources humaines ? De rares entreprises le pensent et encouragent son développement. « Il a pu apparaître comme un levier de management, en partant du principe qu'un salarié à 80 % bien dans sa tête est tout aussi productif que s'il était à 100 % et courait toute la journée », estime

Le fait d'accorder des temps partiels peut revaloriser l'image de la société

Michel Yahiel. Le fait même d'accorder des temps partiels peut d'ailleurs revaloriser l'image de la société. « Il est généralement dans l'intérêt de l'employeur d'accepter des demandes liées à des projets professionnels, personnels ou humanitaires, afin de maintenir l'engagement des équipes », précise Marc Thiollier.

Les sociétés pourraient d'ailleurs se tourner plus massivement vers le temps partiel dans les mois qui viennent. Les entreprises de plus de 50 salariés doivent en effet mettre au point avant le 1^{er} janvier 2010 un « plan d'action seniors », notamment en aménageant les fins de carrière de leurs salariés. « Certaines commencent à imaginer des réductions d'activité où le temps partiel pourrait trouver sa place », indique Martine Le Boulaire. L'absence de plan entraînera une pénalité équivalente à 1 % de la masse salariale. De quoi donner un tout autre attrait à un temps partiel jusqu'alors mal-aimé des employeurs.

François Desnoyers

Maman bosse

Quand une mère passe plus de temps avec son enfant, elle en consacre moins à son travail.

Un véritable casse-tête, face à des entreprises pas toujours conciliantes.



Comment appelle-t-on une situation professionnelle où l'on est payé 80 % de son salaire et où, lors de son jour de congé pris en temps partiel, on doit louer les services d'une baby-sitter pour assister à des réunions au bureau ? « Un marché de dupes », répondent en chœur un grand nombre de jeunes mères. « En général, on est plutôt perdante », résume d'un euphémisme Chloé, 38 ans, cadre dans le prêt-à-porter et habituée aux chevauchements entre vies professionnelle et privée. Les choses débutent pourtant bien. Sur le papier, en effet, tout est simple : les modalités du congé parental ou de la réduction d'1/5 ou plus du temps de travail sont clairement inscrites dans le code du tra-

vail. Cette évolution est ouverte à tout salarié, homme ou femme, disposant d'un an d'ancienneté dans l'entreprise et peut être saisie jusqu'aux 3 ans de l'enfant. C'est un droit. Les jeunes mères peuvent passer plus de temps avec leur enfant. Elles ont parfois également la volonté d'assumer le rôle qu'elles estiment être le leur, parce que leur mari a, dans le couple, la carrière « dominante », ou parce qu'elles appartiennent à des familles où l'on partage l'idée qu'une bonne mère se doit d'être auprès de ses enfants. La réalité est pourtant parfois plus compliquée. « Le salaire diminue de 20 % mais la charge de travail n'est pas toujours adaptée », indique Chloé. Il peut y avoir beaucoup de travail à la maison. Et comme on souhaite

prouver qu'on est capable de gérer cette nouvelle situation, on ne la conteste pas. »

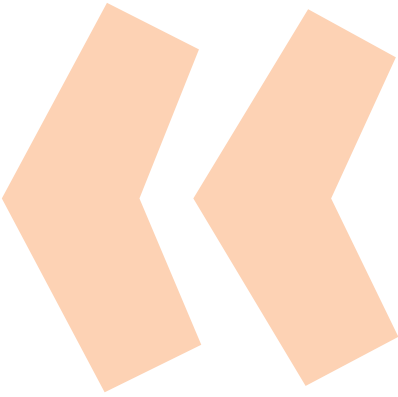
Pour Martine, 30 ans, chef d'édition dans la presse, outre la charge de travail quasi constante, c'est l'organisation autour de son jour chômé, le mercredi, qui a été compliquée. « Il est très difficile d'avoir une casure dans la semaine quand on travaille sur un projet hebdomadaire lié à l'actualité et qui voit sa conclusion tous les vendredis », indique-t-elle. Conséquence de son nouveau rythme, « il faut parfois solliciter les collègues ou même emmener du travail chez soi ».

Souhaité, le passage au rythme à 4/5 adopté par la majorité des femmes à temps partiel peut pourtant être vécu avec appréhension. Martine désirait consacrer une plus grande partie de son temps à son fils né quelques mois plus tôt. Mais sa demande n'a pas été formulée sans craintes. Comment son patron allait-il réagir ? Quelles allaient être les conséquences sur sa place dans l'entreprise ? « En étant là une journée de moins par semaine, il est difficile de s'impliquer autant que des collègues très motivés », relève-t-elle. Des inquiétudes fondées : « Le temps partiel d'une femme est tout de suite stigmatisant, constate une sociologue. Elle entre dans la catégorie "mère de famille", signe de moindre fiabilité pour le management supérieur. Pour faire carrière, beaucoup reviennent d'ailleurs à temps plein. » Chloé ne dit pas autre chose : « Le passage aux 4/5 est un choix familial et privé mais il n'est pas sans conséquences au niveau professionnel. Si on ne poursuit pas d'ambitions particulières, les choses peuvent très bien se passer. En cas contraire, on fait une croix sur beaucoup de choses. Dans un milieu masculin, on n'est clairement plus dans la course aux promotions. C'est moins marqué dans une société où les femmes sont nombreuses. » Chloé en a d'ailleurs fait l'expérience. Elle a exprimé un jour son intérêt pour un poste alors qu'elle était à temps partiel. La réponse de ses supérieurs a été sans équivoque : « Mais comment feras-tu ? »

F. D.

Entretien avec Christine Castelain-Meunier, sociologue au CNRS

« Etre un homme décalé apparaît en France comme un profil suspect »



On sait les entreprises souvent réticentes à accorder des temps partiels à leurs cadres. Mais qu'en est-il des managers eux-mêmes ? Sont-ils nombreux à souhaiter s'engager dans cette voie ?

Les femmes aspirent à travailler moins et, en même temps, à travailler. Cela n'existe pas du côté des hommes. Ils ne souhaitent pas ou, du moins, ont beaucoup de mal à s'engager dans cette voie du temps partiel. Ils résistent à cette idée. L'arrivée d'un enfant ne bouscule pas l'investissement professionnel masculin là où elle chamboule profondément celui des femmes. Les normes vont à l'encontre de l'idée de leur désengagement professionnel. S'ajoute à cela l'impératif économique : les salaires masculins sont toujours supérieurs aux salaires féminins. Certes, du côté des jeunes générations, on sent des frémissements, une volonté de se désengager du travail et de mieux combiner vies professionnelle et familiale. Il n'en reste pas moins que cela se traduit bien plus par un changement d'entreprise que par la demande d'un mi-temps.

L'importance accordée à la notion de travail explique-t-elle cette difficulté des hommes à demander plus de jours de congés ?

Au cours de leur parcours, les hommes vont être poussés à considérer la valeur travail comme quelque chose de fondamental. Il s'agit d'une donnée profondément ancrée. Même si un garçon a des difficultés à l'école, il sera poussé par ses professeurs, ses parents ou ses copains pour considérer que l'investissement professionnel est important. Adulte, il doit donc effectuer une



DR

Christine Castelain-Meunier est sociologue au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (Cadis). Elle travaille plus spécifiquement sur la sociologie du masculin, du féminin, de la famille et de l'enfant mais aussi sur la sociologie de l'environnement.

1982 Entre au CNRS comme chercheuse en sociologie (thèmes : la famille, les femmes, les hommes).

1992 Publie *Crampez-vous les pères !* (Albin Michel).

1997 Publie *La Paternité* (collection *Que sais-je ?*, Presses universitaires de France).

2000-2002 Fait des propositions à Ségolène Royal, alors ministre déléguée à la famille et à l'enfance, pour signifier l'importance de la paternité dans la société. Travaille à la création et à la rédaction du livret de paternité.

2005 Publie *Les Métamorphoses du masculin* (Presses universitaires de France).

importante remise en cause des principes qui lui ont été inculqués pour s'engager dans un temps partiel.

La vision globalement négative accordée par les entreprises françaises au temps partiel est-elle partagée à l'étranger ?

La prise de congés est souvent vue d'un mauvais œil par les sociétés françaises. Pourtant, elle peut donner aux cadres la possibilité de mener un contre-projet valorisable par l'entreprise ou sur le plan identitaire. Aux Etats-Unis, la donne est tout autre : lorsqu'un salarié prend un congé sabbatique, son initiative est généralement bien perçue. Il fait autre chose, il s'enrichit et revient

avec un potentiel plus grand. Cela n'est pas perçu comme une trahison. Dans les pays nordiques, les mentalités intègrent la notion de flexibilité, sans distinction de sexe. Une femme peut être sans problème présidente d'université, gagner plus que son mari professeur, avoir plus de réunions que lui. Personne ne s'en émeut. La réversibilité est possible : les situations seront peut-être inversées dans leur couple quelques années plus tard. Ils ont à l'esprit qu'ils peuvent rebondir sur le marché de l'emploi. Ne pas avoir un profil type peut d'ailleurs y être perçu comme un signe d'enrichissement. Alors que d'autres pays le valorisent, être un homme décalé apparaît aujourd'hui en France comme un profil suspect.

La norme veut que ce soit surtout les femmes qui prennent le temps partiel, qui s'occupent des enfants, etc. Les hommes en retirent-ils de la satisfaction ou de la frustration ?

Les hommes voudraient davantage combiner travail et famille. Ils ont parfois le sentiment que leur conjointe, qui a pris un temps partiel, organise un peu trop leur emploi du temps familial, les week-ends... Ils peuvent également avoir l'impression que leur femme agit comme s'ils gagnaient plus que ce qu'est réellement leur salaire. Ils ont donc parfois l'impression d'avoir un double poids à gérer : outre leur difficulté à satisfaire leur aspiration à une meilleure harmonie entre leur vie professionnelle et leur vie privée, ils se sentent dans l'obligation de gagner plus.

Au-delà de la question du temps partiel, les hommes ont-ils aujourd'hui de nouvelles aspirations ?

Les hommes demandent aux entreprises des horaires aménageables, notamment pour aller chercher leur enfant à la crèche un jour dans la semaine. Or on observe parfois dans les sociétés une situation atypique : des femmes directrices des ressources humaines vont parfois refuser de le leur accorder, alors qu'elles répondront favorablement à une demande similaire d'une femme. On remarque par ailleurs que, dans de rares cas, des hommes prennent un congé parental.

Propos recueillis par François Desnoyers

La vie d'étudiant est coûteuse, au point que certains doivent y renoncer, surtout en cette période de crise économique.

Le gouvernement a pris des mesures d'aide, alliant bourses et prêts.

Mais il existe d'autres pistes.

Etudier, à quel prix ?

Malgré la quasi-gratuité d'une partie de l'enseignement supérieur, le financement des études demeure un casse-tête pour une majorité d'étudiants et leur famille. Selon l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), les dépenses obligatoires, entre frais d'inscription et vie quotidienne, ont augmenté de 41 % depuis 2001, tandis que les aides publiques aux plus modestes ne progressaient que de 13 %. La Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) estime qu'en 2009-2010 les jeunes qui n'habitent pas chez leurs parents devront déboursier entre 980 euros, en province, et 1 200 euros par mois, en région parisienne. Certes, environ 1,5 milliard d'euros sont octroyés à 525 000 boursiers et 1,2 milliard d'allocations logement bénéficient à 682 000 étudiants. Mais la France accorde deux fois moins d'aides que l'Allemagne et huit fois moins que le Danemark, laissant notamment les enfants de sa classe moyenne dans un « trou noir ». La crise risque de provoquer davantage d'abandons d'études. « Les familles sur lesquelles pèse le plus le financement des études sont aussi celles qui

risquent de subir des pertes de revenus, et trouver un job étudiant est devenu bien plus compliqué », estime Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF. « Les mauvais chiffres de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés peuvent être démobilisateurs, ajoute Claire Guichet, présidente de la FAGE. Certains se diront : "Pourquoi payer des études si c'est pour galérer autant" ? » A la rentrée 2009, on compte 2,2 millions d'inscrits en cycle supérieur, soit un millier de moins qu'en 2008. Mais le ministère de l'enseignement supérieur estime que ce chiffre, inférieur à ceux enregistrés dans les années précédentes prouve que la baisse est enrayée.

Le gouvernement met en avant les diverses mesures prises pour aider les étudiants : à la rentrée 2008, le système de bourses a été remis à plat, avec une revalorisation de leur montant et un élargissement à 50 000 boursiers supplémentaires ; des prêts bancaires de 15 000 euros maximum, garantis par l'Etat – mais à 70 % seulement –, ont été lancés ; un contrat étudiant a été créé pour encadrer les jobs à l'université (tutorat, accompagnement des handicapés...). Selon le ministère, environ 100 000 contrats de ce type auraient été signés l'an dernier.

En revanche, le plan « Agir pour la jeunesse » présenté le 29 septembre 2009 contient peu de nouvelles pistes pour les étudiants : si la création d'un dixième mois de bourse les concerne directement,



Illustrations Jochen Gerner



l'extension du revenu de solidarité active (RSA) aux moins de 25 ans et l'expérimentation auprès de 8 000 jeunes d'une dotation d'autonomie pour financer une formation ou une recherche d'emploi auront peu d'impact dans l'immédiat. Pourtant, les idées ne manquent pas pour améliorer le financement des études supérieures. Mais deux conceptions s'opposent. Pour les uns, les compétences acquises lors des études supérieures sont un bien privé, dont les jeunes tireront un bénéfice personnel pendant leur vie active. Pour les autres, ce capital humain acquis profite à la société et relève donc de l'investissement collectif. C'est sur le premier principe que reposent les prêts à remboursement conditionnel aux revenus (PARC), récemment préconisés par des chercheurs de l'Edhec et du Centre d'analyse stratégique (CAS). Il s'agirait de prêts d'Etat, dont le remboursement est demandé quand le diplômé en activité a atteint un certain niveau de revenu. Pour Stéphane Grégoir, directeur du pôle de recherche en économie de l'Edhec, la mise en place des PARC devrait être couplée à une augmentation des frais de scolarité : « Cela permettrait de dégager des ressources pour financer l'enseignement et augmenter les aides directes pour les étudiants modestes. » A l'opposé, l'UNEF défend le principe d'investisse-

Les jeunes Danois disposent de 70 bons mensuels, permettant d'alterner études et activité professionnelle

ment collectif dans la jeunesse, avec une allocation d'autonomie calculée en fonction de la situation de l'étudiant sur la base d'une déclaration fiscale indépendante. Elle serait financée en partie par le redéploiement des aides aux familles – bourses, allocations logement – et accordée en contrepartie d'un projet de formation assorti d'obligations de réussite.

Entre les deux, le modèle scandinave retient l'attention, et notamment celui des sénateurs dans leur rapport sur « la politique en faveur des jeunes » de mai 2009. Au Danemark, les jeunes disposent de 70 bons mensuels, utilisables à tout moment, ce qui permet d'alterner formation et activité professionnelle. Une partie est versée sous forme de bourse (630 euros pour ceux ne vivant pas chez leurs parents) et l'autre sous forme de prêt d'environ 300 euros. Ce système de « vouchers », ou de droit de tirage formation, met en concurrence les établissements.

Enfin, Luc Ferry, président du Conseil d'analyse de la société et Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives, défendent l'idée d'une dotation en capital pour les jeunes.

Nathalie Quéruel

Grandes écoles petits tarifs

Exonération des frais de scolarité, bourses, jobs, tutorat rémunéré, prêts à taux attractifs et apprentissage se développent...

Les solutions abondent pour éviter aux jeunes issus des classes modestes l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Les grandes écoles semblent décidées à se débarrasser de l'image d'établissement pour fils et filles à papa. Certes, la Conférence des grandes écoles (CGE) recense déjà 20 % de boursiers d'Etat dans les effectifs de ses établissements, qui se défendent de pratiquer la sélection par l'argent. « Le livre blanc Enseignement supérieur : investir l'avenir de la Fesic, réseau de 27 établissements privés, a montré qu'il n'y a pas plus de discrimination sociale dans les grandes écoles payantes que dans les grandes écoles publiques, insiste Pierre Tapie, directeur de la CGE. Il serait faux de penser que des jeunes sont exclus de nos institutions pour des raisons financières. Nos établissements ont pris des initiatives pour permettre à tous de suivre ces cursus. » Première idée ? Alléger les coûts pour les plus démunis en les exonérant partiellement ou totalement des frais de scolarité. A l'ESC Tours-Poitiers, où le prix d'une année est de 7 700 euros, les bourses internes, prises sur les fonds propres de

l'école, ont représenté 110 000 euros en 2008-2009 : « C'est notre contribution à la diversité, dit Jacques Chanio, directeur. Une commission paritaire, composée de représentants de l'école mais aussi d'étudiants, examine les demandes. »

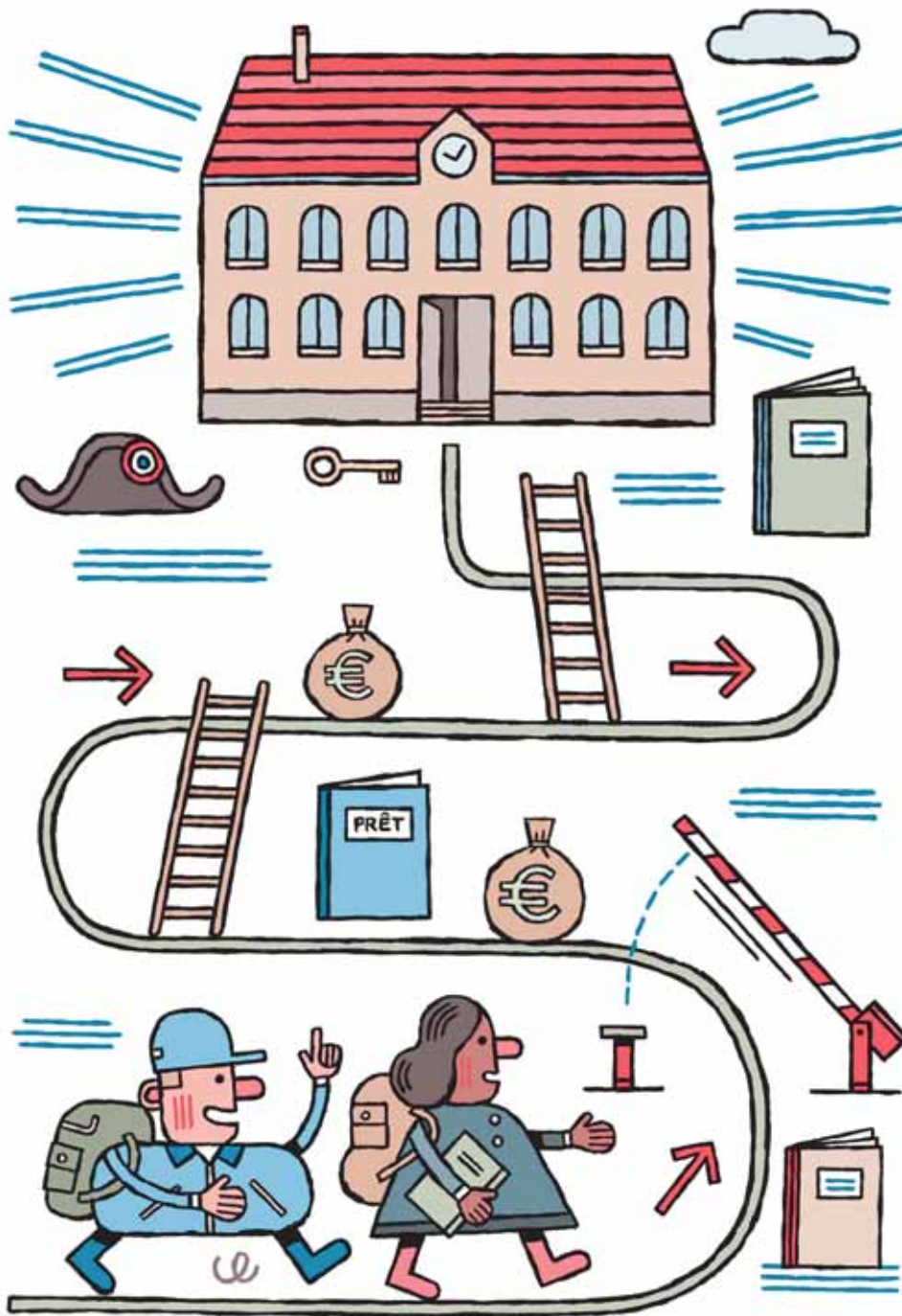
Telecom Management, une école publique, a porté ses frais de scolarité de 1 000 à 2 500 euros en 2009 et prévoit une augmentation régulière jusqu'en 2011 : « En compensation, un tiers de ces nouveaux revenus sont affectés à un fonds social bénéficiant à certains étudiants pour la scolarité, le logement, etc. », relate Denis Lapert, son directeur. Pour délivrer ces bourses au « mérite », quelques établissements s'appuient sur des fondations alimentées par les dons des entreprises et des anciens diplômés de l'école. La fondation Edhec créée en 2000 et dédiée à l'accompagnement social des élèves disposant de peu de ressources, y a consacré 500 000 euros en 2008. Mais l'appel au mécénat connaît certaines limites en raison de

Une formation « low cost »

Une école de commerce privée « à bas coût » vient d'ouvrir ses portes à Paris, avec une promotion de cinquante élèves. Pour 2 900 euros par an ou 290 euros par mois, la Medicis Business School (MBS) promet « la fin des études inutiles », une formation sur mesure avec des « orientations métiers » (finance, marketing...), le redoublement gratuit et un emploi garanti. Lancée par le groupe Medicis, spécialisé dans la formation professionnelle et l'alternance, l'école propose d'acquérir un BTS management des unités commerciales et deux diplômes à bac + 3 et bac + 5, non reconnus par l'éducation nationale, mais labellisés par la Fédération européenne des écoles (FEDE).

Le « low cost » appliqué à la formation peut laisser sceptique quant au niveau de la qualité de l'enseignement. Mais François Parrot, responsable du projet MBS chez Medicis, garantit des « cours de qualité » : « Les formateurs enseignent dans d'autres écoles ou à la faculté, ou sont issus du monde professionnel. Les coûts de scolarité peuvent être moindres : nous avons des frais de structures différents de ceux des autres établissements. Les élèves n'achètent que la formation. » Les enseignants ne font pas de recherche et sont payés... de 30 à 70 euros de l'heure. MBS dit vouloir prendre le contrepied de l'élitisme des grandes écoles, en s'adressant aux étudiants qui n'ont pas les moyens de se les payer, mais aussi à ceux qui n'ont pas trouvé leur place à l'université.

N. Q.



la crise. Reims Management School (RMS), qui a lancé sa fondation en mai 2007 et tablait sur 1,5 million d'euros par an pour financer aménagement de locaux, recrutement de professeurs et aides aux étudiants, n'a récolté que 650 000 euros : « Cela a tout de même permis d'octroyer une soixantaine de bourses, finançant de 50 % à 80 % des droits de scolarité », précise François Bonvalet, directeur général de RMS. Autre levier d'action ? Le report des frais. Une partie des établissements accordent des prêts d'honneur. A l'Edhec, environ la moitié des élèves ne paient pas dans l'immédiat leur scolarité de 8 800 euros par an ; ils ont dix ans après leur sor-

tie pour rembourser : « Cela marche bien ; nous ne constatons pas d'incidents de paiement », note Olivier Oger, directeur général du groupe. A l'ESC Grenoble (8 500 euros par an), le délai est plus court : trois ans après l'obtention du diplôme. En outre, la plupart des établissements ont négocié avec certaines banques des taux préférentiels pour les étudiants qui voudraient contracter un prêt : « Nous avons discuté des modalités particulières avec trois partenaires bancaires, raconte Jean-Michel Nicolle, directeur d'Ecole polytechnique féminine (EPF), une école d'ingénieur privée en cinq ans après le bac, aux droits d'inscription annuels de 6 300 euros. Par exemple, le montant

du prêt est délivré progressivement, ce qui diminue le risque de le dépenser trop vite ; le taux d'intérêt est alors plus bas. » Les écoles s'accordent avec les banques pour des prêts dont les taux varient de 2 % à 3 %, parfois sans caution familiale. Quelques-unes négocient avec les compagnies d'assurances, comme HEI (hautes études d'ingénieur), école post-bac, où il faut déboursier environ 20 000 euros pour les cinq ans d'études : « Nous proposons aux parents une assurance spécifique contre les accidents de la vie pour quelques dizaine d'euros. En cas de décès ou de chômage, les frais de scolarité sont pris en charge », explique Jean-Marc Idoux, directeur général.

Jobs et apprentissage

Pour les étudiants qui ont besoin de travailler, les écoles proposent des petits jobs, quelques heures par semaine rémunérées en général au smic : assistant dans un laboratoire, hôte d'accueil dans diverses opérations et événements de l'établissement, appariteur, bibliothécaire, informaticien, etc. L'ISEN (Institut supérieur de l'électronique et du numérique) possède une résidence pour loger les élèves : « Une quinzaine d'étudiants sont en CDD pour faire du gardiennage le week-end, le soir et pendant les vacances, relate Pierre Giorgini, directeur général. Ce genre d'emploi permet de concilier études et travail à temps partiel. » Le tutorat se développe, notamment à la faveur des « parcours de réussite » mis en place pour favoriser la diversité sociale dans l'enseignement supérieur : « Une vingtaine de nos étudiants coachent des élèves de BTS et DUT souhaitant intégrer une grande école et sont rémunérés environ 1 000 euros pour une année de tutorat par la région Nord-Pas-de-Calais », précise M. Idoux. Mais ce qui change la donne, c'est le développement de l'apprentissage. Car l'entreprise qui embauche l'apprenti paie sa scolarité et lui verse un salaire mensuel de 60 % du smic en deuxième année et 80 % en dernière année. RMS peut accueillir 350 apprentis dans son programme grande école ; ils sont 280 cette année, faute d'avoir trouvé assez d'employeurs volontaires. Le dispositif peut parfois connaître des ratés, quelques entreprises refusant de payer la totalité des frais. En conjuguant les bourses internes et la filière de l'apprentissage, un étudiant issu d'un milieu modeste peut en théorie suivre le cursus d'une grande école payante... sans pratiquement déboursier 1 euro pour les frais de scolarité. Peut-on, pour autant, dire que toute personne ayant les moyens intellectuels mais pas les ressources budgétaires peut aujourd'hui intégrer ces écoles ? A l'Edhec, M. Oger reconnaît que cet objectif n'est qu'à moitié atteint : « Nous avons du mal à mobiliser les entreprises et les anciens de l'école pour augmenter le financement de cet accompagnement social. Surtout en cette période de crise... »

Nathalie Quéruel

Les fins de mois sereines des élèves fonctionnaires

Etre payé pour étudier, c'est la règle dans les écoles de la fonction publique.

Mais ceux qui « embrassent la carrière » savent qu'ils devront rester un certain nombre d'années au service de l'Etat.

En période de crise et de montée du chômage, les étudiants ont coutume de se presser en masse aux concours de la fonction publique. Ce fut le cas en France lors de la dernière récession, en 1993, où le nombre d'inscrits par poste ouvert avait plus que doublé. Ce sera certainement vrai cette année, même si l'on ne dispose pas encore de chiffres précis.

Si la fonction publique attire tant, c'est bien sûr parce qu'elle offre la sécurité de l'emploi. Mais les écoles de fonctionnaires offrent un autre avantage en temps de crise : celui de rémunérer leurs élèves. Lorsqu'un candidat réussit un concours de catégorie A (la plus élevée) ou B (niveau bac), il devient élève d'une école administrative et acquiert le statut de fonctionnaire stagiaire. A ce titre, il perçoit une rémunération pendant la durée de sa formation. Celle-ci varie, selon les écoles, entre quelques mois et quatre ans.

Le prix de la rémunération

En contrepartie de leur scolarité rémunérée, les élèves de la fonction publique s'engagent à servir l'Etat pendant un certain nombre d'années : dix ans pour les hauts fonctionnaires et certains cadres de catégorie A, cinq ans pour les officiers de police ou les contrôleurs des impôts, sept pour les commissaires, etc. S'ils ne tiennent pas cet engagement, ils doivent rembourser les sommes perçues au cours de leur formation.

Les traitements varient d'une école à l'autre, en fonction du type de concours réussi : de 1 100 euros net mensuels pour un élève stagiaire de l'Ecole des chartes (qui forme, entre autres, au métier de conservateur du patrimoine) à environ 2 000 euros pour un inspecteur des impôts. Mais toutes les écoles de Bercy ne sont pas logées à la même enseigne. Ainsi, un contrôleur des impôts – situé un grade en dessous de l'inspecteur



– gagne à peu près 1 450 euros net pendant sa formation, alors qu'un contrôleur des douanes plafonne à près de 1 200 euros.

Au sein du ministère de l'intérieur, les concours de la police nationale constituent un débouché important de par le nombre relativement élevé de places ouvertes au concours (plusieurs milliers pour celui de gardien de la paix, quelques dizaines pour celui de commissaire) et l'attractivité des premiers salaires. Un gardien de la paix perçoit 1 400 euros net mensuels pendant les douze mois de sa formation. Ceux qui réussissent le concours

de commissaire de police touchent aux alentours de 1 600 euros.

Les disparités sont plus fortes parmi les grandes écoles. Un élève de l'ENA ayant passé le concours externe gagne 1 400 euros net de salaire mensuel et des indemnités (de résidence, de formation, de stage...) d'un peu plus de 200 euros mensuels en moyenne. Sa scolarité dure deux ans.

Un élève de l'Ecole normale supérieure (ENS) touche 1 200 euros net par mois pendant quatre ans. Sur la même durée, un élève de Polytechnique perçoit approximativement 800 euros par mois.

La situation des cadres de la fonction publique territoriale est particulière. En effet, la réussite du concours d'attaché territorial (catégorie A) n'ouvre pas droit à une formation immédiate. Le lauréat doit d'abord trouver un emploi dans une collectivité pour ensuite se former dans une Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (Enact). Il est alors considéré comme fonctionnaire stagiaire, et perçoit une indemnité de près de 1 200 euros.

Autre cas, les ingénieurs fonctionnaires. Une vingtaine d'écoles proposent ce statut à leurs étudiants, notamment l'Ecole nationale des eaux et forêts, l'Ecole des mines de Douai et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat. Les étudiants

peuvent s'engager dès leur admission à servir l'Etat. Ils sont alors salariés pendant leurs études (entre 1 400 et 2 400 euros, selon les écoles) et ont accès, une fois qu'ils sont diplômés, à des postes réservés au sein de la fonction publique.

Après obtention du diplôme, ils doivent servir l'Etat pendant cinq à dix ans. En théorie : leur profil généraliste étant recherché dans le privé, certains ingénieurs fonctionnaires parviennent à se faire racheter leurs années d'études par les entreprises. Preuve que servir l'Etat n'est pas toujours une vocation.

François Schott

Comment quitter père et mère ?

Alors qu'en Angleterre, au Canada ou aux Etats-Unis, dès 18 ans, les enfants délaissent le domicile familial, en France, l'âge médian du départ stagne à 23 ans.

Les dispositifs d'aide financière demeurent insuffisants.

Faute d'avoir un statut social propre lui permettant d'être autonome, un étudiant sur deux est obligé de travailler pour suivre ses études. Les propositions de Martin Hirsch n'y changeront rien. C'est un beau coup de pub, mais, concrètement, à part l'annonce d'un 10^e mois de bourse qui n'est pas pour 2010, rien n'est changé ! », constate avec regret Karl Stoeckel, responsable des questions sociales à l'Union nationale des étudiants de France (UNEF).

Il faut reconnaître que parmi les 57 mesures préconisées par le haut-commissaire à la jeunesse, celles qui concernent les étudiants se comptent sur les doigts d'une main.

La première reprend une initiative du Mouvement des entreprises de France (Medef). Elle consiste à encourager les prérecrutements des entreprises prêtes à payer leurs études aux jeunes qui s'engageraient à travailler chez elles.

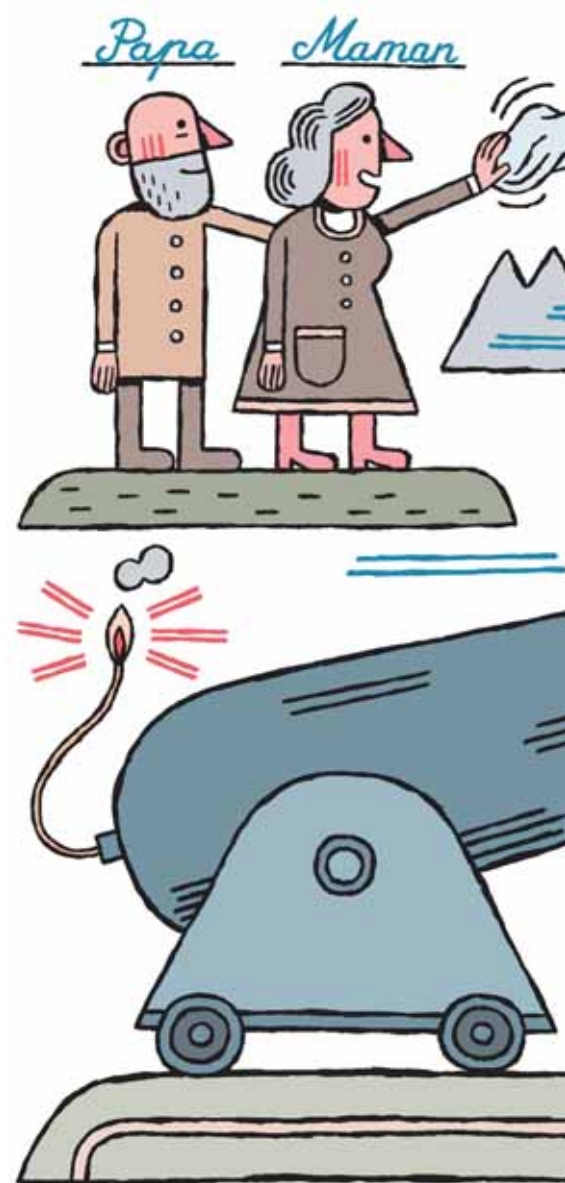
Un accord national interprofessionnel interviendra pour déterminer la liste des formations qualifiantes directement sponsorisées et la durée de l'engagement. « Il y a peu de chances que cela touche les filières universitaires classiques », ironise le représentant étudiant, qui préfère à cette solution celle de l'alternance, soutenue elle aussi par le gouvernement, qui s'est engagé à la proposer systématiquement en dernière année de licence et en master 2. Actuellement, 20 % des diplômés préparés en apprentissage se déroulent dans le supérieur, soit 5 000 licences professionnelles, plus de 3 300 masters et de plus en plus de diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs.

Un apprenti perçoit entre 540 et 800 euros/mois et il est dispensé de frais de scolarité (10 000 euros/an pour bien des écoles de commerce). Son sort est préférable à celui des 800 000 étu-

« Le RME me permet d'être autonome »

« C'est par hasard, en lisant le journal de la mairie de Chenôve [Côte-d'Or] que j'ai appris l'existence d'un RME, revenu minimum étudiant, raconte David Derepas, 24 ans, en 1^{re} année de master de marketing à Dijon. J'ai postulé et, alors que je n'avais pas droit à la bourse, j'ai eu la surprise de répondre aux critères d'attribution. Depuis deux ans, je bénéficie de 1 500 euros par an.

Cela me permet d'être enfin autonome, car depuis mon bac STT [sciences et technologies tertiaires], toute la famille est mise à contribution pour payer mes études. Ma mère, secrétaire, règle ma part de loyer du F3 où j'habite en colocation. Mon père, chauffagiste, participe aux dépenses quotidiennes. Je suis en première année de master marketing et la charge de travail à faire à la maison est assez importante. Cette aide m'évite d'avoir à chercher un petit boulot. L'année prochaine, je ferai ma deuxième année en alternance et je n'aurai plus besoin du RME. »



dants obligés d'exercer une activité professionnelle pour s'offrir leur formation, d'autant que l'on sait qu'un mi-temps sans lien avec les études augmente d'un tiers le risque d'échec scolaire. C'est le prix à payer pour avoir les moyens de quitter le domicile familial, un saut que les jeunes Américains, Canadiens ou Anglais franchissent à 18 ans, alors que les Français doivent attendre d'avoir 23 ans !

Loin de l'allocation d'autonomie universelle calculée en fonction de la situation du demandeur (et non de ses parents) que préconise le syndicat étudiant, la seule aide financière prévue pour les 18-25 ans dans le plan Hirsch, en dehors du revenu de solidarité active (RSA), qui ne touchera que les jeunes ayant travaillé au moins deux ans, prend la forme d'une dotation pour frais de formation ou de mobilité. Un jeune désireux d'intégrer une école payante ou de passer le permis de conduire pourrait percevoir un capital d'en-



viron 3 000 euros... prélevé sur une partie des aides publiques attribuées à ses parents. Le programme n'en est qu'au stade expérimental. Il portera sur des volontaires tirés au sort sans doute sur les listes des caisses d'allocations familiales (CAF).

Dans ce contexte, certains étudiants se voient contraints de renoncer à la formation de leur choix qui les obligerait à prendre un logement indépendant. Le Cnous, centre national des œuvres universitaires et scolaires, poursuit depuis 2004 la construction et la réhabilitation de ses logements, mais ses 600 résidences actuellement en service ne fournissent que 159 000 places, soit 7 % des besoins. La plupart des jeunes se tournent vers des solutions individuelles, souvent coûteuses. Le baromètre Location-etudiant.fr de septembre dernier indique des moyennes de prix qui vont de 304 euros/mois, pour un studio à Poitiers, jus-

qu'à 566 euros/mois en Ile-de-France (hors Paris). Des initiatives privées originales et adaptées permettent cependant d'alléger la facture. Dans le département du Nord, par exemple, l'Association des fermes d'accueil en chambres d'étudiant demande aux paysans de construire des studios pour héberger les jeunes dans leurs bâtiments agricoles (www.campusvert.com). Prendre un senior pour colocataire est l'option proposée par les associations qui veulent promouvoir le logement intergénérationnel. Le principe est simple : d'un côté un senior soucieux de rester chez lui ; de l'autre, un étudiant en mal de logement. Pas de ménage ou de soins à la personne à pratiquer, juste une présence à assurer (colocation intergénérationnelle : www.leparisolidaire.com, www.logementintergeneration.org, www.reseau-cosi.com). Les foyers de jeunes travailleurs accueillent les étudiants en alternance ou non. Les dortoirs ont dis-

paru au profit de chambres individuelles, les horaires sont plus souples et l'ambiance conviviale. Mais une fois le loyer réglé, il ne reste pas grand-chose pour vivre. Une enquête du Crous de Marseille révèle que 25 % des étudiants n'ont pas 100 euros par mois pour manger. Comment s'étonner alors qu'une même proportion renonce à procéder à des soins dentaires ou ophtalmologiques, comme le constate La Mutuelle des étudiants (LMDE) ? Le plan de Martin Hirsch prévoit de doubler le montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les jeunes à la rentrée 2010. Elle passera de 100 à 200 euros pour ceux dont le revenu fiscal ne dépasse pas un plafond annuel d'environ 9 000 euros. Quant aux étudiants qui partent étudier à l'étranger hors programme Erasmus, ils n'avaient jusqu'à présent que deux options : souscrire une assurance individuelle hors de prix ou se contenter d'une assistance voyage. Pour leur donner accès à une couverture aussi

Certaines communes, départements ou régions attribuent des subventions, variables d'une mairie ou d'une préfecture à l'autre

complète que notre Sécurité sociale, la LMDE vient de s'associer à la Caisse des Français de l'étranger pour proposer Etud'Expat, valable dans plus de 200 pays (www.lmde.com). Le volant des aides nationales ne permet pas à la majorité des jeunes de se prendre en charge. Aussi les élus locaux prennent-ils bien souvent le relais. Communes, départements ou régions attribuent à leurs étudiants des subventions variables d'une mairie ou d'une préfecture à l'autre. Ainsi, la ville de Chenôve, en Côte-d'Or, a lancé, dès 1989, son revenu minimum étudiant (RME, entre 1 525 et 2 290 euros/an), et le maire de Tourville-la-Rivière, en Seine-Maritime, propose des bourses (1 400 euros maximum/an versés en trois fois) en contrepartie de vingt-cinq heures d'aide citoyenne par an. De nombreuses régions jouent la carte de la mobilité et aident leurs étudiants à se former à l'étranger. Le Nord-Pas-de-Calais a mis sur pied des bourses Blériot de 390 euros/mois. La fondation Rotary accorde des bourses d'études de 25 000 euros/an pour « promouvoir l'entente internationale ». La sélection est rude, mais elle n'est pas réservée aux adhérents de l'illustre club, à condition de s'engager, une fois sur place, à présenter aux membres du pays d'accueil des exposés sur son pays d'origine et, au retour, d'accepter de raconter son expérience !

Catherina Catsaros



Chers Etats-Unis

Pour financer une éducation américaine, qui va en moyenne de 14 000 dollars par an dans le public à 34 000 dans le privé, un étudiant doit cumuler bourse, petits boulots et emprunts.

New York, correspondance

Les études supérieures aux Etats-Unis sont devenues un luxe inabordable. L'année scolaire à l'université George-Washington coûte plus de 50 000 dollars (1 dollar équivalait à 1,4936 euro le 15 octobre). Mark Kantrowitz, le créateur du site Internet Finaid.org, source de bons tuyaux pour financer ses études, reconnaît que cette institution privée « est l'une des plus extravagantes du pays ». Mais les alternatives sont également chères : le coût moyen d'une année en université publique, chambre et repas compris, s'élève à 14 333 dollars. La facture dans le privé atteint 34 132 dollars.

« Les classes moyennes sont sur les charbons ardents », assure Amber Long, conseillère d'orientation au lycée privé Horace-Mann à New York. Et d'envoyer les pauvres parents sonnés par les sommes réclamées sur le site Internet Fafsa (Free Application for Federal Student Aid), qui sert de point d'entrée dans le labyrinthe des aides. Les parents y déclarent leurs revenus, feuilles d'impôt à l'appui. Grâce à ces estimations de la richesse familiale, les directions des uni-

versités proposent aux étudiants admis un ensemble de possibilités : bourse scolaire, emprunts, petits boulots sur le campus. Les bourses offertes aux sportifs de haut niveau, aux très bons élèves et selon quelques autres critères sont les plus courus, car rien n'est à rembourser. « Un dixième des étudiants en profitent, explique Mark Kantrowitz, mais la moyenne de la manne se limite à 2 200 dollars. » L'étudiant peut aussi retrousser ses manches, travailler en bibliothèque ou à la cafétéria... pour gagner 3 000 à 3 500 dollars l'année.

Encore loin du compte

Pour payer la facture, il devra donc le plus souvent emprunter. Les deux tiers des diplômés américains sortent de l'université avec plus de 23 000 dollars de dettes à rembourser. Là encore, plusieurs options s'offrent. Les meilleurs emprunts sont ceux que l'Etat propose en direct, ou qu'il garantit. Le prêt Stafford, avec un taux d'intérêt fixe de 6,8 %, apporte ainsi 5 500 dollars en première année, 6 500 dollars l'année suivante, 7 500 dollars en troisième

année. Les remboursements, étalés sur dix ans, ne commencent que six mois après la sortie de l'université. Le prêt Perkins, subventionné par les pouvoirs publics et géré par les universités, offre 5 500 dollars la première année, à un taux de 5 %. Les remboursements sur dix ans commencent seulement neuf mois après la fin de l'université. Malheureusement, Stafford et Perkins n'étaient pas toujours les besoins financiers de l'étudiant. La famille doit alors décrocher les prêts PLUS (Parent Loan for Undergraduate Students),

Les deux tiers des diplômés ont, à l'issue de leurs études, plus de 23 000 dollars de dettes à rembourser

à taux fixe de 8,5 %, gérés par les banques. Dans ce cas, l'obtention de l'emprunt dépend de la solvabilité financière du demandeur. « Il y a deux mots-clés, dit Mark Kantrowitz, banqueroute et éviction. Les familles victimes de la crise financière sont immédiatement refusées par les banques. Et en plus, la manne à distribuer s'est singulièrement réduite. En juillet 2007, 60 institutions financières proposaient ces prêts, aujourd'hui, elles ne sont plus que 12. Les banques ne peuvent plus trouver de liquidités sur le marché financier en pleine turbulence. Pas question d'y revendre des paquets de prêts étudiants ! La place financière ne les digère plus. »

Les élus politiques, conscients des difficultés grandissantes de leurs électeurs, sont en train de plancher sur une nouvelle loi pour aider les étudiants. La Chambre des représentants l'a votée, mais le Sénat pas encore. Si les sénateurs suivent le mouvement, le gouvernement éliminerait les prêts garantis gérés par les banques, ce qui permettrait d'économiser 87 milliards de dollars sur dix ans, mais deviendrait prêteur en direct... de sommes plus importantes.

Les universités de l'Ivy League, les plus prestigieuses des Etats-Unis, essaient elles aussi d'alléger la facture pour les étudiants dans le besoin. La direction d'Harvard, à Boston, a donné le la en éliminant frais d'inscription, de location de chambre et de repas pour toute famille aux revenus annuels inférieurs à 60 000 dollars. L'exemple donné par Harvard a été suivi par 65 autres universités, parmi lesquelles Yale, Brown, Columbia, Stanford, Vassar... Encore faut-il être admis dans ces facultés !

Pour les recalés, une seule et rare alternative, la bourse fantaisiste. Certains individus et entreprises proposent en effet des bourses aux étudiants gauchers, aux petits gabarits de moins de 1,25 m, aux élèves catholiques s'appelant Zolp... Un trésor d'opportunités à consulter sur le site Internet Fastweb.

Caroline Talbot

Le montant des frais de scolarité – plus que la crise – conduit 16 % des étudiants à renoncer aux études qu'ils envisageaient au départ, selon une enquête d'Ipsos marketing pour le Crédit agricole publiée en octobre. Cette étude indique en outre que les étudiants inscrits dans une grande école dépensent en moyenne 3 885 euros par an pour leurs frais de scolarité, contre 879 euros pour les autres étudiants. D'où l'importance de leurs moyens de financement. Les aides sociales, l'aide familiale et le travail rémunéré constituent les trois ressources principales des étudiants, qui peuvent faire appel à un prêt bancaire pour financer leurs études quand ces revenus sont insuffisants. D'autant, remarque Ronan Vourc'h, ingénieur de recherche à l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), que « ceux qui travaillent beaucoup précarisent leurs études : pour 20 % des étudiants, la situation est celle d'un salarié étudiant, c'est-à-dire qu'ils travaillent plus qu'ils ne font des études. Et, poursuit-il, ces 20 % de salariés étudiants ont 40 % de chances en moins que les inactifs de passer au niveau supérieur ».

Pour Ronan Vourc'h – qui rappelle que « l'ouverture des études supérieures aux classes populaires s'est effectuée massivement dans les années 1980 », 6,6% des étudiants (110 000 étudiants sur une population de 1,7 million interrogés, chiffre qui exclut les étudiants en écoles de commerce, d'ingénieurs, etc.) déclarent avoir contracté un

La jungle des prêts étudiants

Les banques prêtent aux conditions les meilleures aux élèves des écoles les plus prestigieuses. Mais même sur ce créneau, il ne faut pas hésiter à faire jouer la concurrence pour avoir une chance de décrocher le meilleur taux.

emprunt à la banque en 2006. Si l'on considère l'ensemble de la population étudiante et « ce qui englobe tous les prêts, pour achat d'ordinateur, de voiture, financement du permis, des études, etc. », ils seraient 220 000 (10 % des 2,2 millions d'étudiants), selon Pascale Micoleau-Marcel, déléguée générale de l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP-lafinancepourtous).

Semi-échec du prêt garanti par l'Etat...

Pour élargir l'accès à l'emprunt à l'ensemble de la population étudiante traditionnellement peu courtisée par les banques (à l'exception des élèves

des grandes écoles), le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé une opération en septembre 2008 concernant les prêts étudiants garantis par l'Etat, sans caution parentale, aux conditions du marché, offerts pour le moment par cinq grands réseaux bancaires : Société générale, Banques populaires, Crédit mutuel, CIC et Bred.

Un an après, les résultats sont « au-dessous des objectifs initiaux mais l'opération a été lancée avant l'éclatement de la crise financière », constate le ministère, qui prévoyait initialement l'octroi de 60 000 prêts au total au cours de l'an-

Les pièges à éviter

Quels conseils donnerait Pascale Micoleau-Marcel, déléguée générale de l'Institut pour l'éducation financière du public et coauteur du livre *Les Finances personnelles pour les nuls* (First Editions, 2009) au jeune qui souscritait un premier crédit ?

« Je lui conseillerais de choisir, s'il le peut, une période de franchise supérieure à la durée prévue de ses études, pour se laisser le temps de trouver un emploi. » Et de rappeler quelques règles incontournables : « Demander un tableau d'amortissement pour connaître le montant des remboursements ; s'informer sur ce qui va se passer en cas de remboursement anticipé ; savoir à quel moment la caution est actionnée ; en cas de problème, l'étudiant est-il alerté ? Réfléchir à l'intérêt des assurances et leur impact sur le coût du crédit. Je conseillerais enfin de rembourser les intérêts le plus tôt possible, quitte à ce que le remboursement du capital soit différé. »

P. J.

Des taux attrayants pour les étudiants

TARIFS EN VIGUEUR AU 28 OCTOBRE 2009

BANQUE		Montant du prêt en euros	Durée maximum du prêt	Durée de différé	TEG en %	Assurances en %	Frais de dossier	Accord avec mutuelles
BRED	Grandes Écoles	2 200 à 50 000	2 à 10 ans	1 à 60 mois	2,02 à 2,53	0,30 à 0,60	gratuits	LMDE
	Etudiants	1 500 à 20 000	2 à 8 ans	1 à 48 mois	4,18	0,30 à 0,60	gratuits	LMDE
Caisse d'épargne Ile-de-France	Grandes Écoles	1 500 à 45 000	6 ans	5 ans	2,42	0,16 à 0,30	gratuits	non
	Etudiants	1 500 à 21 500	5 ans	5 ans	3,14 à 3,86	0,16 à 0,30	gratuits	non
Groupe Banques populaires		850 à 21 500	10 ans	4 à 5 ans	2,94 à 4,07	0,20	gratuits	LMDE
CIC		750 à 40 000	10 ans	5 ans	2,94	0,25 à 0,43	gratuits	non
HSBC		1 500 à 21 500	9 ans	2 ans	2,90 à 3,40	0,15	gratuits	non
LCL		1 500 à 30 500	1 à 9 ans	7 ans	2,43 à 3,97	0,18 à 0,384	gratuits	non
Société générale		1 000 à 120 000	9 ans	5 ans	2,40 à 4,30	0,156 à 0,504	gratuits *	Oui **
BNP Paribas		1 000 à 200 000	12 ans	5 ans	2,63 à 4,28	0,18 à 0,36	gratuits	Mutuelles régionales

* frais de décaissement fractionnés de 16 € ** Smeco, Smemo, Smereb et Smerra

Source : BANQUES

née 2009, d'un montant moyen de 7 500 euros. En réalité, 6 000 prêts ont été accordés à la rentrée 2009, d'un montant moyen de 8 100 euros. Le ministère définit tout de même deux profils d'emprunteurs : « *des jeunes autour de 20 ans, en début d'études, qui empruntent des sommes importantes, entre 10 000 et 15 000 euros, pour financer leur vie d'étudiant ; des jeunes autour de 22 ans, pour des sommes de 5 000 euros en moyenne, pour des achats identifiés (PC, voiture, etc.)* ».

Offres bancaires dopées par le prêt garanti

Il faut dire que ce prêt se heurte à la concurrence des offres sur mesure des banques, qui profitent de la situation : Michel Gayan, responsable du marché des jeunes du réseau Banques populaires, constate une « *progression à deux chiffres du total du nombre d'emprunts souscrits depuis le lancement du prêt garanti par l'Etat* ».

Dans la jungle des offres des établissements bancaires, qui proposent de prêter de 750 à 200 000 euros, comme la BNP, la recherche du meilleur taux n'est pas facile pour des étudiants parfois peu au fait de la tenue d'un budget.

Dans la guerre des taux, l'étudiant commencera par s'informer auprès de l'association des élèves de son école, qui peut entretenir des relations privilégiées avec une banque particulière. Ainsi, le taux nominal fixe peut descendre jusqu'à 2 %, mais augmente très vite si l'étudiant n'est pas scolarisé dans un établissement signataire d'un accord de partenariat avec l'établissement. La BNP annonce un millier d'accords de ce type. Ensuite, la réputation des écoles reste un critère majeur. Pour la BRED, il vaut mieux être élève d'HEC qu'élève à l'ENA ou à l'Edhec !

Cette banque dispose en effet de deux offres dédiées aux étudiants : la première, classique, la seconde, Grandzé (l'agence grandes écoles) qui s'adresse uniquement aux étudiants des grandes écoles : « *On a créé en 2002 une agence dédiée uniquement aux grandes écoles, qui ne compte comme clients que des étudiants* », explique Baltasar Gonzalez-Collado, directeur de Bred Espace, qui supervise l'agence grandes écoles. Les taux effectifs globaux des prêts accordés par Grandzé, sur dossier, le plus souvent sans caution familiale, varient selon l'établissement fréquenté par l'étudiant : 2,02 % (hors assurances) pour les étudiants de l'Essec, de l'ESCP, HEC, l'Insead ; 2,33 % (Centrale, Sciences Po Paris, Ponts et Chaussées, Mines, ENA, Normale-Sup) ; 2,53 % pour les formations type ESC Le Havre, Lille, Edhec, Sup Aéro, etc.)... Alors que le taux du prêt étudiant classique s'élève à 4,18 %.

Si son siège se trouve rue de Rivoli, à Paris, elle propose des permanences hebdomadaires dans les locaux de certaines d'entre elles, comme HEC, l'Essec, Polytechnique, etc. Pour Grandzé, le montant moyen des prêts à mi-parcours de l'année

2009 s'élève à 18 200 euros (13 000 euros en 2004, 19 200 euros en 2008)... Des sommes importantes en rapport avec les frais de scolarité élevés des écoles de commerce.

LCL propose pour sa part trois options, là encore en fonction du cursus : « *Solution études longues* » (grandes écoles, futures professions libérales) avec un taux nominal de 2,90 % ;

« Il faut être capable d'estimer l'espérance de gain à l'issue des études... Ce qui nous conduit à être assez souples »

« *Solution études courtes* » (bac +2/3/4, BTS, IUT), à 3,90 % et « *Solution études spécial partenariat* », à 2,40 %.

A égalité de taux, d'autres critères permettront à l'étudiant d'affiner son choix : frais de dossier, de la durée de « *différé* » (report du remboursement dont l'emprunteur bénéficie), etc.

HSBC, tournée vers l'international et moins engagée dans la « *guerre des taux* » que ses concurrents, développe des partenariats avec

des grandes écoles qui ouvrent des cycles à l'étranger : « *on aime beaucoup les étudiants, en particulier ceux qui partent à l'étranger* », explique Prune Brennan, Head of Capital Customer chez HSBC France. Au-delà des prêts étudiants, HSBC propose une gamme de services qui compensent ses taux moins attractifs (aide pour ouverture de compte, virements internationaux gratuits, etc.).

Prune Brennan précise que les étudiants qui ouvrent un compte chez HSBC sont généralement en fin de cycle, à la veille de leur départ pour l'étranger. Ainsi peu d'entre eux demandent un financement de leurs études.

Pas question pour les banques de prendre trop de risques dans la négociation d'un prêt. Mais « *nous ne sommes pas dans un schéma classique. On est au doigt mouillé ! Il faut être capable d'estimer l'espérance de gain à l'issue des études... Ce qui nous conduit à être assez souples. L'étudiant n'est pas à l'abri d'un redoublement par exemple* », précise Olivier Thuin, responsable du marché des jeunes à la BRED.

On notera que La Poste ne propose pas d'offres spécifiques pour les étudiants, mais qu'elle vient d'en lancer une à destination... des enseignants.

Pierre Jullien

Coût d'école

Mathieu a 23 ans. Il vient de passer en 2^e année à l'Institut national de podologie (INP), à Paris, qui prépare au diplôme d'Etat de pédicure-podologue en trois ans, avec une année supplémentaire possible de mastère européen en podologie du sport.

Des études coûteuses : 8 300 euros de frais de scolarité pour la première année, auxquels s'ajoutent 1 500 euros pour l'achat de matériel nécessaire à l'exercice de son art, 8 900 euros et 9 300 euros pour les deuxième et troisième années de scolarité. L'année de spécialisation ne lui coûtera que de 2 000 à 4 000 euros, selon la formation choisie. Mathieu présente un profil hors norme : joueur de handball de haut niveau, il a fréquenté un club de première division de la banlieue parisienne. Aujourd'hui, il doit concilier ses études avec les cinq entraînements hebdomadaires et un match, joué en général le dimanche, pour un club de nationale 1 (3^e division) qui le défraie. Insuffisant pour financer ses études. Aussi, Mathieu – tout comme les 120 élèves de sa promotion – a été orienté par l'INP vers l'agence LCL-Pyramides,

avec laquelle il a tissé des liens de partenariat. Un partenariat qui s'étend au bureau des étudiants, à l'association sportive, qui bénéficie, par exemple, d'opérations de sponsoring. Mathieu a ainsi pu emprunter plus de 25 000 euros, « *décaissés* » en trois fois, à un taux effectif global de 2,427 %, qui peut être révisé tous les ans.

Ce taux (« *Prêt solution études spécial partenariat* »), pour un capital emprunté maximum de 30 500 euros, est réservé aux plus de 300 grandes écoles ou universités partenaires de LCL en France. Durant la première année, les remboursements – d'intérêts – de Mathieu se sont élevés à près de 20 euros par mois pour passer à 50 euros en 2^e année. Ils atteindront 475 euros mensuels à partir de la cinquième année – un an après la fin de ses études, une fois entré dans la vie active – pendant soixante mois. Les relations entre Mathieu et LCL ne s'arrêtent pas là : la banque compte bien lui proposer plus tard un prêt à un taux intéressant, en fonction de son projet professionnel, pour lui permettre de s'installer. Mathieu n'imagine pas pour l'instant ne pas rester client de sa nouvelle banque.

P. J.

Le bande dessinée diplômé en poche

L'École européenne supérieure de l'image et l'université de Poitiers ont ouvert en 2008 un master de BD à Angoulême.

Dans l'atelier que partagent Christophe Bataillon et Natacha Sicaud, planches de dessins, scanner et albums jonchent les bureaux. Auteurs de bandes dessinées et illustrateurs, ils ont fait leurs classes à Angoulême il y a une dizaine d'années. L'enseignement de la BD se limitait alors à quelques cours lors des trois années qui mènent au diplôme national d'arts plastiques (DNAP). « A la fin d'un premier cycle d'art, on est techniquement prêt, on a expérimenté des choses. Mais il m'a manqué d'avoir pu mener à bien un projet artistique à l'école avant de me lancer. A l'époque, on aurait rêvé pouvoir suivre un cursus pareil ! », s'exclame Christophe Bataillon. De fait, la création d'un deuxième cycle inédit, le « master BD », est né d'un partenariat entre l'École européenne supérieure de l'image (EESI) d'Angoulême et l'université de Poitiers. « Il répond à une vieille revendication que nous avons », se rappelle Dominique Hérody, auteur de BD et enseignant à l'EESI. « Il était compliqué pour les étudiants d'affirmer un travail de BD dans le cadre d'un deuxième cycle artistique comme le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP). Car on attendait souvent d'eux qu'ils adoptent une démarche plus proche de l'art contemporain. »

La ville d'Angoulême s'est certes fait connaître pour sa promotion de la BD – à travers le Festival international, lancé en 1989 ou encore la Cité internationale de la bande dessinée

et de l'image – attirant ainsi les étudiants intéressés par ce médium. Mais une fois sur place, ces derniers avaient parfois du mal à poursuivre une formation en bande dessinée. Faute de filière dédiée ; faute surtout d'un accueil favorable de la part des enseignants d'art. « Du point de vue purement académique, la bande dessinée a longtemps été considérée comme un art populaire, commercial, sans véritable résonance artistique. Manquant peut être aussi d'histoire critique, car cela ne fait que vingt-cinq ou trente ans que ce travail est mené. Il y a enfin une forme d'incompréhension, due au statut particulier du dessin dans la BD. Elle traite le dessin comme le fait un romancier avec le langage ; elle jongle avec les tonalités, crée des effets de contrastes, joue sur l'emprunt et la citation. Le dessin artistique serait le langage des poètes, singulier et personnel, analyse le scénariste Thierry Smolderen, avant de résumer : C'est comme si des romanciers s'étaient promenés pendant des décennies dans des écoles de poètes, qui leur diraient "trouvez votre langage". »

Non réservé aux dessinateurs

Au cours de leur formation, les étudiants doivent désormais choisir deux des trois axes qui leur sont proposés : une démarche artistique,



pour ceux qui se destinent à être auteurs ; pour les futurs fondateurs de maison d'édition ou directeurs de collections, une option est dédiée au domaine éditorial. Dernier axe possible, la recherche, afin de développer les démarches critique et historique. Une option qui peut former des chercheurs ou des journalistes spécialisés : « L'idée était que ces trois types d'acteurs – critique, théoricien ou auteur – se rencontrent sur les bancs de l'école, et voient comment pensent les uns et les autres », poursuit Thierry Smolderen. Le master n'est donc pas réservé aux dessina-

teurs, même si pour l'heure les premières promotions ont accueilli essentiellement des diplômés du premier cycle d'arts plastiques d'Angoulême. Le cursus comporte en effet une part importante de recherche. « Nous cherchons à mettre des étudiants férus de BD en contact avec d'autres types de savoirs – les lettres, le cinéma... – afin de leur apporter une large culture de l'image. Articuler production et formation théorique enrichit leur pratique », ajoute Denis Mellier, maître de conférences en littérature à l'université de Poitiers.



Comme dans n'importe quel autre master, les étudiants doivent réaliser un mémoire. « Mais j'insiste pour que les étudiants gardent un point de vue d'auteur sur un autre auteur. C'est aussi une façon d'éviter les éventuels dangers de l'institutionnalisation », souligne Thierry Smolderen. Si, depuis quelques années, la BD fait l'objet de mémoires de recherches de plus en plus nombreux en littérature, sémiologie, sociologie ou encore en histoire, la création de ce master apparaît comme un pas supplémentaire pour faire de la BD une discipline à part entière. Et ce mouvement de reconnaissance rappelle à certains égards la façon dont le cinéma s'est fait, dans les cursus académiques, une place qu'aujourd'hui plus personne ne conteste. En outre, ce cursus s'intègre dans le parcours LMD (licence-master-doctorat). Et « avoir un diplôme reconnu bac + 5 peut être un plus. Par exemple si l'on souhaite enseigner », estime Elisa Laget, diplômée l'an dernier. Reste à savoir dans quelle mesure ce master facilitera l'entrée sur le mar-

ché du travail de ses diplômés. « A la fin de mes études, je ne savais rien sur ce qui m'attendait en termes de marché de l'emploi. Tout d'un coup, on découvre qu'on ne sera jamais salarié, qu'il faut être son propre patron

Ce cursus permet aux étudiants de faire des rencontres professionnelles, de définir des stratégies pour se lancer

avec tout ce que cela comporte de difficultés », se rappelle Natacha Sicaud. « L'insertion professionnelle est souvent une question presque taboue dans les écoles d'art », remarque Dominique Hérody. Jusqu'à présent, les étudiants en bande dessinée quittaient l'EESI en maîtrisant les outils artistiques mais avec peu d'aides sur les différentes stratégies possibles. Une situation que les coordinateurs

de ce nouveau master espèrent faire évoluer en multipliant les rencontres avec des professionnels, qu'ils soient auteurs – Lewis Trondheim, Ben Katchor, Fabrice Neaud, José Muñoz –, ou éditeurs – dans des maisons comme Dargaud ou des petites éditions indépendantes, comme Cornelius. « Cela nous a permis de voir comment les éditeurs réfléchissent et de bénéficier de leurs conseils. Surtout, ils nous ont expliqué leur logique éditoriale et l'on sait mieux quel type de projet leur proposer », raconte Lisa Lugrin, tout juste diplômée. Des juristes interviennent également, afin que les étudiants se lancent sur le marché du travail en sachant déjà en partie comment fonctionnent les droits d'auteur, comment négocier un contrat, quel est le statut social de l'auteur, comment s'inscrire à la Maison des artistes, trouver des financements pour créer une association, une revue, etc. Mais ce qu'étudiants et enseignants mettent en avant, c'est avant tout le temps de préparer un projet qui

permettra de se lancer, et d'aller démarcher les éditeurs et la presse. C'est particulièrement vrai pour les auteurs. « Arrivés à une certaine maturité graphique ils ont là, pendant deux ans, la possibilité d'élaborer un projet et de multiplier les interactions avec les professionnels de la BD », résume Dominique Hérody. Kilian Dinon, tout juste diplômé, a, quant à lui, profité des opportunités de stages chez des éditeurs, des imprimeurs... Et avant même de finir son cursus, il a pu lancer sa propre maison d'édition, Anathème. « Le seul fait d'être étudiant en master donne une légitimité au fait de prendre du temps pour travailler la BD : les gens comprennent que l'on passe nos journées à dessiner », ajoute Lisa Lugrin. Un temps qui lui a permis de lancer, avec d'autres jeunes auteurs, un journal gratuit de bande dessinée internationale (*Modern Spleen* (<http://modern-spleen.blogspot.com>)).

Catherine Pétilion

Les forçats de la fac

Les places sont chères pour qui veut enseigner à l'université, et la précarité règne parmi les titulaires d'un doctorat. La loi sur les libertés et responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007 n'a, selon eux, rien arrangé.

Ils représentent, bien malgré eux, l'un des plus beaux exemples d'une catégorie nouvellement créée : les « intellectuels précaires ». Une trentaine d'années, un doctorat en poche, un Capes, parfois une agrégation... Mais aussi un emploi à l'année, moniteur ou attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) le plus souvent, un salaire parfois guère plus élevé que le smic, et une incertitude totale quant à leur avenir. Les forçats de la fac, ces bac + 8 qui veulent enseigner à l'université, sont également des voyageurs. Thésards, ils ont pu courir les postes à l'année d'établissement en établissement. Titulaires d'un doctorat et parés du blanc-seing du Conseil national des universités, ils se lanceront dans un tour de France des facultés, en quête du Saint Graal : un poste de maître de conférences. Tout cela avec un sentiment d'écoeurement croissant au fil des ans.

Pourquoi une telle situation ? Tout d'abord du fait d'un trop grand afflux de candidats pour un nombre de places réduit. « Deux phénomènes sont constatés en France et dans plusieurs pays européens : d'une part, beaucoup d'étudiants ont été poussés à faire une thèse et, en conséquence, de nombreux docteurs se retrouvent quelques années plus tard sur le marché », indique Christine Musselin, directrice du centre de sociologie des organisations et spécialiste du monde universitaire. D'autre part, le nombre de postes ouverts a diminué. « La concurrence autour d'une place de maître de conférences est donc beaucoup plus rude qu'il y a dix ans. Un poste en philosophie du XX^e siècle pourra, par exemple, attirer une centaine de postulants.

Par manque de moyens, l'université française n'a pas la capacité d'absorber le flux de candidats qui se présentent à ses portes. A cela, le ministère de l'enseignement supérieur et de la

Par manque de moyens, l'université française n'a pas la capacité d'absorber le flux de candidats

recherche répond que les suppressions de postes ont été gelées pour les rentrées 2009 et 2010, et qu'une revalorisation des salaires des nouveaux maîtres de conférences a été accordée : ils doivent progresser de 12 à 25 %, soit 2 340 euros brut mini-

mum, contre 2 085 euros auparavant. « Nos problèmes d'encadrement n'en restent pas moins criants, réplique Laurence Giavarini, maître de conférences à Dijon et porte-parole du collectif Sauvons l'université. Le choix du ministère est de favoriser les vacations temporaires. »

Majoritaire chez les universitaires, le Syndicat national des enseignants du supérieur (Snesup) dénonce lui aussi une « précarité grandissante ». Il a d'ailleurs créé en interne une section « non-fonctionnaires » pour faire face aux nombreux appels d'enseignants du supérieur au statut incertain. Dans ce contexte, l'arrivée d'un nouveau contrat à l'année, l'Aceru (assistant contractuel d'enseignement et de recherche), découlant directement de la loi LRU relative aux libertés et responsabilités des universités, a fait augmenter les inquiétudes.

Pour les syndicats, la preuve était faite : pour trouver des solutions au manque de moyens de l'université, la voie de la précarité des postes a été privilégiée. L'université de Limoges a notamment intégré cette évolution. « C'est une bonne chose, se défend son vice-président, Jean-Claude Vareille. Si ces postes temporaires n'avaient pas été mis en place, nous aurions dû faire appel à des vacataires ou à des personnes en heures supplémentaires. Là, au moins, la recrue est "stabilisée" pour un an. » Au-delà des statuts eux-mêmes, c'est toute la question du recrutement des maîtres de conférences qui fait débat parmi les jeunes docteurs. Leur rejet est d'abord celui d'un mode de sélection dans lequel ils ne se reconnaissent pas. Souvent attachés à la notion de fonction publique, ils dénoncent des méthodes qui ne choqueraient personne dans le privé. « Lors de l'en-

En sociologie, 70 % de chances de « rester sur le carreau »

Afin d'identifier le profil des docteurs qui accèdent à la fonction de maître de conférences, Olivier Martin, professeur en sociologie à l'université Paris-Descartes, a mené une vaste enquête sur dix ans. Premier enseignement : il existe un véritable « engorgement démographique », qui se traduit par une difficulté croissante à être titularisé. En 1998-1999, les postulants

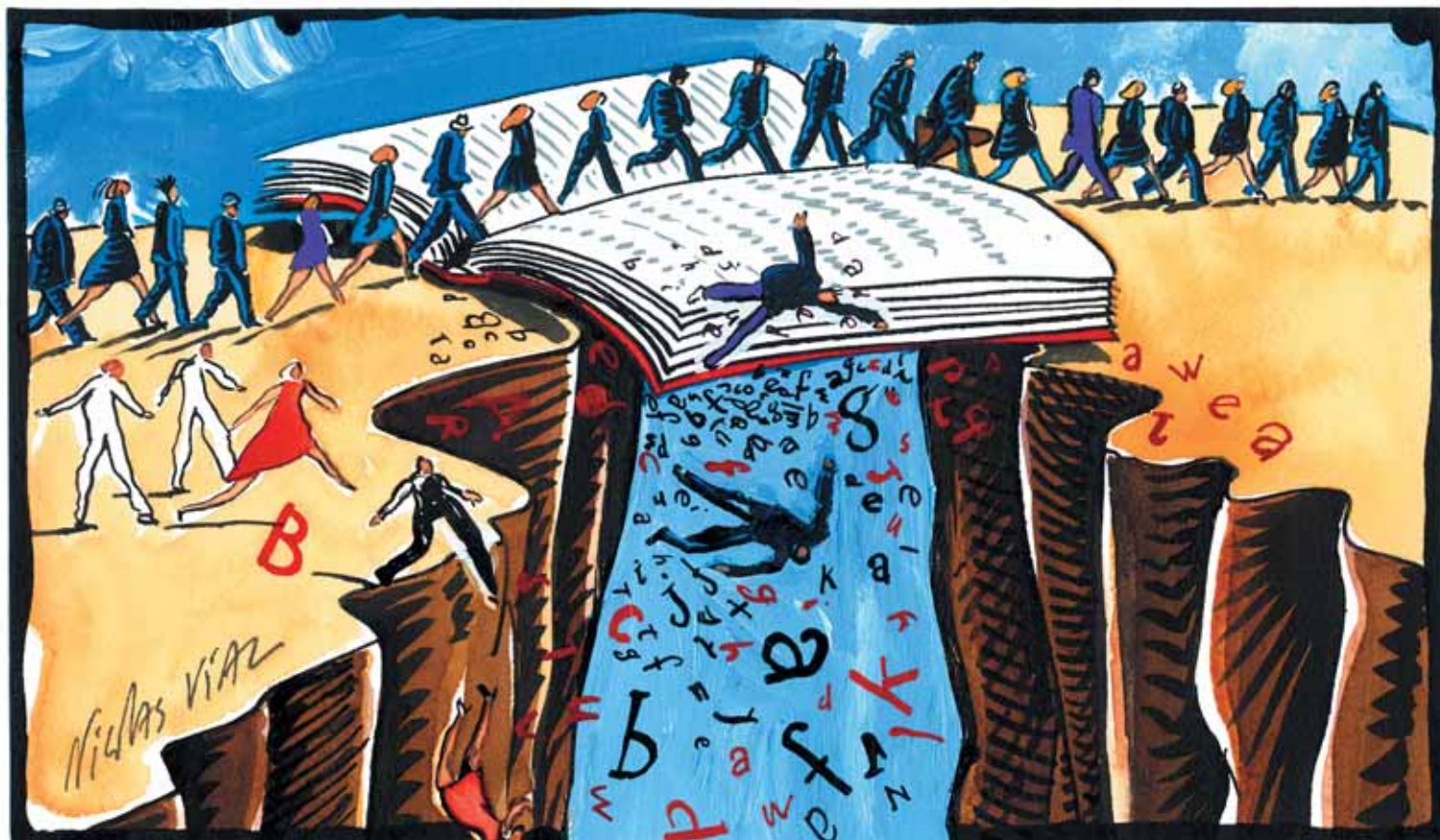
avaient, sur l'ensemble de leurs années de candidature, 40 % de chances de « rester sur le carreau ». Ce taux est passé à 70 % en 2006-2007...

Deuxième leçon : « Si l'on n'est pas recruté sur des postes d'enseignants-chercheurs les deux ou trois premières années de candidature, la probabilité de l'être un jour décroît fortement. »

Quelles caractéristiques peuvent favoriser les candidats ? Leur sexe ne joue aucun rôle. Leur âge a peu d'influence. En revanche, leur formation antérieure a une grande importance (grandes écoles, institut d'études politiques, agrégation,

Ecole normale supérieure...). Dans une moindre mesure, l'origine académique compte aussi. Avoir fait sa thèse à Paris donne des possibilités pour participer à des colloques et des publications, mais offre moins de chances d'être recruté à Paris, où la concurrence est rude, comme d'ailleurs en province, où un « effet local » peut se faire sentir. L'embauche par les universités de leurs « pouillains » représente d'ailleurs 25 % des cas. Un taux qui atteint 40 % si on considère le recrutement d'un docteur issu de l'académie où le poste est à pourvoir.

F. D.



retien de recrutement, nous devons clairement nous vendre, sans forcément aborder le fond », explique l'un d'eux. Pour ces auditions, les candidats peuvent se retrouver assis en rang d'oignons dans un couloir, à attendre leur tour. La réponse, elle, ne sera pas forcément donnée dans la journée. Et des postulants ayant échoué ont pu ne jamais être contactés. Les évolutions amorcées par la loi LRU inquiètent également. « Les recrutements pour un poste peuvent désormais avoir lieu à n'importe quel moment de l'année, indique Noël Bernard, du Snesup. Les postulants doivent être à l'affût, et, s'ils sont retenus, devront donner leur réponse sans savoir si un poste plus intéressant pourrait se présenter ailleurs par la suite. »

Surtout, c'est le mode de fonctionnement des « comités de sélection », nouveauté également impulsée par la loi LRU, qui est dénoncé. « Beaucoup de candidats, fragilisés par leur situation, estiment que ces structures sont vérolées de l'intérieur, et que l'élection d'un maître de conférences

est jouée d'avance, constate Laurence Giavarini. Des choses scandaleuses ont été relevées, mais ce n'est pas toujours le cas : il existe des collègues sérieux. » Créés pour un seul recru-

La préférence donnée aux enseignants du cru fait débat

tement, composés pour moitié au moins de membres extérieurs à l'université, lesdits comités comptent seulement « majoritairement » des spécialistes du domaine pour lequel un poste est ouvert. « L'audition ne va durer qu'un quart d'heure à une demi-heure, explique une maître de conférences qui a été membre de ces instances. C'est très peu. »

Après avoir présenté ses travaux, le postulant doit démontrer en quoi son profil lui permettrait de s'intégrer au mieux à l'équipe de recherche déjà en place. « C'est une partie assez

artificielle dans l'entretien », note-t-elle. Puis un choix sera fait, et devra être validé par le conseil d'administration (CA) de l'université. « Il a pu y avoir des bavures sensibles, relève Frédéric Sudre, président de la conférence permanente du CNU. Certains avis ont été remis en cause par ces CA qui, a priori, n'ont pas les compétences scientifiques nécessaires. »

Au-delà, c'est tout le problème du « localisme » qui est en question. Le recrutement privilégié des docteurs du cru fait débat. Il représenterait, dans certaines disciplines, jusqu'à un tiers des candidats retenus. La mise en place de comités de sélection composés de membres extérieurs à l'établissement était censée faire pièce à cette problématique. « Mais les postes sont liés à des profils très étroits, en philosophie ce peut être "Platon", par exemple, et les comités rassemblent donc des personnes qui se connaissent fort bien et qui se voient régulièrement dans les colloques. On reconstitue un cénacle fermé », indique Laurence Giavarini. Il arrive donc que ce ne soient pas les

candidats ayant les meilleurs dossiers scientifiques qui soient retenus. Que devient alors la masse des docteurs qui restent sur le carreau une année après l'autre ? Certains changent de voie en s'orientant vers le privé, d'autres se rabattent sur l'enseignement dans le secondaire. D'autres, encore, tentent l'aventure incertaine de l'enseignement à l'étranger. « Mais la situation de l'emploi n'y est pas forcément meilleure », relève Christine Musselin. Beaucoup espèrent que les départs en retraite massifs des enseignants en place, souvent annoncés, arrivent enfin. Et qu'un reflux du nombre de candidats se produise. « La situation pourrait se calmer dans certaines disciplines, se hasarde une directrice de recherches. Au fait de la situation, les étudiants sont désormais moins nombreux à vouloir faire des thèses. A tel point que des laboratoires, en physique ou biologie notamment, peuvent même parfois avoir du mal à trouver des thésards pour travailler à leurs côtés. »

François Desnoyers

C'est un système D qui s'est mis en place discrètement dans plusieurs universités. Certains enseignants-chercheurs acceptent de prendre en charge des heures de cours non pourvues... mais ne les assument pas ! Ils les cèdent à des chômeurs ou RMistes diplômés, à qui ils reverseront leur paie par la suite. Des précaires qui n'auraient pas pu, sans ce tour de passe-passe, avoir accès à ces heures réservées à des chargés de cours exerçant déjà dans le secondaire ou à l'université.

Alexandre, docteur de 31 ans au chômage, n'a pas pu profiter de ce système : son département de philosophie ne l'avait pas institué. « Mais c'est une pratique assez répandue et que tout le monde tait, estime-t-il. Voilà ce à quoi nous sommes réduits... » Ses propos, comme ceux de nombreux bac+8 précaires, sont emprunts de lassitude. Que peuvent-ils contre ce « sous-financement chronique » des universités qu'ils dénoncent ? Ils se sentent souvent seuls, sans véritable soutien. « C'est un milieu individualiste, résume Corentin, docteur en histoire de 31 ans. Parvenir à être recruté comme maître de conférences est un tel calvaire qu'une fois l'objectif atteint, personne n'a envie d'organiser une défense des précaires. »

Afin de garder le contact avec ce milieu qu'ils souhaitent intégrer, les jeunes diplômés se doivent de poursuivre leur activité. « Je suis officiellement au chômage, mais j'ai énormément

La situation des diplômés n'est guère meilleure du côté des sciences dures

ment de travail, indique Alexandre : des contrats de traduction bien mal payés, la publication de la thèse et d'articles, des petits services que je rends toujours à l'université, à titre gracieux. » Il tente aussi d'entretenir son réseau, « seule chose qui puisse véritablement nous aider. Ce sont souvent des universitaires rencontrés de manière informelle, dans des col-



« Voilà ce à quoi nous sommes réduits... »

Certains enseignants choisissent de céder discrètement leurs heures de service à des thésards chômeurs ou RMistes.

loques par exemple, qui m'ont trouvé des "plans boulots" ».

Corentin, pour sa part, a toujours échappé au chômage. Il a enchaîné plusieurs postes d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche). Il est devenu pour cela un expéditeur consciencieux de dossiers à toutes les facultés de France. Il a toujours trouvé un point de chute, mais pas forcément une situation confortable. Des mi-temps à 1 250 euros net par mois, une incertitude totale sur ce que serait sa prochaine rentrée : des conditions de vie pouvant ébranler bien des certitudes quand ses anciens camarades de fac devenus professeurs dans le secondaire bénéficient d'un traitement plus favorable. « Mais ça m'a demandé tellement de sacrifices pour en arriver là que je ne vais pas baisser les bras aujourd'hui. » Devenu docteur, Corentin va postuler en 2010 pour des postes de maître de conférences. Il sait la partie difficile : l'an dernier, en histoire moderne, sa spécialité, seuls huit postes étaient

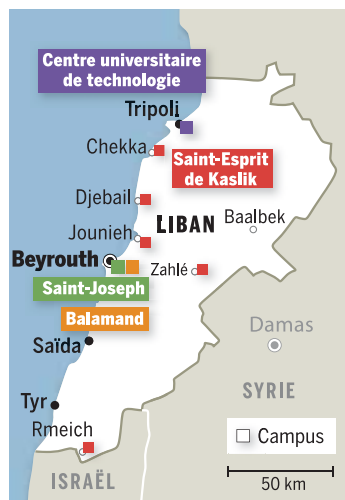
ouverts à candidature en France. Contrairement aux idées reçues, la situation des hauts diplômés n'est guère meilleure du côté des sciences dures. Hélène Conjeaud, 57 ans, directrice de recherche en biophysique au CNRS, déplore : « Lorsque je vois ce que nos derniers étudiants ont dû endurer, je n'ai plus envie de prendre des jeunes à mes côtés. » Et de citer le cas d'une normalienne, auteur d'une thèse de qualité, qui a enchaîné péniblement plusieurs contrats avant de se retrouver enseignante dans un lycée technique. « Les jeunes docteurs sont "baladés" de CDD en CDD d'un an, un an et demi, en France comme à l'étranger, explique-t-elle. Ce qui est absurde, c'est que ces durées de contrats ne leur permettent pas de développer leur propre projet de recherche. Dans certains domaines comme la biologie, de nombreux laboratoires les utilisent donc comme des techniciens corvéables à merci. » Le privé ne peut même pas être, pour eux, une porte de sortie sûre. Les

diplômés des écoles d'ingénieurs y ont une cote bien supérieure et ce sont là aussi essentiellement des postes de technicien qui les attendent. Face à l'hermétisme du monde de l'enseignement supérieur, certains se résignent à partir vers d'autres horizons. Beaucoup de docteurs en biologie deviennent VRP dans des entreprises de biotechnologies. La finance recrute quant à elle des hauts diplômés de la physique nucléaire férus d'informatique. D'autres, par prudence, n'ont jamais cherché à forcer les portes des facultés. Après quelques tentatives infructueuses pour décrocher un poste d'ATER en lettres, Baptiste, 30 ans, a préféré se cantonner à l'enseignement secondaire. « J'ai choisi d'assurer mes arrières et d'avoir un travail fixe pour faire ma thèse tranquillement, indique-t-il. Et aujourd'hui, j'ai acheté un appartement, mon salaire a augmenté... Je ne suis plus prêt à accepter la précarité imposée par l'université. »

F. D.

Beyrouth, correspondance

Liban d'abord » : tel est le slogan nationaliste que la majorité parlementaire au pouvoir à Beyrouth placarde à travers le territoire ces dernières semaines. L'objectif est de lutter contre la pathologie chronique qui affaiblit le pays du Cèdre : le manque d'identité commune, reléguée derrière les particularismes multiconfessionnels. L'une des vitrines de ces divergences est l'enseignement officiel de l'histoire contemporaine, qui ne couvre pas les événements après 1950. Il n'existe aucun cursus national sur le sujet après les études secondaires. Certaines universités se permettent cependant quelques libertés en poussant l'étude de l'histoire jusqu'en 1975, et parfois même 1990. « Il est très délicat d'enseigner la période contemporaine à des étudiants quand les historiens eux-mêmes ne sont pas d'accord sur les événements », explique Carla Eddé, spécialiste d'histoire contem-



poraine à l'université francophone Saint-Joseph, à Beyrouth, où elle dispense l'un des rares cours sur la période de la guerre civile (1975-1990). Près de vingt ans après la fin du conflit, les mesures d'amnistie et la volonté des dirigeants de jeter un voile sur cette période sombre se confrontent à la mémoire de la

société civile, qui cristallise les identités communautaires. Ces contradictions ne rendent pas la tâche facile aux historiens, qui tentent de rassembler les versions pluralistes des événements pour écrire une histoire commune. « L'histoire est idéologisée et méconnue », regrette Fawwaz Traboulsi, auteur d'un ouvrage réputé sur le Liban contemporain (*A History of Modern Lebanon*, Pluto Press, 2007).

A l'université, les sciences humaines sont de toute façon le parent pauvre des spécialités, car, historiquement, « *business is king* » au Proche-Orient : les étudiants privilégient les secteurs plus lucratifs, comme la gestion ou les métiers d'ingénieur. Dans certains cas, cette désaffection ferme même des classes : à la rentrée 2009, l'université de Balamand, au nord du pays, n'a pas ouvert de séminaire sur l'histoire moderne et contemporaine, par manque de demandes. La relation idéologisée des Libanais

à leur histoire oriente jusqu'à leurs choix universitaires. Il n'existe qu'une seule université d'Etat, l'Université libanaise (UL), les autres sont toutes privées et certaines à tendance confessionnelle. Parmi les universités à proposer un cursus de licence ou de master, Saint-Joseph (USJ) et Saint-Esprit (USEK) sont des bastions historiques maronites, et

Certains professeurs restent prisonniers de leur aire culturelle, mais la plupart se conduisent en scientifique

Balamand est d'origine orthodoxe. L'université publique, officiellement laïque, symbolise paradoxalement ce confessionnalisme universitaire : son département de sciences humaines est réparti en cinq sections dispersées sur tout le territoire libanais. Les sections I et II – situées à « Beyrouth-Ouest » et « Beyrouth-Est » du temps de la guerre civile – sont de tendances religieuses opposées. La section III est à Tripoli, à majorité sunnite, et la section V à Saïda, fréquentée par de nombreux chiïtes. « Les professeurs ont une totale liberté de parole, et les discours peuvent être militants », reconnaît Abdel-Raouf Senno, professeur à l'UL. Antoine Hokayem, vice-recteur à l'USJ, tend à marginaliser le phénomène. « Certains restent prisonniers de leur aire culturelle, mais la plupart des professeurs se conduisent en scientifiques. » Selon Candice Raymond, chercheuse à l'Institut français du Proche-Orient, un enseignement relativement consensuel a pu s'établir grâce au récent mélange des courants de pensée au sein même des universités. A Kaslik, le corps professoral est aujourd'hui divisé entre les différents partis chrétiens, et, à l'UL, les séminaires de troisième cycle amènent les professeurs à enseigner dans d'autres sections. Comment, concrètement, les professeurs abordent-ils cette délicate question dans les classes ? La ten-

Liban : la guerre civile, une histoire refoulée

Au pays du Cèdre, l'enseignement de l'histoire des violences inter-communautaires (1975- 1989) reflète un problème d'identité, altérée par les particularismes religieux : il n'existe aucun cursus officiel après les études secondaires. Les universités s'efforcent de privilégier le factuel pour s'affranchir des idéologies.



dance est à la description factuelle illustrée par l'analyse de documents contradictoires, qui présentent toutes les versions d'un événement. Une méthodologie choisie par les professeurs Traboulsi et Eddé. « Je ne veux convaincre personne, et je ne dévoile aucun scoop », explique cette dernière.

Fawwaz Traboulsi, lui, découpe la période en phases chronologiques qui expliquent l'évolution du conflit. « Le fait que les politiciens de l'époque soient encore en activité au Liban rend difficile l'analyse chronologique de la guerre par événements, et non par tendances », précise l'universitaire, qui est allé jusqu'à faire intervenir dans son séminaire des personnalités politiques de la guerre comme le Druze Walid Joumblatt. Liliane Zeidan Khoury aborde le sujet de façon moins politique à l'USEK. « Nous étudions la notion d'Etat et la chronologie des institu-

tions politiques, explique-t-elle. Je mets en relief les aspects positifs des événements qui ont joué un rôle dans la construction de la nation. »

Une approche moins polémique, donc, mais qui traite néanmoins des sujets qui fâchent. A l'examen, les étudiants ont eu à réfléchir au statut de l'armée du Hezbollah, à la question palestinienne ou encore aux enjeux de la présence syrienne... Quelle que soit leur méthode, la période n'est pas favorable pour les enseignants d'histoire. Car les blocages politiques que connaît le pays font craindre une recrudescence des comportements communautaristes. Pour Candice Raymond, « il y a un consensus des intellectuels pour taire les sujets douloureux ». Mais cette attitude est difficile à tenir lorsqu'il s'agit d'exposer l'histoire de la guerre civile.

Camille Février

« Se mettre à la place des autres »

De nombreux élèves délaissent difficilement leur vision personnelle de la guerre au profit d'un débat historique argumenté.

J'ai observé toutes sortes de réactions, dit Liliane Zeidan Khoury, professeure d'histoire contemporaine à l'Université Saint-Esprit de Kaslik (USEK). Certains élèves abordent le cours sur le Liban actuel de manière dégoûtée, d'autres sont exaltés. Tous ont en tout cas un avis personnel, souvent orienté. « La première réaction des élèves est de penser que c'est la guerre des autres », constate Fawwaz Traboulsi, qui a enseigné à une majorité de musulmans. Même constat dans le quartier chrétien de la capitale. « Les élèves ont du mal à se mettre à la place les uns des autres, observe Carla Eddé, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ). A l'Université libanaise (UL), Abdel-Raouf Senno a essuyé une vague de protestations d'étudiants chrétiens lors d'un séminaire sur la guerre évoquant les relations du général Aoun avec la Syrie. Un des participants est même allé se plaindre de l'universitaire au parti du général, le Courant patriotique libre (CPL). Côté musulman, les chiïtes sont souvent les plus véhéments. « L'alégerance au velayat-e-faqih (principe de prédominance du religieux sur le politique) des étudiants affiliés au Hezbollah les empêche de penser l'histoire au niveau national », regrette Antoine Hokayem (USJ).

Un professeur de l'UL rapporte ainsi les inquiétudes de certains de ses collègues enseignant au Sud-Liban, accusés de blasphémer le Coran en classe. Ces derniers pratiquent donc une autocensure non avouée, édulcorant au maximum les événements qui pourraient faire polémique. Des cas qui restent

néanmoins isolés. « Les élèves ne sont souvent pas assez documentés pour défendre leur version et se retrouvent rapidement à court d'arguments », note Carla Eddé.

Les débats portent surtout sur la

« J'ai réalisé que tous, chrétiens et musulmans, sont impliqués. Peu de Libanais savent réellement ce qui s'est passé »

mise en cause de figures populaires dans des faits d'armes peu glorieux. Elève de master à Saint-Joseph, Angela Maalouli a changé de point de vue sur certains événements depuis qu'elle s'est documentée sur le sujet. Cette Beyrouthine du quartier chrétien nuance désormais son propos. « Ce cours m'a fait réaliser que tous, chrétiens et musulmans, sont impliqués dans les massacres, déclare-t-elle. Peu de Libanais savent réellement ce qui s'est passé. » Une ignorance qui a poussé une élève chiïte de Carla Eddé à refuser d'admettre l'implication de sa communauté dans le conflit.

A la Lebanese American University, Fawwaz Traboulsi a enseigné le conflit jusqu'en 2005. « Les étudiants s'attachent à la version historique privilégiée par leurs parents, leur parti ou leur confession. Il n'y a pas de débats, mais des discussions entêtées, sans réelle argumentation historique précise », déplore-t-elle.

C. F.

La cyberuniversité n'est pas pour demain

Les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) se développent rapidement, mais une réelle stratégie numérique fait encore défaut à l'université française.

Henri Isaac, maître de conférences à Paris-X, dans son rapport sur *L'Université numérique*, remis en janvier 2008 à Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur, propose l'objectif de « 100 % des étudiants dans la société du numérique ». On en est loin. Certes l'équipement des universités devrait s'améliorer avec le volet numérique du plan de relance gouvernemental. Le 20 juillet, Valérie Pécresse a annoncé que 10 millions d'euros seront destinés à « achever la couverture Wi-Fi des campus avec un doublement du nombre de bornes » (il y en a actuellement 10 000) et que 6 millions financeront des équipements de captation et de diffusion différée des cours en podcast. Mais sur le plan des pratiques, le développement de l'université numérique reste encore à l'état de projet. Face

aux attentes des « *digital natives* » (génération née à l'ère numérique) aujourd'hui sur les bancs de la fac, et face à la large diffusion des outils (de production, de publication, d'agrégation d'informations...) du Web 2.0, les universités ne semblent plus pouvoir faire l'économie d'une réflexion sur leur politique numérique.

Si les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) sont en constant développement, leur appropriation par les enseignants et les étudiants reste très inégale. Quelques universités précurseurs travaillent à de nouveaux modes de transmission des savoirs. Certains enseignants s'appuient désormais sur des plateformes – des « environnements numériques de travail » (ENT) –, où ils peuvent déposer des vidéos, des simulations, mais aussi des outils

collaboratifs (forums, blogs, wikis). Ainsi, à l'université de Nice Sophia-Antipolis, le hub pédagogique J@lons permet de consulter des documents issus du tableau blanc interactif, des présentations sonorisées, des exercices... Il est consulté par 1 000 étudiants chaque jour, 3 000 le week-end. A l'université Paris-VI, les cours de médecine sont tous en ligne ; Paris-V propose près de 3 000 cours dans sa médiathèque en ligne, etc.

Les outils les plus utilisés aujourd'hui sont destinés à apporter des compléments au cours. On parle alors de « présentiel enrichi » : l'utilisation en présence des élèves de ressources ou d'exercices multimédias. « *Il s'agit bien d'accompagner ce qui se fait en cours, et non pas, contrairement à ce que craignent certains enseignants, d'inciter les étudiants à rester chez eux* », précise

Christophe Bansart, du service TICE de l'université de Nice Sophia-Antipolis. Les outils comme le podcast apparaissent en outre comme une occasion d'aider certains étudiants – les handicapés, les très nombreux salariés, ou encore ceux ne maîtrisant pas bien le français. « *Le numérique peut réduire la fracture pédagogique* », poursuit Christophe Bansart.

Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles utilisées ? Quelle est leur plus-value pédagogique ? Ces questions d'usage restent aujourd'hui largement à documenter. « *Il reste rare que cela touche l'ensemble des enseignants et rare surtout que cela modifie la pédagogie* », estime néanmoins Sophie Pène, professeur en sciences de l'information et ancienne responsable des TICE à Paris-Descartes.

S'il existe aujourd'hui des expé-

Logiciels libres ou propriétaires : que choisir ?

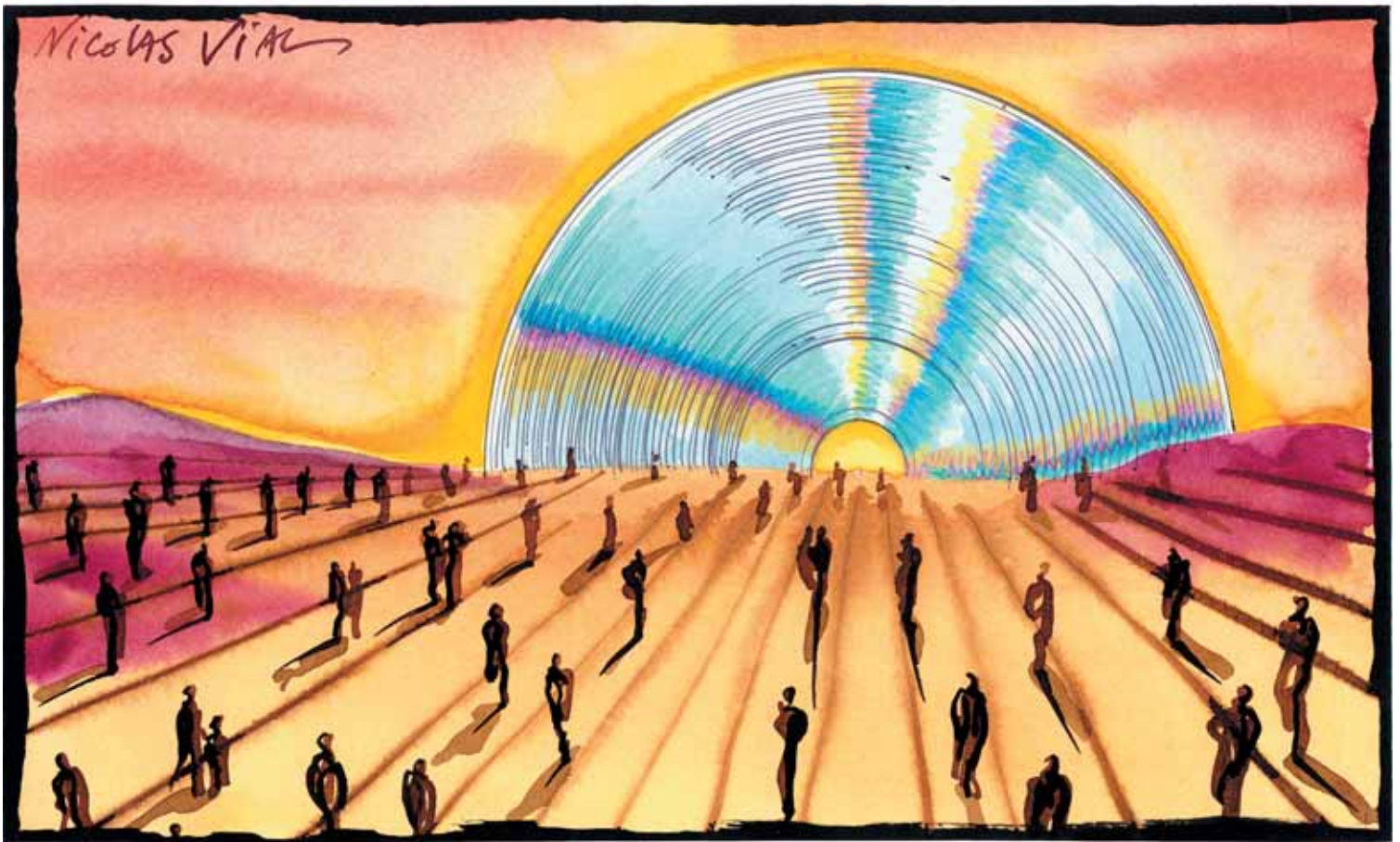
C'est par la grande porte que Microsoft a fait son entrée à l'université Paris-Descartes (Paris-V) : en juin, elle a signé un accord-cadre de trois ans avec l'établissement. Cet accord prévoit notamment d'équiper la fac en équipements Microsoft, ou encore de faciliter les stages chez le géant de l'informatique. Les étudiants pourront bénéficier d'un accès à des plates-formes d'e-learning (formation à distance) propo-

sées par l'éditeur. Pourtant, Paris-V a déjà installé un wiki (site collaboratif), une plateforme « moodle » d'e-learning, un réseau social propulsé par le logiciel « elgg » : tous sont des solutions open source.

En développant leurs politiques numériques, les universités sont aujourd'hui amenées à choisir entre les logiciels propriétaires et les logiciels libres – c'est-à-dire librement diffusés et possédant un code source ouvert, ce qui permet à l'utilisateur de le modifier gratuitement selon ses besoins. Même si Paris-V et son partenaire affirment vouloir aller « *au-delà des relations commerciales* », choisir des solutions open source,

c'est garder le contrôle de son système, s'assurer de la possibilité pour les étudiants de les utiliser en tout lieu, puisqu'elles sont disponibles gratuitement pour tous, affirment les défenseurs du libre. Surtout, « *les logiciels libres permettent une utilisation ouverte tant technologiquement que pédagogiquement. Cela correspond davantage aux idées de diffusion et de partage de connaissances* », qui sont deux « missions » de l'université, insiste Thierry Stoehr, président de l'Association francophone des utilisateurs de logiciels libres (AFUL).

C. P.



riences et des réflexions stimulantes sur les rapports entre éducation et technologie, celles-ci peuvent encore à dépasser le cercle des principaux acteurs impliqués. « En fait, il y a deux types de populations : celles qui sont très en avance et celles qui sont loin de ces problématiques, par manque de connaissance ou d'intérêt », note Sophie Mahéo, du département TICE de l'université Paris-V. Parmi les réticences qu'expriment les enseignants, se trouvent pêle-mêle la peur de l'absentéisme de leurs étudiants, la crainte de voir leurs cours diffusés sans contrôle sur le Net ou le peu d'intérêt.

Autre obstacle, le manque de reconnaissance du temps passé à concevoir des supports numériques ou à « tutorer » des étudiants à distance, même si le décret d'avril 2009 sur les enseignants-chercheurs supprime la distinction dans leur service entre les activités d'e-learning et les cours assurés face aux élèves. Et si les possibilités d'offrir des primes

ou d'accorder des décharges horaires existent déjà, avec la loi sur l'autonomie des universités, c'est désormais à chaque président de définir sa politique en la matière.

La capacité d'une fac à montrer ce qu'elle fait sur le Web fera sa notoriété. Cela nécessite du temps, des formations...

« La plupart d'entre eux risquent de privilégier les décharges de cours pour la recherche, le développement ou d'autres activités, à leurs yeux plus susceptibles d'améliorer la visibilité de leur établissement », craint Sophie Pène.

A Paris-V, « quand nous avons lancé les Carnets Descartes [plate-forme de blogs] il y a trois ans, nous réfléchissions sur ce que l'on n'appelait pas

encore l'identité numérique. Le but était de permettre aux étudiants de rendre visibles en ligne leurs compétences, d'en publier des preuves documentées », se souvient Sophie Mahéo. Aujourd'hui, ces carnets combinent les principes du blog et de l'e-portfolio – c'est-à-dire le partage des ressources et le développement du travail en communauté. « Les TICE peuvent être un élément de notoriété et offrir un label de qualité. Mais cela n'est pas encore vraiment utilisé par les universités », ajoute-t-elle.

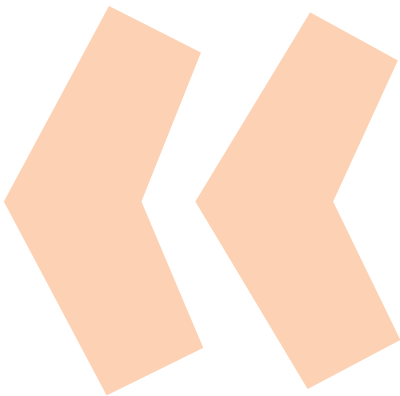
Un effort en ce sens a été fait avec la création de sept universités numériques thématiques (UNT), qui fédèrent des facs par disciplines (économie et gestion, sciences fondamentales, etc.). Mais, comme le souligne dans son rapport Henri Isaac, les universités françaises « sont encore trop faiblement présentes sur l'Internet et dans les réseaux de partage et d'échange en ligne. Cette absence est porteuse d'un risque de marginalisation au niveau international ».

Les établissements nord-américains, eux, l'ont bien compris, qui mettent à disposition gratuitement de plus en plus de matériaux pédagogiques. Comme l'« Opencourseware » de l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT), ou encore l'université de Berkeley, qui met une partie de ses cours sur YouTube. De nombreuses facs, enfin, diffusent leurs cours en podcast sur « iTunes U ». En France, seuls Paris-V et Sophia-Antipolis ont signé des accords avec la plate-forme d'Apple. « Clairement, la capacité d'une fac à montrer ce qu'elle fait sur le Web fera sa notoriété. Mais pour que cela marche, il faut du temps, des formations, une modularisation de l'enseignement, une remise en cause par les enseignants de la manière dont ils ont eux-mêmes été formés, etc. », liste Christophe Bansart. Or, pour réunir ces conditions, les universités devront établir de réelles stratégies numériques, qui semblent aujourd'hui faire défaut.

Catherine Pétilion

Christophe Batier dirige le service Innovation conception accompagnement pour la pédagogie (ICAP) créé il y a deux ans à l'université Lyon-I.

« Nous offrons aux enseignants une plate-forme de diffusion de contenus pédagogiques »



Quel est le rôle d'ICAP ?

Le service Innovation conception accompagnement pour la pédagogie (ICAP) rassemble des infographistes, des développeurs, des conseillers pédagogiques et des formateurs. Le développement numérique est porté par une politique que l'université mène depuis plus de quinze ans, avec l'aide de la région. Celle-ci finance les nouvelles technologies à hauteur de 320 000 euros par an... Cela nous a notamment permis de mettre à la disposition des enseignants une plate-forme de diffusion de contenus pédagogiques, baptisée Spiral – pour Serveur pédagogique interactif de ressources d'apprentissage de Lyon. Chaque enseignant peut y déposer des documents de différents formats – comme un pdf, une vidéo – et intégrer des outils collaboratifs comme des wikis [page Web modifiable], des forums, etc.

Que permettent ces outils ?

Ces nouvelles technologies sont d'abord destinées à améliorer le présentiel, c'est-à-dire les cours en amphi. Et les outils collaboratifs permettent de travailler en réseau. Mais il faut reconnaître que cette façon de rendre l'apprentissage dynamique n'est pas dans la culture des enseignants. Alors, depuis quatre ans, à la rentrée, nous proposons aux nouveaux enseignants-chercheurs de l'université un programme de formation. Durant une semaine, nous leur présentons les outils collabo-



DR

2009 Christophe Batier est directeur

technique du service ICAP

<http://icap.univ-lyon1.fr/>

2008 Création du service ICAP qui regroupe des compétences technologiques mais aussi pédagogiques.

2003 Création de la plate-forme Spiral à Lyon.

1995 Intègre le service Nouvelles technologies éducatives.

1992 Entre à l'université Lyon-I dans un laboratoire de recherche.

ratifs, les réseaux sociaux, la politique numérique de l'établissement, la pédagogie active, etc. Quelques mois plus tard, nous organisons des « barcamp » [ateliers participatifs] pour qu'ils nous disent comment ils utilisent les différentes technologies.

D'autre part, l'université accorde chaque année 1 000 heures de décharge de cours aux enseignants qui s'impliquent dans des développements de contenus et des projets de nouveaux cours en ligne.

De quelle manière cela peut-il modifier les enseignements ?

Le fait d'utiliser des supports en ligne peut donner une autre cadence d'acquisition du savoir. Les outils numériques permettent de modifier ce qui se passe pendant le cours. L'enseignant peut plus

facilement faire des digressions, s'adapter aux réactions des étudiants. Utiliser des simulations ou des films les rend actifs pendant leurs travaux pratiques. Ou encore, nommer une personne responsable d'un wiki permet de voir ce que les étudiants ont compris du cours. Plus généralement, l'utilisation de cet ensemble d'outils marque le passage d'un dispositif centré sur l'enseignant à un autre, centré sur le groupe.

Quel usage les étudiants font-ils de ces outils ?

Les « digital natives » arrivent en master 1. L'an dernier, 60 étudiants sur 100 n'étaient pas inscrits sur Facebook. Cette année, ils ne sont que 3. Nous avons fait une interface de notre plate-forme Spiral avec Facebook et développé une application qui affiche dans le profil les cours suivis. C'est une manière d'utiliser ce réseau comme une entrée dans le cours. L'an dernier, j'ai même dirigé une thèse via Facebook : au lieu de m'envoyer des mails, l'étudiant publiait ses travaux sur sa page et ses copains lisaient et commentaient.

Surtout, avec le Web 2.0 [usage d'Internet qui permet d'interagir sur le contenu des pages Web et de s'identifier à une communauté], les étudiants font preuve d'une véritable créativité. Ils y trouvent la possibilité de montrer qu'ils peuvent produire des contenus originaux. Combien de thèses ou de masters de qualité sont faits dans les universités sans jamais être valorisés ? Un e-portfolio peut permettre d'exposer des travaux à la communauté et de les faire avancer. Ce sont des modes de valorisation de la recherche de l'individu et de l'intelligence collective. Il faudra du temps pour que cela se développe, mais déjà des choses intéressantes se mettent en place. Le frein reste l'institution. Et la difficulté à accepter l'idée que le savoir n'est pas détenu par le seul enseignant. Aujourd'hui, un étudiant peut gérer des flux d'informations qui viennent de l'enseignant mais aussi d'ailleurs. Il peut se construire son propre environnement d'apprentissage.

Propos recueillis par Catherine Pétilion

Stanford-sur-écran

Cinq mille étudiants suivent les cours et préparent en ligne les diplômes de la prestigieuse université californienne, où qu'ils soient dans le monde.

New York, correspondance

Domingo Guerra, 29 ans, designer de robots dans la Silicon Valley travaille 45 à 50 heures par semaine. Et il voyage beaucoup. Le jeune salarié de la société Brocade Communications désire pourtant poursuivre ses études. « *Par les temps qui courent, dit-il, je considère cela comme un plus.* » Il a donc continué son MBA en ingénierie mécanique au Stanford Center for Professional Development (SCPD), en classe sur le campus et... en ligne. Le SCPD propose en effet 250 cours sur la Toile, sur des sujets allant de l'intelligence artificielle à l'ingénierie financière, en passant par les nanosciences.

Cette éducation hybride, si l'on en croit Andy Di Paolo, le directeur du SCPD, est de plus en plus banale. Cinq mille des 8 000 étudiants inscrits chaque année dans son centre utilisent les cours virtuels offerts par Stanford. Le SCPD a toujours été très proche des entreprises de la Silicon Valley, Hewlett Packard, Google, Yahoo, Intel... et de ses ingénieurs, managers, cadres à la vie professionnelle et familiale bien remplie. « *Ils ne peuvent pas toujours venir en personne sur le campus, explique Andy Di Paolo. Nous avons donc décidé d'amener Stanford chez eux.* »

Domingo Guerra a pu ainsi, durant trois ans, suivre deux cours par semaine et poursuivre son travail à plein temps. « *J'habitais à Santa Clara, j'étais à 20 minutes de l'école, dit-il. Quand j'avais le temps, j'assistais aux cours.* » Mais lorsque son travail se révélait trop prenant, ou quand il voyageait pour son entreprise en Corée du Sud, Domingo Guerra se réfugiait sur le Net. Et quand le besoin de poser une question se faisait sentir, il envoyait des courriers électroniques au professeur.



« *Mieux encore, assure Andy Di Paolo, élèves et assistant travaillent souvent à distance avec d'autres étudiants, dans différentes parties du monde.* » C'est ainsi que Domingo Guerra a planché sur un projet pour le groupe Siemens en conférence vidéo. Lui-même était en Corée du Sud, un de ses amis à Lockheed Martin, en Californie, et les ingénieurs de Siemens

L'objectif est d'offrir une formation « où et quand les étudiants en ont besoin »

leur donnaient la réplique en Suède. On peut aussi passer ses examens sur la Toile. Le candidat présente à l'université un « facilitateur », collègue de travail ou étudiant, qui joue les surveillants pour la faculté. Ce facilitateur contrôle la durée de

l'examen et renvoie la copie à l'université par fax ou Internet.

Cet enseignement virtuel que le SCPD pratique depuis douze ans a pour objectif d'offrir une formation professionnelle « où et quand les étudiants en ont besoin ». « *C'est ce que l'industrie nous réclame ; nous devons être plus flexibles* », assure Andy Di Paolo. Il permet en plus d'étendre l'influence de l'université bien au-delà des Etats-Unis. « *Des centaines de milliers de gens consultent nos cours en ligne* », se flatte Andy Di Paolo, persuadé de faire partie d'un mouvement de fond virtuel. De fait, les pionniers de Stanford, l'université de Phoenix, l'université et l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT) ont été rejoints ces dernières années par de nombreuses universités. Aujourd'hui, John Flores, le directeur de l'US Distance Learning Association recense 2,250 millions d'étudiants américains, utilisateurs à un moment ou à un autre de l'enseignement sur la Toile.

« *La majorité de ces étudiants sont*

plus âgés, ils ont au moins 25 ans », souligne John Flores. Un élève mature qui a déjà travaillé en entreprise se révèle « *plus discipliné, plus motivé, plus concentré sur ses études en ligne* », assure Andy Di Paolo. Même si l'écart entre jeunes et vieux étudiants ne devrait pas durer trop longtemps. « *Les jeunes sont habitués à cette technologie, dit John Flores. Ce sont des natifs de l'ère numérique.* » Les cours en ligne leur paraissent donc de plus en plus évidents.

Les professionnels de l'enseignement à distance essaient de maintenir leur avance en offrant des outils toujours plus souples telles des applications sur Web 2.0 et des cours sur téléphone portable. John Flores a même vu arriver sur le marché une entreprise, Synaptics, qui propose des classes adaptées au style de chaque élève. But du jeu : réaliser un mélange d'études de cas, lectures et échanges interactif pour coller au mieux à la personnalité de l'étudiant.

Caroline Talbot